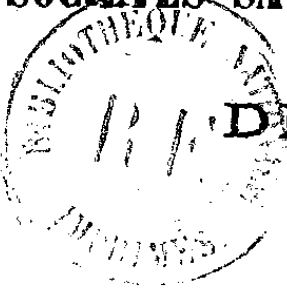


CONFÉRENCE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES & ARTISTIQUES



DE SEINE-ET-OISE

PREMIÈRE RÉUNION

Tenue à Versailles, les 14 et 15 Juin 1902

SOUS LA PRÉSIDENTICE DE

M. G. PICOT, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences
morales et politiques

ET DE

M. PAISANT, Vice-Président de la Commission départementale
des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

VERSAILLES

IMPRIMERIE AUBERT

6, Avenue de Sceaux, 6

MOCCCCIII



M. PAISANT.





M. PICOT.

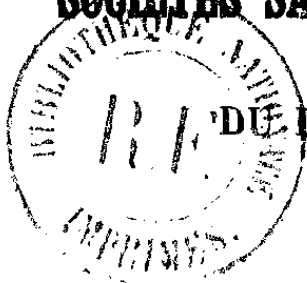


CONFÉRENCE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE



PREMIÈRE JOURNÉE

14 Juin 1902.

Dans sa séance du mois d'octobre 1901, la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise a eu la pensée de réunir à Versailles, dans le courant de l'année suivante, les Sociétés savantes, littéraires et artistiques du département, cette réunion devant avoir pour objet de créer ou de resserrer les liens de confraternité entre ces diverses Associations, d'examiner les travaux exécutés et les résultats obtenus par chacune d'elles, enfin de rechercher de concert les mesures à employer pour mener à bien des études et des recherches profitables à toute la région.

L'appel adressé par la Commission fut favorablement entendu, et toutes les Sociétés du département envoyèrent de nombreux représentants aux séances des 14 et 15 juin 1902.

Les délégués et beaucoup d'autres membres inscrits à l'avance, au nombre de plus de cent, s'assemblèrent le 14 juin, à 9 heures du matin, dans la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville, mise par M. le Maire à la disposition des organisateurs de la Conférence, qui ne manquèrent pas d'adresser à la Municipalité de Versailles tous leurs remerciements.

Le Bureau général fut ainsi constitué par le suffrage des personnes présentes :

Présidents d'honneur : M. le Préfet de Seine-et-Oise; M. le Secrétaire général du département; M. le Maire de Versailles;

Présidents : M. Georges PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques; M. PAISANT, président du Tribunal civil, vice-président de la Commission des Antiquités et des Arts;

Secrétaire général : M. DUTILLEUX, secrétaire de la même Commission;

Trésorier : M. COÛARD, trésorier de la Commission.

M. le président PAISANT, après avoir fait asseoir à ses côtés M. Henri SIMON, adjoint au maire de cette ville, ouvre la séance par la lecture du discours suivant :

« MESSIEURS,

« Je vous salue, à votre arrivée, avec l'élan d'une cordiale reconnaissance. Vous avez répondu en grand nombre à l'appel qui vous a été adressé par la commission d'organisation, sur la demande de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise qui, plus que les autres, avait qualité pour convoquer les Sociétés de tout le département. Je ne veux pas développer en ce moment les raisons d'ordre général qui ont préparé à notre idée et dans nos esprits un accueil si empressé pour notre initiative. Nous allons faire d'abord l'inventaire de nos organisations locales et particulières. Cette revue ne sera pas sans intérêt, puisqu'elle fera sortir de l'ombre fâcheuse où il disparaît le travail considérable accumulé depuis un grand nombre d'années.

« Nous jetterons ensuite les bases d'une entente pour l'achèvement de travaux qui intéressent le département tout entier, en essayant de reprendre les ouvrages antérieurs et de les pousser vers leur achèvement dans une œuvre complète et homogène.

« Ceux d'entre vous, Messieurs, qui se connaissent vont se retrouver avec une joie sincère; les autres apprendront à se connaître personnellement, alors qu'ils sont déjà au courant d'un grand nombre de travaux individuels accomplis dans les Sociétés locales. Toutes ces Sociétés adhérentes sont animées de l'amour de l'étude, du goût des recherches, et partout on y retrouve le

zèle désintéressé de la Science et la connaissance des méthodes les plus exactes de travail. L'Institut, l'École des Chartes, les Archives, les Bibliothèques, sont représentés parmi nous brillamment et nous rassurent sur la portée de l'œuvre que nous voulons essayer dans le Comité d'Histoire et d'Archéologie.

« Versailles nous offre, d'autre part, une pléiade d'artistes dont les œuvres distinguées ne sont pas indignes des grandes manifestations d'Art au milieu desquelles ils vivent et dont ils peuvent s'inspirer.

« La Science nous apporte, à son tour, son contingent important : nos savants médecins, nos professeurs de l'Université et des Ecoles spéciales nous offriront le tribut d'études originales et qui seront goûtées du public.

« Mais je ne veux pas, par un long discours, retarder vos travaux, car chacun de vos trois Comités a une carrière longue à parcourir et le temps leur est mesuré presque par minutes.

« C'est sous les auspices de l'Académie des Sciences morales et politiques, si bien représentée par son illustre secrétaire perpétuel, M. Georges Picot, que se tiendra notre assemblée. En attendant que M. Picot puisse se rendre au milieu de nous, il m'a chargé de vous dire avec quel plaisir il avait accepté de se mettre à notre tête. Dans le courant de cette journée peut-être, — et demain assurément, — il viendra à Versailles. Nous aurons alors l'occasion de lui dire tout le respect affectueux que nous portons à sa personne et toute la reconnaissance que nous lui devons pour le concours flatteur qu'il veut bien donner à notre Conférence en acceptant de la présider. (*Vifs applaudissements.*)

« Vous allez vous répartir, Messieurs, en trois Comités : le premier, Histoire et Archéologie ; — le second, Beaux-Arts ; — le troisième, Sciences. Chacun d'eux se réunira dans une salle spéciale, et nommera son Bureau, c'est-à-dire, un président, un vice-président et un secrétaire.

« Nous n'avons pas fait de règlement : nous nous en rapportons aux usages adoptés dans les Congrès. Chaque orateur, sauf le cas où il en est décidé autrement, doit resserrer sa communication dans un espace de quinze à vingt minutes.

« Le programme qui vous a été distribué comporte un certain nombre de vœux que les présidents mettront aux voix, sur un texte court et précis ; ils seront présentés à l'Assemblée générale.

« Le secrétaire de chaque Comité voudra bien se charger d'une notice sommaire des travaux de sa section, qu'il lira à l'Assemblée générale de dimanche.

« Mais, avant de constituer nos trois Comités, il va être donné lecture des comptes rendus rédigés par les Sociétés qui sont ici représentées, sur leur origine, la nature de leurs études, leurs publications, etc.

« En conséquence, je donne la parole à M. le Secrétaire de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, pour lire la notice qui la concerne. »

L'allocution de M. le président Paisant est accueillie par d'unanimes applaudissements.

M. DUTILLEUX donne lecture de la note suivante, concernant la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise :

La Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, créée en exécution des instructions ministérielles, a été organisée par arrêtés de MM. le marquis de Barthélemy et le baron Cottu, dans les années 1878 et 1881, à l'effet de s'occuper des travaux d'Archéologie, d'Art et d'Histoire locale dont le Ministère de l'Instruction publique avait recommandé l'exécution.

Depuis vingt-quatre ans, la Commission fonctionne avec une persévérance qui ne s'est point ralentie; ses séances trimestrielles se tiennent à la Préfecture; elles sont précédées par la réunion des Comités d'arrondissement, que préside le sous-préfet. Les communications dues à cette action collective sont nombreuses et intéressantes.

On a dû, en premier lieu, se préoccuper de dresser l'*Inventaire des Richesses d'art du département*. Quatre ou cinq cents notices ont été rédigées; quelques-unes ont trouvé place dans le Recueil publié par le Ministère; d'autres ont été imprimées dans les publications de la Commission, lesquelles comprennent, indépendamment des procès-verbaux des séances, des travaux originaux concernant presque tous les points du département.

La Commission avait encore à préparer le *Dictionnaire topographique* et le *Répertoire archéologique* de Seine-et-Oise. Les études commencées sont restées incomplètes en raison de la perte que nous avons faite de ceux de nos collègues qui en avaient accepté la tâche; elles auraient donc besoin d'être reprises, et c'est là un travail collectif auquel pourraient utilement concourir les Sociétés historiques ou archéologiques dont les délégués sont aujourd'hui réunis à Versailles.

En 1881, sous la direction de son regretté président, M. Clément de Ris, conservateur du Musée national ouvert « à toutes les gloires de la France », la Commission a organisé, à l'occasion des fêtes du Concours régional, une *Exposition rétrospective* qui ne comprenait pas moins de 1,771 numéros d'objets appartenant à toutes les époques de l'Art national, et qui a attiré un grand concours de visiteurs dans les vastes salles du Palais, mises à la disposition des organisateurs de cette Exposition par la Direction des Beaux-Arts.

La Commission a pris part aux deux dernières Expositions universelles. A celle de 1889, elle avait envoyé non seulement les volumes de ses notices et inventaires alors imprimés, mais elle avait réuni et joint aux siennes les publications des diverses Sociétés savantes, littéraires et artistiques du département. A cet ensemble considérable s'ajoutait la Carte archéologique depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'époque carolingienne.

En 1900, nos publications furent également exposées dans le salon réservé par le Ministère de l'Instruction publique à celles des Sociétés savantes. On y voyait notamment la Carte des bailliages royaux, en 1789, dressée sur les documents les plus certains par M. Couard, archiviste de Seine-et-Oise. Une médaille et un diplôme commémoratif vinrent attester notre participation à cette grande manifestation de l'Art et de la Science.

Enfin, nous avons entrepris la mise au jour d'un Album monumental et artistique, dont quatre livraisons ont paru.

Grâce aux dons du Ministère, aux échanges avec les Sociétés correspondantes, grâce aussi à de fréquentes libéralités particulières, la Commission a réuni une bibliothèque, déjà importante, d'ouvrages spéciaux sur l'Archéologie et les Sciences historiques, ainsi qu'une collection de gravures, dessins, photographies ayant trait au département. Un commencement de Musée départemental renferme un certain nombre d'objets de diverses provenances, pour la plupart rencontrés dans les fouilles et les terrassements.

Ces collections de livres, de gravures et d'objets de curiosité se seraient augmentées bien plus rapidement si l'on eût disposé, à la Préfecture ou aux Archives, d'un local suffisant pour en assurer la mise en ordre et la bonne conservation, et pour en permettre l'accès au public. Malheureusement, jusqu'à présent, il a été impossible de donner satisfaction à nos légitimes revendications. A cet effet, vous jugerez peut-être nécessaire d'émettre un vœu qui, émanant de votre initiative si autorisée, ne saurait manquer d'être pris en très sérieuse considération par l'éminent magistrat qui dirige l'Administration du département de Seine-et-Oise,

M. Achille TAPHANEL, secrétaire général de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, lit la notice suivante :

La Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise a été fondée le 5 décembre 1834. Déjà, à cette date, existait à Versailles une autre association exclusivement scientifique, ayant à sa tête des hommes tels que Huot, Le Roi, Philippar, Milne-Edwards; et d'autres, d'un moindre renom, mais d'un zèle tout aussi ardent : Baudry de Balzac, Bouchitté, Eugène de Bouchman, Vannson, Emmanuel de Saint-James, l'abbé Caron, etc. Ces premiers membres de la Société des Sciences naturelles, qui, dès 1832, avait une existence régulière et tenait des séances déjà très suivies, devinrent les fondateurs de la Société des Sciences morales et y entraînèrent la plupart de leurs confrères. Les mêmes noms, en ces années, se retrouvent sur les listes des deux Sociétés. Parmi ceux qui nous appartiennent sans partage et dont l'influence s'est le plus longtemps et le plus heureusement exercée parmi nous, il faut citer en première ligne : Vacherot, Ad. Franck, Théry, Ploix, et surtout Anquetil, alors professeur de seconde au Collège royal de Versailles, et qui devait, pendant plus d'un demi-siècle, diriger nos travaux et maintenir intacts, à travers les révolutions de la politique, de la littérature et du goût, nos premières traditions.

Le préfet d'alors, M. Aubernon, pair de France, homme d'une culture d'esprit exceptionnelle, en même temps qu'administrateur éminent, s'était fait inscrire, comme membre associé, au moment même de leur fondation, dans l'une et l'autre compagnie. Il y exerçait, aux jours de séance publique, les fonctions de président d'honneur, et le discours qu'il prononçait dans ces occasions, véritable étude littéraire, historique ou philosophique, était souvent le morceau capital du programme.

Ce programme, aux termes du règlement primitif de notre Société, pouvait embrasser, en dehors des sciences pures, les objets d'étude les plus divers, la philosophie, la morale, l'histoire, l'archéologie, la législation, la statistique, la littérature et les beaux-arts.

Les comptes rendus de nos séances ont été publiés, de 1834 à 1837, dans un recueil intitulé : *Archives scientifiques, littéraires et industrielles*; puis, de 1837 à 1847, dans des fascicules séparés, de forme et d'aspect plus académiques. On y trouve mentionnés : tout un *Cours de littérature*, écho fidèle de celui de Villemain, par M. Anquetil; un mémoire sur *l'Enseignement public en France*, par Théry; un mémoire d'Adolphe Franck sur *les Sophistes grecs*; des biographies d'*Hommes célèbres*, par Montalant-Bougleux; une *Histoire des Orgues*, depuis les

temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Le Roi; des notices de l'abbé Caron sur *la Culture de la Vigne*, sur *l'Origine des Etrennes et des Souhairs de bonne année*, sur *Pi.adare*, sur *l'Hôtel royal des Invalides*; des travaux de divers membres sur la *Statistique criminelle en France*, sur *le Paupérisme*, sur *l'École de Salerne*, sur *Dumont d'Urville*, sur *le Crédit public et le Système monétaire*, sur *les Principes de la Grammaire générale*. Ça et là, des vers, mais en très petit nombre : ils n'ont abondé que plus tard. J'en ai rencontré, oserai-je le dire? de fort médiocres, j'en ai rencontré aussi de charmants; tels, par exemple, ceux du marquis de Foudras, dont quelques-uns mériteraient d'être recueillis dans une anthologie.

En 1847, parut le premier tome de nos *Mémoires*. Les exemplaires n'en sont pas communs aujourd'hui. Je ne crois pas cependant devoir en donner ici l'analyse; les travaux qu'on y trouve sont des plus estimables, mais ils ont, dans leur ensemble, le même défaut d'unité, la même absence d'intérêt local qu'on a pu remarquer dans l'énumération donnée plus haut des travaux antérieurs de la Société. M. Anquetil commence, dans ce volume, la traduction en vers des œuvres d'Horace, qu'il poursuivra dans les volumes suivants, traduction très fidèle, serrant de près le texte, et dont la lecture, faite en séance d'une voix chaude et vibrante, n'était exempte ni de saveur, ni même de charme. Les membres présents à ces séances avaient d'ordinaire sous les yeux un texte latin, que l'excellent secrétaire perpétuel manquait rarement d'apporter et de distribuer lui-même. On suivait avec attention, on se rendait compte des difficultés vaincues, on admirait l'habileté et l'exactitude du traducteur. Juvénal, avec le temps, succéda à Horace; Perse, Martial, d'autres encore auraient eu leur tour, et personne n'eût songé à s'en plaindre, si les infirmités et la mort n'étaient venues nous enlever le vieux et cher maître.

Dès 1842, à la fin d'un de ces discours si intéressants auxquels je faisais allusion tout à l'heure, M. Aubernon avait appelé l'attention de la Société des Sciences morales sur l'utilité et l'importance que pourraient avoir à Versailles et dans les régions voisines de Versailles les recherches d'histoire locale.

Parcourant d'un regard rapide le panorama un peu dispersé de son vaste département, il s'exprimait ainsi :

« De quelque point que la vue se dirige, elle demeure frappée par les souvenirs que le passé y a semés. De la vieille forêt des Carnutes où les druides faisaient leurs sanglants sacrifices, jusqu'à ce palais lui-même, merveille tout à la fois de la monarchie absolue et de la monarchie constitutionnelle, il n'est aucune des époques passées qui n'ait laissé quelque trace mémorable.

« Palaiseau et Luzarches furent jadis les palais des Clovis et des Clotaire; Rueil, le château de plaisance de Charles Martel, de Richelieu et de Masséna; c'est à Argenteuil qu'Abélard donna ses leçons; c'est à Etampes, à Gonesse et à Poissy que les rois Robert, Philippe Auguste et saint Louis allaient goûter le repos; Marly, Ecoeu, Montmorency rappellent la noble famille de connétables fondée par Barchard le Barbu; la Roche-Guyon, celle des La Rochefoucauld; Magny, celle des Villeroy; Montfort-l'Amaury nous reporte à ces comtes dont le nom fut si redoutable aux Sarrasins et aux Albigeois; l'Isle-Adam nous redit tout à la fois le vieux courage du connétable de Philippe-Auguste, et l'aimable et élégante Cour des princes de Bourbon-Conti; Mantes nous dit aussi que sa belle église garde le souvenir du repentir pieux de Guillaume de Normandie, et que son château fut, pendant longtemps, le seul Louvre qu'eût Henri IV; Corbeil, Meulan et Pontoise furent les boulevards de la monarchie féodale; La Ferté appartenait aux Crécy, Dourdan à la reine Blanche, Rosny au noble duc de Sully, Chevreuse et Limours à la maison de Lorraine, Basville aux Lamoignon, Vignay à L'Hôpital; Dampierre appartient encore à la maison de Luynes, et Champlâtreux aux illustres Molé; Saint-Germain fut le Versailles de François I^{er} et de Louis XIII; Rambouillet nous fait souvenir en même temps de Napoléon et de Charles X, de la spirituelle maison d'Angennes et de la bienfaisante maison de Penthievre; la Malmaison doit son nom à la terreur des Normands et sa célébrité à ce grand Empereur qui, après y avoir souvent médité sa brillante fortune, quitta ce beau lieu pour aller héroïquement mourir sur le rocher lointain de Sainte-Hélène! Il n'est pas de site qui ne possède son souvenir ou sa célébrité ancienne ou moderne... »

A part un léger excès d'épithètes, le seul luxe qu'on se permit alors, luxe réservé d'ailleurs au style officiel et présidentiel, on ne pouvait mieux dire.

Le vœu de M. Aubernon ne se réalisa pas immédiatement; mais bientôt, cependant, les recherches commencèrent dans les documents et dans les livres. M. Le Roi publia, en 1847, un court travail sur la mort du duc de Bourgogne; puis, un peu plus tard, une notice sur l'appartement de M^{me} de Maintenon à Versailles; sa voie était trouvée; il ne s'en écarta plus désormais et enrichit nos *Mémoires* de cette longue et féconde série d'études historiques qui ont fait sa réputation et qui n'ont pas nui à la nôtre. Son exemple, malheureusement, ne fut pas suivi par la majorité de ses confrères, et les dix-sept volumes de nos anciens *Mémoires* ne renferment que de loin en loin des travaux de première main sur des points particuliers d'histoire locale ou des publications de pièces inédites concernant les lieux historiques, les us-

titutions ou les hommes de notre département. Seul ou presque seul après M. Le Roi, son éminent successeur à la Bibliothèque de Versailles, M. Emile Delerot, nous a fait des communications d'un intérêt spécialement versaillais. Nous lui devons nombre de documents et de correspondances sur notre histoire municipale, sur Hoche, sur Ducis, qu'on est heureux de trouver dans la première série de nos publications, et une notice, la première en date et la meilleure qui ait été écrite encore, sur Jean Houdon.

Beaucoup d'autres travaux, d'ailleurs, quoique étrangers à cette préoccupation particulière, qui est devenue aujourd'hui celle de la plupart d'entre nous, n'en sont pas moins extrêmement recommandables, et il serait injuste de ne pas citer avec gratitude les noms des Vian, des Cougny, des Hippolyte Rigault (pour ne parler que des morts), qui ont apporté à notre œuvre une si précieuse et si abondante contribution. Il serait injuste également de ne pas rappeler ici le charme et la cordialité de nos réunions d'autrefois où, sans grande préparation, sans convocations individuelles, sans ordre du jour fixé à l'avance, chacun venait volontiers, sûr de trouver, à défaut d'une communication très savante ou très nouvelle, un agréable sujet de causerie ou de discussion.

Depuis quelques années, les cercles et les conférences se sont extraordinairement multipliés; tous les sujets possibles de littérature, de philosophie, d'histoire générale ont été et sont encore chaque jour traités avec éclat dans les livres, dans les journaux, dans des revues innombrables; il y a pour nous mieux à faire que de reprendre en sous-œuvre ces mêmes questions et de les ressasser à petit bruit et à huis clos dans nos Académies de province.

Nous avons tenté de réaliser dans ce sens un progrès définitif, et nous exécutons aujourd'hui de notre mieux le programme que nous traçait, en de si bons termes, il y a soixante ans, M. Aubernon.

Ce n'est pas sans opposition ni sans difficultés de toute sorte que nous sommes parvenus, en 1864, à faire accepter à la place de nos anciens volumes de Mémoires, qui paraissaient irrégulièrement, et dans lesquels les matières les plus diverses se trouvaient confondues, un *Bulletin* périodique consacré exclusivement à l'histoire de notre ville et de notre région. L'essai ayant réussi, grâce au concours d'hommes tels que MM. Gabriel Monod, Pierre de Nolhac, Léonardon, Coüard, Gustave Desjardins, Georges Moussoir, Thénard, Charles Comte, nous avons osé faire un pas de plus et, en février 1899, était publiée la première livraison de la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, qui, depuis, n'a cessé de paraître tous les trois mois, en fascicules de 80 pages, et dont l'intérêt, ce me semble, n'a pas encore faibli.

Ce recueil nous a valu les adhésions et les collaborations les plus précieuses. La liste des membres de notre Compagnie s'est augmentée et enrichie de noms empruntés à l'Institut, à l'Académie française, à l'élite de la société lettrée. Le Ministère de l'Instruction publique, à qui l'un de nos derniers présidents annuels, et non des moins qualifiés, M. Maurice Croiset, professeur au Collège de France, avait signalé notre entreprise, nous a accordé des félicitations et des éloges auxquels nous avons été très sensibles. Le Conseil municipal de Versailles, sur la proposition de M. Edouard Lefebvre, le maire toujours si dévoué aux intérêts intellectuels et artistiques de notre ville, a fait mieux encore : il a augmenté, dans une notable proportion, la subvention que nous fait la Ville, et nous ne saurions omettre de lui renouveler aujourd'hui publiquement l'expression de notre gratitude.

Avant de clore cette notice fort incomplète et déjà trop longue, nous devons rappeler que notre Société décerne chaque année, dans sa séance publique de novembre, deux prix de vertu : l'un, fondé par l'abbé Caron, en faveur d'une personne *appartenant à la classe ouvrière ou domestique qui se sera fait remarquer par des actes de dévouement et par sa persévérance dans une conduite louable*; l'autre, fondé par M. Courteville, en faveur d'une personne de même condition *qui se sera fait remarquer par son dévouement envers ses père et mère ou l'un d'eux*.

La remise de ces prix chaque année perpétue une tradition à laquelle nous tenons beaucoup et que nous maintiendrions pieusement lors même que nous serions libres de ne pas la conserver, car elle est l'un des plus nobles liens qui nous rattachent à notre passé.

M. GATIN, secrétaire général. — Rapport sur l'Association artistique et littéraire de Versailles :

Quelques amis, réunis un soir, devisaient, satisfaits de se voir et de savourer ensemble un instant de repos après le long labeur du jour. Ils remarquaient combien l'on est heureux quand, préparé par des aspirations et des goûts identiques, on peut communiquer ses impressions, échanger ses pensées, dire ses espérances; ils songeaient au profit à naître de semblables causeries.... Mis par elles en communion constante, ne serait-on pas plus disposé à s'aimer, à se soutenir, à défendre des idées, des intérêts communs? A Versailles, où l'Art est répandu à profusion dans les palais, dans les parcs, au Musée historique, où tant de choses sont à signaler, à étudier, à défendre, quels services serait appelée à rendre une collectivité composée de personnes s'intéres-

sant à l'Art sous toutes ses formes, en toutes ses manifestations ; de personnes capables d'agir par le crayon et par la plume !

De ces réflexions est née l'Association artistique et littéraire de Versailles, et c'est en s'en pénétrant que ses fondateurs ont rédigé les statuts qui la régissent.

On avait proposé pour elle le titre de *Les Marmousets*, qui ne fut pas trouvé d'un caractère assez sérieux, mais qui, cependant, a survécu ; il est demeuré le petit nom que prennent volontiers les membres de l'Association, petit nom par lequel on les désigne généralement.

M. le Préfet de Seine-et-Oise donna, sous la date du 24 février 1889, son visa pour autorisation aux statuts auxquels cinquante Marmousets obéissent actuellement.

Après avoir manifesté son existence par un banquet et une soirée à laquelle furent conviés M. le Maire de Versailles et quelques notabilités de cette ville qui voulaient bien s'intéresser à la Société naissante, l'Association se mit en devoir de réaliser une pensée souvent émise : élever une statue à Jean Houdon, l'un des plus grands statuaires de la France, l'un des glorieux enfants de Versailles.

Deux artistes versaillais, membres de l'Association, MM. Tony Noël, statuaire émérite, et Favier, architecte justement apprécié, conçurent et présentèrent le modèle d'un monument charmant, qui fut adopté avec empressement.

Une souscription publique fut ouverte et, grâce à l'appui de la municipalité, à la participation du Gouvernement, à celle de l'empereur de Russie, une somme importante fut promptement réunie. Mais de tous les concours si précieux qu'elle obtint alors, celui dont l'Association est surtout fière, celui dont elle conservera toujours un souvenir reconnaissant, c'est l'intervention puissante et efficace de la Comédie-Française.

Pour honorer la mémoire de notre brillant concitoyen, l'illustre Compagnie consentit, ce qu'elle n'avait pas fait encore jusque-là, à venir officiellement donner sur notre scène de la rue des Réservoirs *Ruy Blas*, l'œuvre si passionnante de Victor Hugo.

Ce déplacement sans précédent ne fut pas le seul résultat remarquable atteint, en cette circonstance, par l'Association artistique et littéraire ; on obtint de la Comédie-Française, de l'Opéra-Comique, de l'Académie nationale de Musique, la résurrection, durant tout un jour, du délicieux théâtre de Trianon, l'une des parties les plus séduisantes de nos palais, que l'Association avait fait remettre en bon état.

Aussi quand, le 28 juin 1891, après tant de salutaires efforts, l'œuvre des deux Marmousets Favier et Tony Noël fut remise à la Ville, l'Association eut conscience d'avoir justifié l'une de ses promesses : s'ins-

pirer en toutes circonstances des intérêts de l'Art, poursuivre la réalisation de ses entreprises en communiquant, même aux indifférents, « l'étincelle d'où jaillit l'amour du Beau, du Grand, du Sublime ».

On ne saurait reprocher à l'Association artistique et littéraire de s'être, depuis lors, complètement endormie sur ses lauriers. Si ses travaux furent plus modestes, si son action n'enfanta pas d'aussi beaux résultats, sa vigilance, toujours en éveil, n'a cessé de s'exercer avec une incontestable efficacité.

Elle s'est préoccupée de la dénomination de nos rues et, tout en respectant les appellations historiques, elle a pris l'initiative ou s'est associée aux demandes présentées pour obtenir que certaines dénominations sans intérêt cèdent place à d'autres, proposées comme témoignage de reconnaissance ou d'admiration à des concitoyens éminents ayant servi la Patrie, l'Humanité, les Arts.

Ainsi furent rappelés les noms d'Edouard Charton, des Francines, de Jacques Boyceau, d'Edouard Laboulaye.

La statue de l'abbé de l'Épée avait été reléguée sur l'un des terre-pleins qui avoisinent la cathédrale, complètement perdue dans le feuillage et souillée de débris; l'Association joignit ses instances à celles que la municipalité avait reçues déjà, et le monument fut reporté au milieu de la place de la Cathédrale, bien en vue, comme il convenait au philanthrope qui sut mettre en relations avec leurs semblables des milliers d'infortunés qu'une infirmité native condamnait à l'isolement.

Notre ville doit reconnaître qu'en aucun temps les travaux de restauration de nos palais, des admirables pièces d'eau de nos parcs ne furent suivis avec plus d'activité. Si, en cette circonstance, l'Association n'eut pas toujours le mérite de l'initiative, elle peut revendiquer une intervention incessante, soit qu'elle agit collectivement auprès des pouvoirs publics, soit que ses membres aient usé du crédit qu'ils pouvaient individuellement mettre au service d'une si bonne cause.

Des œuvres d'art furent offertes, au nom de l'Association, à la ville de Versailles par plusieurs de ses membres. M. Le Roy fit don d'une peinture, *Le Bassin des Dômes* avant sa restauration; M. Victor Renault donna *Calypso pleurant le départ d'Ulysse*; M. Turlin, la planche d'une des eaux-fortes qu'il a fait paraître dans *Versailles Illustré*.

Pour ne pas négliger le charme des heures où l'on s'abandonne au plaisir d'entendre, l'Association, entre temps, donnait une de ces soirées agréables où, successivement, les poètes, les musiciens disaient leurs œuvres ou les exécutaient.

Le public fut quelquefois appelé à jouir des solennités musicales organisées par les Marmousets; rappelons notamment celle où l'on eut la satisfaction de voir paraître la musique du régiment de Préobrajenski,

Enfin, l'Association artistique et littéraire a fondé une revue, *Versailles Illustré*, contenant quantité de récits, de documents, de descriptions, non pas seulement sur Versailles, mais sur divers points intéressants du département de Seine-et-Oise. Aucun événement un peu saillant ne s'est déroulé en cette ville, depuis l'existence de *Versailles Illustré*, sans qu'il ait été relaté; on y a quelquefois consacré un numéro spécial. Il en fut ainsi pour la visite de l'empereur de Russie, l'Opéra-Comique à Versailles, l'inauguration de l'Hôtel de Ville, la fête de Trianon.

Versailles Illustré compte actuellement 73 numéros, formant 6 volumes. On y voit des eaux-fortes de Turlin, des reproductions de dessins, de gravures, de plans anciens, de photographies, de portraits, des compositions musicales hors texte; les dessins, au nombre d'au moins 900, sont des œuvres originales dues au crayon des membres de l'Association.

Le texte, entièrement inédit, émane de Marmousets ou de personnalités marquantes, dont la collaboration est toujours des plus précieuses pour *Versailles Illustré*.

C'est là une œuvre considérable, fruit de longues et savantes recherches; elle est d'autant plus appréciée de l'Association artistique et littéraire que tous les concours qui lui sont si gracieusement accordés le sont toujours à titre entièrement gratuit.

Versailles Illustré est digne des faveurs qui lui sont accordées. Il ne constitue pas une entreprise commerciale. Ceux qui le dirigent et y collaborent n'ont qu'un but : appeler l'attention sur les mille richesses d'art que renferme la ville si belle qu'ils habitent et qu'ils aiment; contribuer, dans la mesure de leurs forces, à la faire connaître plus encore et, ainsi, à la rendre plus prospère.

Actuellement, l'Association suit avec intérêt les progrès de la souscription ouverte pour l'érection d'un monument à la mémoire de Charles Rameau, le courageux maire de Versailles en 1870; cela lui est aisé, plusieurs de ses membres ayant pris l'initiative ou agissant au sein du Comité. Elle compte reprendre ensuite, dès qu'elle le pourra faire utilement, le projet, mis par elle à l'étude, de l'édifice qu'il convient d'élever en l'honneur de Richaud, qui, en 1792, au péril de ses jours, s'efforça de sauver les prisonniers d'Orléans, si lâchement assassinés rue de l'Orangerie.

Elle attend aussi avec impatience l'occasion de réaliser le projet conçu par l'un de ses membres pour restituer l'une des fêtes qui ont eu lieu sous le règne de Louis le Grand en la Cour de Marbre. Active, vigilante, résolue à ne rien négliger de ce qui peut contribuer à la grandeur de la cité, elle a épousé les idées de M. Georges-Bertrand.

Sur les données du maître éminent, elle a pris l'initiative de réunions au cours desquelles ont été jetées les bases d'une vaste association qui ferait revivre en nos murs les xvii^e et xviii^e siècles dans ce qu'ils ont eu de séduisant et de beau, en prenant comme leviers deux forces irrésistibles quand elles s'unissent pour agir : l'Art et la Charité.

M. LARRUE, secrétaire. — Notice sur la Société des Amis des Arts du département de Seine-et-Oise :

MESSIEURS,

La Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise a été fondée en 1854. Elle organise tous les ans une Exposition des beaux-arts, dans laquelle elle emploie tout l'argent dont elle peut disposer en acquisitions d'œuvres d'art, qui sont ensuite réparties par le sort entre ses sociétaires. Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres et des subventions qui lui sont généreusement accordées par la ville de Versailles et par le département de Seine-et-Oise.

L'année de ses débuts, la Société des Amis des Arts comptait cent soixante membres; leur nombre est arrivé actuellement à sept cents. Elle acquérait la première année huit œuvres d'art, et a pu acquérir annuellement jusqu'à soixante et une œuvres d'art.

Durant ses quarante-huit années d'existence, la Société des Amis des Arts a partagé entre ses sociétaires mille quatre cent deux œuvres d'art, qui lui ont coûté 151,820 francs, et dans ces chiffres ne sont pas comprises les nombreuses acquisitions effectuées, dans ses Expositions, par les amateurs, sociétaires ou non.

Le local des Expositions a varié souvent; c'est l'un des plus difficiles problèmes que doit résoudre le Comité. Cette année, l'Exposition, qui ouvrira ses portes à la fin du présent mois de juin, sera installée dans les beaux salons de la nouvelle Mairie, mis, par M. le Maire, à la disposition de la Société, de la façon la plus gracieuse et la plus aimable.

La Société des Amis des Arts a donné longtemps à ses sociétaires et à leurs familles des concerts et des représentations théâtrales; cette tradition s'était perdue; cette année, on y revient; des concerts seront donnés dans les salles d'exposition.

La Société des Amis des Arts distribue depuis 1877, à l'issue de ses Expositions, de nombreuses récompenses aux artistes exposants. L'une d'elles : un objet d'art de la Manufacture nationale de Sèvres, est annuellement donnée par M. le Ministre des Beaux-Arts pour être attribuée, avec le titre de *prix du Salon*, à la meilleure œuvre exposée : vingt-quatre fois ce prix du Salon a été décerné; quatre-vingt-dix-huit diplômes d'honneur, quatre-vingt-trois médailles de vermeil, six cent

vingt médailles d'argent, seize médailles de bronze et quatre cent trente et une mentions honorables ont également été distribués.

La Société s'intéresse à l'enseignement du dessin dans les écoles du département; elle provoque l'envoi par les instituteurs de spécimens de leur enseignement, et récompense, par l'octroi de médailles, l'excellence de la méthode et les résultats obtenus.

Le dessin doit être considéré, dans l'enseignement, sous ses deux modes de figuration : le *géométral*, qui nous donne les dimensions exactes des objets : c'est le dessin industriel; et le *perspectif*, qui nous donne les apparences des objets : c'est le dessin d'imitation. La relation de ces deux modes de figuration est entière, puisque du dessin géométral on peut déduire le tracé perspectif, comme du tracé perspectif on peut revenir au géométral par une opération de perspective inverse; de là l'unité du dessin. C'est l'enseignement ainsi compris, vraiment scientifique et vraiment pratique, que la Société des Amis des Arts tient à encourager. Des notes s'inspirant de ces principes sont jointes aux spécimens envoyés par les instituteurs lorsqu'ils leur sont retournés. De sorte que ce n'est pas tant l'agrément des dessins qui est récompensé que l'utilité pratique que les élèves trouveront dans cet enseignement. Dix-sept médailles de vermeil ont été décernées aux instituteurs du département, ainsi que soixante-quinze médailles d'argent et quatre-vingt-huit médailles de bronze.

M. le docteur MAUGER, secrétaire général. — Notice sur la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise :

La Société, fondée en 1831, sous le titre de *Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise*, par MM. Belin, Blondel, Baudry de Balzac, Edwards, Huot et Philippar, prit, en 1849, lors de la création d'une section de médecine, le titre de *Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Le but que se proposent les membres de la Société est : 1° de s'instruire mutuellement dans les diverses branches de l'histoire naturelle et des sciences qui s'y rattachent, telles que les sciences physiques, chimiques et mathématiques, l'hygiène, la médecine, l'astronomie, la météorologie, la mécanique, les arts et l'industrie; 2° de répandre le goût de ces connaissances.

D'après les nouveaux *statuts*, arrêtés dans la séance du 18 décembre 1900, sous la présidence de M. Linas, la Société se compose :

De membres d'honneur, notabilités scientifiques susceptibles de contribuer à sa prospérité par leur influence et leurs travaux ;

De membres titulaires, dont le nombre est limité à cinquante ;

De membres associés, élus parmi les personnes qu'intéressent les sciences en général, et particulièrement les travaux de la Société;

De membres adhérents libres et de membres honoraires.

Un Conseil est chargé de l'administration de la Société et de la conservation de ses collections, catalogues, livres et objets divers.

Un Bulletin trimestriel établit le compte rendu des séances, et la réunion de ces Bulletins constitue *les Mémoires de la Société*.

Les séances ont actuellement lieu le dernier mardi de chaque mois, à l'hôtel de la Bibliothèque.

La présidence a été successivement occupée, dans ces dernières années, par MM. Lenoir, Nanot, Louvard, Pressoir, Cerf, Linas et le docteur Broussin.

De nombreuses et intéressantes *communications* sont faites, chaque année, par les différents membres, sur les sujets les plus nouveaux ou les plus controversés des branches multiples de la science : physique, chimie, botanique, zoologie, minéralogie, sciences médicales, hygiène.

La question des *sanatoria* et de la cure de la tuberculose a été, par exemple, traitée et discutée dans un certain nombre de séances assez récentes.

Des *cours* et des *conférences* sont organisés par la Société dans le but de favoriser et d'étendre encore l'instruction scientifique dans notre ville. Cette année même, deux conférences publiques ont été données dans la salle des Conférences de l'Hôtel de Ville : l'une, sur *les Principales médications*, par M. le docteur Langlois, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris ; l'autre, sur *le Dahomey*, avec projections de vues prises par le conférencier, par M. E. Beurdeley, ancien directeur des Affaires politiques au Dahomey.

La Société possède une *bibliothèque* comprenant, outre des ouvrages scientifiques anciens et modernes, une importante collection de Bulletins et Mémoires publiés par les Sociétés correspondantes de France et de l'étranger. Elle a été notamment enrichie par le don généreux de M. le docteur Bérigny, qui lui a légué ses travaux et ses publications sur la météorologie.

La Société possède encore de fort belles *collections* de zoologie, de phrénologie, de botanique et de minéralogie, cette dernière particulièrement riche, due à la générosité de M. Huot. Signalons aussi la collection d'ornithologie, léguée à la Société par M. Tardif-Delorme, et celle de géologie et de conchyliologie, ayant appartenu à M. le général de Nansouty.

Un laboratoire de physique et chimie a été annexé, par les soins de la Société, à la salle des séances, pour faciliter l'étude technique d'un certain nombre de questions scientifiques.

Rappelons, pour terminer, que la Société des Sciences naturelles et médicales est, après la Société d'Agriculture, la plus ancienne des Sociétés de Seine-et-Oise; elle occupe, parmi les diverses Associations du département, un rang que justifient son passé déjà long et souvent glorieux, et le but, que seule elle poursuit, de grouper et de concentrer, dans un intérêt général, les compétences scientifiques les plus diverses.

M. le docteur MAUGER, secrétaire. — Rapport sur la Société de Médecine de Versailles :

La Société de Médecine de Versailles est de fondation toute récente. C'est au dernier banquet du Syndicat médical que M. le docteur Rist, président, émit la proposition d'instituer, à côté d'une Société d'intérêts professionnels, une Association des divers médecins de la ville, à l'effet de discuter des questions scientifiques et médicales. Cette proposition fut accueillie par acclamation, et, le 31 mai 1901, la Société de Médecine se réunissait pour la première fois.

C'est dans la salle de la Commission administrative de l'Hôpital, aimablement mise à la disposition des médecins, que se réunit, une fois par mois, la nouvelle Société.

Les membres sont titulaires ou associés. Peuvent être membres associés, ceux dont la profession ou les études se rattachent aux sciences médicales. Les médecins, civils ou militaires, en exercice ou retraités, de la ville et des environs, peuvent devenir membres titulaires. Associés ou titulaires sont élus par un vote de l'Assemblée, après demande d'admission.

Pendant l'année 1901-1902, les fonctions de président ont été remplies par M. le docteur Rist, celles de vice-président par M. le docteur Laurent.

Les séances ont été suivies avec la plus grande assiduité, et de nombreuses communications ont été faites par les membres civils et militaires de la Société, actuellement au nombre de quarante-cinq.

De tels résultats sont d'un heureux présage pour l'avenir de la jeune Société médicale de Versailles.

M. Maxime BARBIER, secrétaire général. — Notice sur la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise :

La Société d'Agriculture de Seine-et-Oise a été créée en vertu d'un arrêté du 26 novembre 1798 de l'Administration centrale du département, sous le titre de *Société libre d'Agriculture*, et a été reconnue éta-

blissement d'utilité publique par décret du 5 juin 1857. Elle comprend 80 membres titulaires, divisés en 4 sections : Culture, Economie des animaux, Arts, Industries et Sciences appliquées à l'agriculture, Economie et Législation rurales. Elle a, de plus, 76 membres correspondants, à raison de 2 au moins par canton, et 11 membres honoraires.

Elle s'efforce de propager les meilleures méthodes agricoles, les machines les plus perfectionnées, les meilleures races bovines et ovines. Elle possède trois étalons, qu'elle met gratuitement à la disposition des éleveurs du département. Dans les concours qu'elle institue tous les ans, tour à tour dans chaque arrondissement, elle distribue des récompenses à la moyenne et à la petite culture, aux éleveurs, ainsi qu'aux instituteurs primaires qui ont apporté le plus de zèle à donner aux enfants de saines notions d'agriculture, et en ont conservé le plus grand nombre à la vie rurale. Enfin, des fondations spéciales lui permettent de décerner annuellement des prix importants : à un cultivateur de mérite, — à l'auteur d'un mémoire utile sur un sujet agricole proposé par elle, — à un ou deux élèves du Cours municipal de géométrie.

Elle publie chaque année ses *Mémoires*, en un volume in-8°, et possède une importante bibliothèque.

M. Maurice Bucquet, président. — Notice sur la Société versaillaise de Photographie :

En 1884, sur l'initiative de MM. Hue et Druy, un certain nombre d'amateurs se sont groupés et ont fondé la Société versaillaise de Photographie, dont ils ont confié la présidence à M. de Sivry. M. Dutilleux lui a succédé dans ces fonctions, et M. Maurice Bucquet, nommé président, est actuellement secondé dans la direction de l'Association par MM. Léon Ottenheim, vice-président, Jessé-Curély, secrétaire, et Debains, archiviste.

Par des expériences faites en commun, par les travaux individuels de ses membres, communiqués aux séances mensuelles qui ont lieu le second lundi de chaque mois, par des excursions, par des conférences et des démonstrations techniques, la Société contribue aux progrès de la Photographie et de ses applications multiples aux Sciences, aux Arts et à l'Industrie.

Elle remplit un rôle vulgarisateur en chargeant ses membres de faire, devant les nombreux invités qui répondent toujours avec empressement à ses appels, des conférences sur les découvertes au moment où elles se produisent, ou sur des applications des méthodes photographiques. On se souvient de celle de M. Albert Londe sur *la Photographie instantanée*; de M. A. Berget, le savant collaborateur de

M. le professeur Lippmann, sur *la Photographie des couleurs par la méthode interférentielle*; de MM. Fournier, Moëssard, Bucquet, sur *les Applications scientifiques de la Photographie, l'Égypte des Pharaons, les Rayons Röntgen*.

En dehors de ces conférences, la Société a organisé plusieurs soirées de projections, données dans la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, pour montrer les travaux de ses membres, provenant soit de leurs études personnelles, soit de leurs expériences en commun, soit des excursions dirigées par ses soins.

Elle a obtenu des succès dans les diverses expositions auxquelles ses membres ont pris part, soit individuellement, soit comme collectivité. Depuis 1904, elle fait partie de la Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise et, à ce titre, un emplacement lui est désormais réservé, dans les Salons annuels, pour y exposer des œuvres choisies par un jury spécial, qui n'admet que celles présentant un réel intérêt de composition et une valeur artistique indiscutable.

Affiliée à l'Union nationale des Sociétés photographiques de France, elle est admise à prendre part aux Congrès annuels des Sociétés savantes, et plusieurs de ses membres y ont fait, à diverses sessions, d'intéressantes communications.

La Société versaillaise de Photographie a toujours répondu aux demandes qui lui ont été adressées par les Sociétés départementales et a toujours été heureuse de se mettre à leur disposition, soit en préparant pour elles des séances de projections, soit en exécutant certains travaux rentrant dans sa sphère d'action.

Composée d'artistes de goût et d'opérateurs habiles, qui mettent avec désintéressement leur art et leur science au service du développement des connaissances humaines, elle s'efforce d'apporter, dans la mesure de ses moyens, sa modeste contribution dans le mouvement scientifique et artistique à la tête duquel la France marche toujours la première.

M. A. DUFOUR, secrétaire général. — Notice sur la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix :

Historique. — Depuis de La Barre, prévôt et historien de Corbeil au xvii^e siècle, aucun écrivain, si ce n'est l'abbé Lebeuf, au siècle suivant, ne s'est occupé spécialement, et d'une manière continue, de l'histoire de Corbeil et de la région qui l'entoure. C'est pourquoi un groupe d'hommes aimant ce pays a eu la pensée de fonder une Société historique et archéologique, dont le champ d'études embrasserait l'ancien comté de Corbeil, ainsi que la partie du Hurepoix la plus voisine, en y joignant Étampes et ses alentours : Étampes, ville intéressante à tant

d'égarde, par son passé si fertile en souvenirs et son sol si riche en monuments.

Les sources de travail ne manquaient pas : les archives publiques et privées, inexplorées jusqu'alors, renfermaient de précieux trésors historiques, qui attendaient leur mise au jour ; le souvenir des monuments disparus, nombreux, hélas ! menaçait de tomber dans l'oubli, faute de bonnes volontés pour rappeler leur histoire et retracer leurs beautés presque ignorées aujourd'hui. Les environs étaient encore riches en monuments, peu ou mal connus ; il était intéressant de les étudier, aussi bien dans le passé que dans leurs modifications postérieures.

Il était bon aussi de rappeler la mémoire des hommes qui, nés dans ce pays ou l'ayant habité, l'ont honoré par leurs travaux ou les services rendus, et dont le souvenir risquait de se perdre faute d'historiens pour le rappeler aux générations nouvelles.

C'est avec ce programme que les initiateurs de la Société firent un premier appel aux bonnes volontés ; il fut entendu, et une réunion préparatoire eut lieu, dans laquelle les statuts et le règlement provisoires furent élaborés, et à laquelle assistaient quinze membres fondateurs. De ce jour, la Société était créée.

La vie légale lui fut donnée par un arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 19 février 1895. Des adhésions précieuses, et en assez grand nombre, furent recueillies et, depuis, la Société, accomplissant son programme à la satisfaction de tous, a vu le nombre de ses membres s'accroître d'année en année de façon à peu près régulière. Le premier Bulletin de l'année 1895 indiquait 89 membres ; aujourd'hui, en 1902, après sept exercices complets, ce nombre s'est élevé à 209, parmi lesquels 19 sont les membres fondateurs, qui ont racheté leurs cotisations annuelles par le versement, une fois fait, d'une somme de 100 francs.

En outre, il y a 7 membres correspondants, affranchis de toute cotisation, et 14 Sociétés correspondantes, françaises ou étrangères.

La Société publie deux Bulletins par an ; chaque année forme un volume in-8° de près de 200 pages avec gravures ; elle a donné, depuis sept ans, 14 Bulletins ou 7 volumes. En outre, elle publie, tous les deux ans, ou à peu près (il n'y a pas d'époque fixe), un volume de mémoires et documents.

Le premier volume in-8° de cette série était une charmante monographie de la curieuse église de Saint-Germain-lès-Corbeil, remarquable surtout par ses belles héliogravures de Dujardin, au nombre de 23. Le deuxième volume, publié en 1900, est un in-8° de 130 pages contenant deux notices séparées, avec titres et paginations distincts. Quant au

troisième volume de cette série, il vient d'être mis en distribution et a fait l'admiration de tous les membres de la Société.

C'est un magnifique volume grand in-4°, enrichi de 55 héliogravures, presque toutes hors texte. Ce bel ouvrage a pour titre : *Villeroy, son passé, sa fabrique de porcelaine, son état actuel*. Il est le fruit du travail du regretté M. Aymé Darblay, qui avait réuni, afin d'en écrire l'histoire, de nombreux documents inédits et iconographiques sur ce beau domaine de l'ancien duché de Villeroy, dont sa famille est aujourd'hui propriétaire.

C'est avec amour surtout qu'il a traité la céramique de Villeroy, dont les spécimens sont si recherchés aujourd'hui, et tous ceux qu'il a reproduits dans son ouvrage, sauf trois, font partie de sa rare et on peut dire unique collection de ce produit si estimé de la céramique française.

M. A. Darblay se proposait de consacrer deux volumes à ce grand travail ; la mort ne lui a pas permis de l'achever, mais sa veuve n'a pas voulu laisser perdre le fruit de tant de précieuses recherches et, surmontant sa douleur, elle s'est imposée la tâche de fondre et de réunir en un seul volume tous les documents et les gravures que son regretté mari avait réunis.

On ne peut que la louer de ce soin pieux ; la Société de Corbeil-Etampes lui en est particulièrement reconnaissante.

Cette digression est inhérente à l'histoire de la Société ; c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir la passer sous silence.

En dehors de ses publications, la Société s'est attachée à une œuvre qui ne peut que lui faire honneur : c'est la création du Musée St-Jean.

L'église de la Commanderie des chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem remonte au XIII^e siècle ; on attribue sa fondation à la reine Isburge de Danemark, épouse de Philippe Auguste, qui y fut inhumée en 1236. Cette église, désaffectée à la Révolution, servit aux usages les plus divers, entre autres de carboniserie pour la poudrerie dont elle était voisine. Après bien des vicissitudes, elle fut acquise, il y a peu d'années, par M. Darblay père, qui voulut bien consentir à la louer à la Société historique de Corbeil-Etampes pour un prix plus que modique (1 franc par an). Il est juste d'ajouter qu'avant de livrer le monument à la Société, M. Darblay se chargea d'en faire une restauration intelligente et soucieuse de la conservation du style de ce remarquable édifice. Inutile d'ajouter que M. Darblay y consacra des sommes importantes, mais il faut rappeler que ce fut M. Aymé Darblay, celui que nous pleurons aujourd'hui, qui s'occupa spécialement de ces travaux et les dirigea lui-même.

C'est donc dans ce beau cadre que la Société a installé son musée,

cadre aussi vaste que charmant, puisque la nef a presque 70 mètres de longueur, avec un transept très grand aussi. C'était même trop grand, car la Société ne possédait pas de quoi garnir cette vaste étendue; mais elle fit appel à toutes les bonnes volontés, qui ne lui firent pas défaut. Des particuliers ajoutèrent quelques dons; la veuve d'un collectionneur, M^{me} de Souancé, donna une très belle collection préhistorique que son mari avait mis vingt-cinq ans à réunir, et qui offre cette particularité qu'elle a été presque entièrement composée d'objets trouvés dans la région, entre Etampes et Corbeil. MM. Darblay y déposèrent aussi nombre d'objets intéressants. La ville de Corbeil y mit en dépôt les objets qu'elle possédait. Les pierres tombales anciennes, provenant de Saint-Jean et retrouvées un peu partout, sont revenues prendre place dans l'antique monument, après avoir été l'objet d'une intelligente restauration. Et, tout récemment, le ministre des Beaux-Arts donna à la ville de Corbeil, *pour le Musée Saint-Jean*, deux belles statues de pierre, de 2^m,70 de hauteur, représentant un roi et une reine. Ces statues sont la copie très fidèle de deux des six statues qui ornaient le portail de l'église Notre-Dame de Corbeil, détruite en 1821-24. Les originaux ont été sauvés par Lenoir à la Révolution et ont été déposés depuis à la basilique de Saint-Denis. Ils sont de pur style roman et remontent au XII^e siècle.

En somme, cette belle église, si bien restaurée, forme à elle seule la partie la plus intéressante du Musée; les épaves, les vestiges d'anciens monuments disparus, tout ce qui se perdait autrefois, le fruit des fouilles, etc., tout cela trouve asile au Musée Saint-Jean, où la place ne manque pas. Il est ouvert tous les dimanches, et les visiteurs sont nombreux, attirés par les frais ombrages du beau petit parc qui entoure cette antique demeure des anciens chevaliers de Saint-Jean-en-l'Île. Voilà l'œuvre de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix. Jeune encore, elle a prouvé sa vitalité, et on ne peut que lui souhaiter de continuer à marcher avec un succès égal dans la voie qu'elle a si bien commencée.

M. Joseph DEPOIN, secrétaire général. — Notice sur la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin :

La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, fondée le 2 mars 1877 et approuvée par arrêté préfectoral du 4 septembre suivant, est entrée, au début du XX^e siècle, dans sa vingt-cinquième année d'existence.

Son siège social est à Pontoise, au domicile de son secrétaire général (et ses bureaux actuellement, 3, rue des Moineaux).

Au 1^{er} janvier 1879, elle comptait 32 fondateurs, 1 associé-correspondant et 29 membres titulaires.

Au 1^{er} janvier 1901, son effectif s'élevait à 14 fondateurs, 11 associés-correspondants et 348 membres titulaires, soit 373 adhérents. Elle échange en outre ses publications avec 24 Sociétés poursuivant des études analogues aux siennes.

La Société est administrée par un Conseil composé de quinze membres rééligibles. Elle a perdu, le 14 janvier 1901, M. Ernest SERÉ-DEPOIN, ancien maire de Pontoise, son *président* depuis sa fondation ; elle a élu à la place le premier vice-président, M. Louis PASSY, député de l'Eure, membre de l'Institut. Les deux *vice-présidents* élus en 1877, le chanoine GRIMOT, curé de l'Isle-Adam, et l'abbé MARCHAND, curé de Notre-Dame de Pontoise, ont été remplacés, le premier par M. Louis PASSY, puis par M. Auguste REY, ancien maire de Saint-Prix ; le second par M. Léon THOMAS, auteur de la *Bibliographie pontoisienne*, puis par M. Charles SORET DE BOISBRUNET, contrôleur général de l'armée, et enfin par M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS, archiviste-paléographe.

La Société a maintenu en fonctions, depuis sa constitution, son *secrétaire général*, M. Joseph DEPOIN.

Les fonctions de *secrétaire-rédacteur*, occupées à l'origine par M. Lucien LE BRUN, l'ont été depuis par M. MALLET, avoué et conseiller municipal à Pontoise.

Celles d'*archiviste* ont été remplies par M. TAVET, fondateur du Musée de Pontoise, puis par M. Henri LEBAS, architecte d'arrondissement ; celles d'*archiviste adjoint*, par M. Romain BUQUET, puis par M. Edmond LE SEURE DE SENNEVILLE.

Les fonctions de *bibliothécaire* ont été détachées de celles d'archiviste et données à M. Eugène LEBAIGUE, puis à M. VIGNIER, inspecteur primaire honoraire.

La Société a eu pour *trésorier* M. Louis AIGOIN, conservateur des hypothèques à Pontoise, puis M. JOUARRE, ancien notaire, qui vient de mourir, et dont le successeur n'est pas encore désigné.

La Société s'est proposé pour but :

- 1^o L'organisation d'explorations archéologiques ;
- 2^o L'établissement d'une bibliothèque et d'un musée ;
- 3^o La publication de mémoires et documents historiques et archéologiques.

Pour répondre au premier objet de ses préoccupations, la Société organise, chaque année, une ou plusieurs excursions auxquelles elle convie ses membres et leur famille. Des excursions ont eu lieu à *Triè-Château* et *Gisors* (1884), *l'abbaye du Val*, *Stors* et *l'Isle-Adam* (1884),

Maubuisson (1885), *Magny-en-Vexin* (1886), *Gonesse* (1886), *Montmorency* (1887), *Conflans et Eragny* (1888), *Pierrefonds* (1888), *Rosny et Mantes* (1889), *Gisors et Chaumont-en-Vexin* (1890), *Ecouen* (1891), *Poissy et Saint-Germain* (1891), *Argenteuil* (1892), *Enghien* (1893), *Luzarches* (1894), *Livry* (1895), *Cergy et Vauréal* (1896), *Saint-Clair-sur-Epte* (1896), *la Roche-Guyon* (1897), *Chantilly* (1898), *Neuville et Vauréal* (1899), *les Andelys et Château-Gaillard* (1901), *Maule* (1901).

Les membres sont convoqués par *lettre spéciale* aux excursions ainsi qu'à l'Assemblée générale.

En 1902, l'Assemblée générale aura lieu à *Gisors*, le 19 juin. Une excursion se fera plus tard, dans la *forêt de Lions*.

La Société a réuni dans sa bibliothèque de nombreuses publications historiques provenant notamment de dons d'auteurs, d'échanges avec d'autres Sociétés, d'envois du Ministère et de la succession de M. SERÉ-DEPOIN; elle possède aussi des manuscrits, documents et objets d'art provenant des libéralités de divers membres.

La bibliothèque, installée au siège social, est ouverte aux adhérents qui peuvent se faire prêter des ouvrages imprimés, contre leur signature, pour une durée de deux mois.

La Société n'a pas eu à créer un musée. Il a été pourvu à ce desideratum grâce à la générosité de deux de ses membres, M. et M^{me} TAVET, qui, secondés par d'autres sociétaires, ont pris à leur charge l'installation d'un musée dans l'ancien Grand-Vicariat, restauré par leurs soins. M^{me} TAVET est la directrice du Musée.

La Société, depuis 1879, a publié VINGT-TROIS VOLUMES de *Mémoires*, de format in-8° raisin, plus UN VOLUME consacré à la *Table décennale* (1879-1890), et VINGT-NEUF VOLUMES de *Documents*, de formats divers, dont plusieurs grand in-4° raisin. Ces publications ont été imprimées en caractères elzéviens, sur papier vergé; la plupart sont richement illustrées.

Voici la nomenclature des documents :

Bibliographie pontoisienne, par M. LÉON THOMAS, in-8°.

Numismatique et Sigillographie pontoisiennes, par M. LÉON THOMAS, in-8°.

Histoire de la ville de l'Isle-Adam, par M. l'abbé GRIMOT, in-8°.

L'Abbaye de Maubuisson, par MM. DUTILLEUX et J. DEPOIN, 4 vol. in-4°.

La Renaissance dans le Vexin, par M. LOUIS RÉGNIER, gr. in-4°.

Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-4°.

Histoire de Boissy-l'Aillerie, par M. l'abbé LOISEL, in-8°.

Les Vitraux de Montmorency et d'Ecouen, par M. LUCIEN MAGNE, in-4°.

Monographie de l'église Saint-Maclou de Pontoise, par M. Eugène LEFÈVRE PONTALIS, gr. in-4°.

Cartulaire de Maubuisson, par MM. DUTILLEUX et J. DEPOIN, t. I^{er}, in-4°.

Histoire de Delincourt, par M. l'abbé BATICLE, in-8°.

Histoire de Méry-sur-Oise, par MM. DE SÉGUR-LAMOIGNON et J. DEPOIN, gr. in-4°.

Géographie de la France, par M. H. MATAIGNE, 1 vol. in-4° (1,500 p.).

Les Capitaines de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Le Tournoi de Chambly, par M. le chanoine MARSAUX, in-8°.

Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye, par M. J. DEPOIN, in-8°.

La Forêt royale d'Artie-en-Vexin, par M. LÉON PLANCOUARD, in-8°.

Cartulaire de Saint-Martin, par M. J. DEPOIN, 3 vol. gr. in-4°.

Environs de Pontoise (carte des lieux dits), dressée par M. MATAIGNE.

Une Elégie latine d'Héloïse, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Les Cloches de Vi, dit Joli-Village, par M. LÉON PLANCOUARD, in-8°.

Registres municipaux de Pontoise sous Henri IV et Louis XIII, publiés par M. MALLET, in-4°.

Le Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, par M. J. DEPOIN, in-8°.

Saint-Leu-d'Esserent, Cartulaire, publié par M. le chanoine Eug. MULLER, 2 vol. in-4°.

La Monographie du château de Vigny, par M. MAIRE, bibliothécaire de la Sorbonne (sera distribuée le 19 juin). Elle contient de très nombreuses gravures et 7 gr. pl. hors texte.

Le tome XXIV des *Mémoires* sera publié dans le courant de l'automne. Vers janvier 1903 paraîtra un nouveau volume de *Mémoires*, richement illustré.

M. LORIN, secrétaire général. — Rapport sur la Société archéologique de Rambouillet :

La Société archéologique de Rambouillet a été autorisée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 1836.

Elle compta, à son origine, 9 membres; elle eut la bonne fortune, fort peu de temps après sa formation, de s'adjoindre M. le duc de Luynes, membre de l'Institut.

En 1842, les membres qui la composaient étaient au nombre de 38; en 1870, de 74.

La cotisation, de 5 francs au début, fut ultérieurement portée à 10 francs : elle a été maintenue à ce dernier chiffre.

Pendant plusieurs années, la Société archéologique fut aidée par une subvention ministérielle qui varia de 300 à 500 francs.

Les publications de la Société archéologique ont été éditées en deux formats, l'in-quarto et l'in-octavo.

La première série est en in-quarto.

C'est en 1846, dix années après sa fondation, que la Société archéologique donna son premier ouvrage, intitulé : *Recueil de chartes sur le prieuré des Moulineaux qui se trouvait à Poigny, près de Rambouillet*; à ce premier ouvrage s'ajoutaient des Notes sur les prieurés de Louye (près de Dourdan), des Moulineaux et de Sainte-Radegonde-de-la-Coudre. C'était la première partie de cet ouvrage qui, dans sa seconde partie, comprenait le Cartulaire de Notre-Dame-des-Vaux-de-Cernay (canton de Chevreuse).

Cette publication fut l'objet d'une mention très honorable des Antiquités nationales, le 12 novembre 1858, et d'une seconde médaille, le 2 décembre 1859.

La première partie était l'œuvre de M. Moutié seul, et la seconde de MM. Moutié et Merlet; M. le duc de Luynes faisait les frais de cette publication.

En 1862, M. Moutié publiait le *Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche* (près du Mesnil-Saint-Denis), qui obtenait, la même année, la première médaille au concours des Antiquités nationales.

Cette série ne comptait plus qu'en 1889, une publication de M. Morize, intitulée : *Etude archéologique sur l'abbaye des Vaux-de-Cernay*, avec 50 planches et introduction de M. le comte de Dion.

La série in-octavo comprend aujourd'hui quinze volumes, publiés de 1870 à 1902 : le quinzième volume est achevé d'imprimer.

Le tome I^{er} a paru de 1870 à 1872, en trois livraisons. Il contient, de M. Moutié : *Le château de Chevreuse; Note sur Saint-Léger-en-Yvelines; Sépultures de la famille d'Angennes, dans l'église de Rambouillet, aujourd'hui détruite.*

De M. Morize : *Peintures de l'église de Bullion; Abbaye de Gif; Commanderie du Déluge, à Marcoussis; Croix et stalles de Saint-Sulpice-de-Favières; Crypte de l'église de Saint-Arnoult.*

De M. de Dion : *Le comté de Madrie, avec carte; Le château de Montfort, avec vue; Des Progrès de l'architecture militaire sous Philippe Auguste; Les anciens Chemins de l'Yveline; Les Poésies de Claude Rabet et Les Fiefs du comté de Montfort.*

De M. Bellet : *La marquise de Rambouillet; Le duc de Penthièvre; — de M. Maquet : Les seigneurs de Noisy-le-Roi; — de M. Guyot : Les Réparations du château de Dourdan.*

Les tomes II et III, publiés de 1873 à 1876, contiennent : l'*Histoire de Chevreuse et de ses seigneurs*; le tome IV, le *Cartulaire de Saint-Thomas d'Epéron et de Notre-Dame de Maintenon*, par MM. Moutié et de

Dion ; à la suite, *Description des vitraux de Montfort*, par l'abbé Le Chenetier.

Le tome V (1879-1880) s'ouvre par deux études de M. de Dion : *Duguesclin, comte de Montfort*, et *Les Ecoles de Montfort*.

Au Congrès des Sociétés savantes de 1879, la Société avait obtenu un prix de 1,000 francs pour *Chevreuse et ses seigneurs*.

Le reste du cinquième volume est occupé par le *Nobiliaire de Montfort*.

Dans le sixième volume, paru en 1881, M. Cotiard donne le *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil*.

Le septième volume fut publié de 1882 à 1886 ; le premier fascicule renferme l'*Epigraphie du canton de Montfort*, par l'abbé Loisel ; une notice sur Voisins-le-Bretonneux. Le deuxième fascicule contient des documents sur le duché-pairie de Rambouillet, sur la vente faite du château en 1706, au comte de Toulouse, et, en 1783, par le duc de Penthièvre à Louis XVI.

M. Moutié mourait le 14 décembre 1886.

On put craindre alors la disparition de la Société archéologique ; heureusement, ces craintes se dissipèrent, et, de 1887 à 1902, la Société put encore publier huit volumes, alors que, de 1870 à 1887, elle n'en avait produit que sept.

Le nombre des membres titulaires augmenta : il est aujourd'hui de 160 environ.

Le huitième volume, paru en 1887-1888, est consacré à M. Moutié, qui venait de mourir ; à Florian au Val-Saint-Germain, à Roucher, à Victor Hugo, à Montfort-l'Amaury, à Notre-Dame-du-Chêne, notices de M. Lorin ; aux pressoirs d'Épernon, de M. Ledru ; à François Quesnay, de M. Maurion de Larroche ; à des faits divers du vieux Montfort ; à la chapelle Notre-Dame-du-Chêne, de M. de Dion ; au prieuré de Saint-Laurent, du même.

En même temps, la Société fait des excursions annuelles ; elle tient successivement des séances à Rambouillet, à Dourdan, à Montfort, à Neauphle-le-Vieux.

Le neuvième volume (1889-1890) relate des excursions à Rambouillet, à Chevreuse et à Dampierre, à Pontchartrain, à Chartres et à Montfort.

La plus grande partie de ce volume renferme une longue étude de M. Lorin, intitulée : *Une Soirée à Rambouillet, en novembre 1836*.

En 1890, en 1891, 1892, 1893, la Société continue ses pérégrinations annuelles aux Vaux-de-Cernay, à Port-Royal, à Dourdan, à Saint-Léger et à Montfort ; chacune de ces excursions est rapportée dans le volume de 1895, avec des études sur Racine, sur Lebrun, sur Roucher,

sur Florian à Rambouillet, de M. Lorin; de M. de Dion, sur l'architecture militaire au moyen âge, sur les bailliages et district de Montfort, sur le curé de Boissy-sans-Avoir.

En 1892, M. de Dion avait réédité ses *Vitraux de Montfort*, et la Société archéologique attachait son nom à la publication d'Inventaires du château de Rambouillet au xvii^e siècle.

Le onzième volume porte la date de 1896 : on y lit le récit d'une excursion à Beynes; une notice sur Beynes; un rapport du conventionnel Couturier à la Convention; une excursion au Plessis-Mornay, à Rochefort et à Bonnelles; une notice sur Trappes, sur Epernon; *Six Victimes de la Terreur*, par M. Lorin; *L'Hôtel de la sous-préfecture*, par le même; *Le Christ du tribunal*; une notice sur Senlis, de M. Tarty.

Le douzième volume a été publié en 1897 : il est tout entier consacré à une histoire de Limours, et à Levasseur, adjudant général, maire et sous-préfet de Rambouillet; l'histoire de Levasseur est l'histoire de Rambouillet, de 1789 à 1815, par M. Lorin.

Le treizième volume a vu le jour en 1898 : une excursion à Rochefort et au Marais y est rapportée; l'histoire de Rambouillet, d'après les registres de la municipalité pendant la Révolution, y est résumée; à côté de ces travaux, d'autres, dans le même volume, traitent de la noblesse de François Quesnay; de la rivière d'Yvette.

En 1899, par la plume de M. Lorin, la Société a donné l'*Histoire de François Quesnay, Le Bicentenaire de Racine. Deux Fêtes bretonnes à Montfort-l'Amaury et Une Excursion à Coignières, à Haute-Bruyère, à Maurepas et au Mesnil-Saint-Denis.*

Le volume de 1901 est à la veille de paraître; il est entièrement composé, il a trait au château de Dampierre et à son histoire, par M. Lorin; à l'histoire de Saint-Hilarion, par M. Risch; aux écoles de Chevreuse, par M. Couard; à une excursion à Marcoussis et à Montlhéry.

Tel est le bilan de notre Société à ce jour; à côté de ces travaux, ses membres ont publié des travaux individuels; la liste des brochures de M. de Dion est mentionnée dans le *Dictionnaire du département de Seine-et-Oise*, de Jouve (1893).

Aujourd'hui, en 1902, la Société archéologique compte environ 160 membres, et son actif, représenté par un livret de Caisse d'épargne et des espèces, s'élève à près de 6,000 francs.

La lecture de ces rapports et notices étant terminée, M. le Président adresse, au nom du Congrès, ses remerciements aux membres des Sociétés qui ont bien voulu procéder à une étude aussi complète de l'origine et des travaux de ces Associations.

Il donne ensuite lecture du programme des questions qui ont été indiquées pour chacun des trois Comités; ce programme est ainsi composé :

PREMIER COMITÉ. — Histoire et Archéologie.

Continuation de l'ouvrage de Guilhermy sur les Inscriptions de la France.

Bibliographie et iconographie de Seine-et-Oise.

Cartes anciennes. Cartes archéologiques et monumentales.

Indication des sources et des instruments de travail.

Cartulaires intéressant le département, déjà publiés ou encore inédits.

Monographies communales.

Noms des rues et plaques commémoratives.

DEUXIÈME COMITÉ. — Beaux-Arts. — Photographie.

Continuation de l'Inventaire des Richesses d'art dans le département.

Collections publiques ou particulières existant dans chaque région.

Musées communaux existant ou à organiser.

Réunion au chef-lieu du département, ou dans chaque arrondissement, d'une collection de vues, sites, monuments de Seine-et-Oise, en dessins, gravures, lithographies ou photographies.

TROISIÈME COMITÉ. — Sciences, Agriculture, etc.

Epuration des eaux d'égout.

Le lait : Production, stérilisation, falsifications, etc.

Dans chacune de ces trois sections, et notamment dans la première (Histoire et Archéologie), quelques membres ont eu l'heureuse pensée de faire alterner la réponse aux questions du programme avec la lecture de notices d'un intérêt plus spécial. Celles-ci seront analysées dans les comptes rendus rédigés par MM. les secrétaires des Comités.

M. le Président invite les sections à se réunir dans les salles qui leur ont été préparées. Chacun des trois Comités est constitué et se trouve composé de la manière suivante :

PREMIER COMITÉ. — Histoire et Archéologie.

Président : M. G. DIGARD.

Vice-Président : M. J. DEPOIN. — *Secrétaire* : M. E. MAREUSE.

MM. d'Aigremont, publiciste, à Versailles. — Babeau, membre de l'Institut, à Paris. — Blanchard, architecte diplômé, à Versailles. — Bonnet, à Croissy. — Bournon, archiviste-paléographe, à Paris. — Breton, Georges, à Versailles. — Bruel, chef de section aux Archives nationales, à Paris. — Couard, archiviste de Seine-et-Oise, à Versailles. — Courcel (baron de), sénateur, à Paris. — Courcel (Valentin de), maire d'Athis-Mons. — David (l'abbé), ancien aumônier du Lycée, à Versailles. — Depoin, secrétaire général de la Société historique de Pontoise, à Paris. — Digard (Georges), archiviste-paléographe, à Versailles. — Dion (comte de), président de la Société historique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury. — Dreyfus (Ferdinand), ancien député de Seine-et-Oise, à Paris. — Dufour (Alfred), secrétaire général de la Société historique de Corbeil et d'Etampes, à Corbeil. — Dujardin (Achille), membre de la Société historique de Corbeil et d'Etampes, à Etampes. — Dutilleux, secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — Fabre des Essarts, littérateur, à Versailles. — Favier (Paul), architecte du Sénat, au Palais de Versailles. — Figières (de), à Asnières. — Flamand, conseiller général, à Versailles. — Fourdrignier, membre correspondant de la Société de l'Histoire de France, à Sèvres. — Fravaton, conservateur des hypothèques, à Versailles. — Fromageot (Paul), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles. — Gatin, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles. — Gilbert (Edouard), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain. — Gillot, receveur des finances, à Rambouillet. — Grave, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Mantes. — Husson, maire du Mesnil-Saint-Denis. — Jehan (Auguste), littérateur, à Versailles. — Juglar, membre de l'Institut, à Versailles. — Lafolloye (Paul), architecte, à Paris. — Lefèvre, receveur de l'Enregistrement, à Rambouillet. — Lefèvre-Pontalis (Germain), archiviste-paléographe, à Paris. — Legrand (Louis), sénateur, à Versailles. — Legrand (Maxime), président de la Société historique, à Etampes. — Lorin, secrétaire général de la Société archéologique, à Rambouillet. — Maillard, publiciste, à Versailles. — Mareuse (Edgar), secrétaire général de la Commission des Inscriptions parisiennes, à Paris. — Moussard (Ernest), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Bonnières. — Moussoir, avocat, président de l'Association artistique et littéraire, à Versailles. — Moutier, rédacteur au *Petit Parisien*, à Versailles. — Paisant, président du Tribunal civil, président de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles. — Passy (Louis), membre de l'Institut, à Paris. — Pestelard, inspecteur d'Académie, à Versailles. — Ploix (général), à Versailles. — Pressoir, à Versailles. — Remilly, à Versailles. — Simon, avocat, adjoint au maire, à Versailles.

— Smith, ingénieur civil, à Versailles. — Stein (Henri), archiviste aux Archives nationales, à Paris. — Taphanel, conservateur de la Bibliothèque communale, secrétaire général de la Société des Sciences morales, etc., à Versailles. — Texier, membre de la Société des Sciences morales, à Versailles. — Tourneux (Maurice), archiviste-paléographe, à Paris. — Vantroys (l'abbé), aumônier du Lycée Hoche, à Versailles.

DEUXIÈME COMITÉ. — *Beaux-Arts. — Photographie.*

Président : M. DE NOLHAC.

Vice-Président : M. M. BUCQUET. — *Secrétaire* : M. LARRUE.

MM. Allorge, architecte, professeur de dessin, à Montlhéry. — Auscher, ingénieur, à Versailles. — Barbet, président de la Société des Amis des Arts, à Versailles. — Bernard, libraire, à Versailles. — Bertrand (Georges), artiste peintre, à Versailles. — Blanchard, architecte diplômé, à Versailles. — Bucquet (Maurice), président de la Société versaillaise de Photographie, à Paris. — Ecorcheville, à Paris. — Eve, négociant, à Versailles. — Favier (Paul), architecte du Sénat, au palais de Versailles. — Gilbert (Edouard), membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Saint-Germain. — Hue (Adrien), membre de la Société versaillaise de Photographie, à Versailles. — Husson (Henry), maire du Mesnil-Saint-Denis. — Jehan (Auguste), littérateur, à Versailles. — Jessé-Curély, secrétaire de la Société versaillaise de Photographie, à Versailles. — Kœchlin (Emile), membre de la Société des Amis des Arts, à Versailles. — Larrue, secrétaire de la Société des Amis des Arts, à Versailles. — Léonardon, conservateur adjoint de la Bibliothèque communale, à Versailles. — Mangeant, membre de la Commission des Antiquités et des Arts, à Versailles. — Mariette, architecte, président de la Société artistique, à Sannois. — Materre, à Versailles. — Nolhac (de), conservateur du Musée national de Versailles. — Ottenheim (Léon), vice-président de la Société versaillaise de Photographie, à Versailles. — Pératé, conservateur adjoint du Musée national de Versailles. — Polak, artiste peintre, à Paris-Batignolles. — Prodhomme, artiste peintre, à Versailles. — Renaud (Emile), compositeur de musique, à Versailles. — Renault (Victor), artiste peintre, à Versailles. — Rétaï, maire de Sannois. — Terrade, imprimeur, membre de l'Association artistique et littéraire de Versailles. — Triboulet, à Versailles.

TROISIÈME COMITÉ. — *Sciences, Agriculture, etc.*

Président : M. Maxime BARBIER.

Vice-Président : M. le D^r RIST. — *Secrétaire* : M. le D^r MAUGER.

MM. Barbier (Maxime), secrétaire général de la Société d'Agriculture, à Versailles. — Broussin (docteur), à Versailles. — Christen (docteur), à

Versailles. — Debains, pharmacien, membre de la Société des Sciences naturelles, à Versailles. — Ducasse, pharmacien, à Versailles. — Duclaux, vétérinaire, à Versailles. — Hermann (docteur), à Versailles. — Laurent (docteur), à Versailles. — Lenoble (docteur), à Versailles. — Lezé, professeur à Grignon, demeurant à Buc. — Linas, pharmacien, à Versailles. — Louvard, ancien président de la Société des Sciences naturelles, à Versailles. — Manger (docteur), à Versailles. — Maurion de Larroche, membre de la Société des Sciences naturelles, à Versailles. — Milon (docteur), à Versailles. — Opoix, pharmacien, à Versailles. — Rist (docteur), à Versailles. — Vilon (docteur), à Versailles. — Weil (docteur), à Versailles.

PROCÈS-VERBAUX

RÉDIGÉS

Par MM. les Secrétaires des Comités

PREMIER COMITÉ

Histoire et Archéologie.

Rapport de M. E. MAREUSE, Secrétaire du premier Comité.

Le Comité d'Histoire et d'Archéologie s'est réuni sous la présidence de M. DIGARD et a choisi M. MAREUSE comme secrétaire.

M. Maurice TOURNEUX fait une communication sur le mot prêté à Louis XV, lors des funérailles de M^{me} de Pompadour : *La marquise n'aura pas beau temps...* Il en établit la fausseté d'après un fragment des *Mémoires de Laborde*, et profite de la circonstance pour demander la recherche et la publication intégrale de ces *Mémoires*, qui offriraient le plus grand intérêt pour l'histoire du XVIII^e siècle.

M. le Président remercie M. Tourneux de son intéressante étude, qui sera publiée dans l'un des prochains Bulletins de la *Société des Sciences morales de Versailles*.

M. DUTILLEUX présente un rapport sur la nécessité de compléter l'ouvrage de Guilhermy sur les *Inscriptions de la France*, en recueillant et publiant toutes les inscriptions concernant les communes de Seine-et-Oise qui n'appartenaient pas à l'ancien diocèse de Paris (1).

M. DUFOUR fait remarquer que les trois volumes publiés sur le

(1) Voir le texte de cette communication dans la dernière partie du présent volume.

diocèse de Sens, par M. Stein, contiennent un grand nombre d'inscriptions recueillies dans notre département.

M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS ajoute que son frère, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, travaille à l'Épigraphie du canton de Marines.

M. COÛARD expose que rien n'a été fait pour le diocèse de Chartres, à l'exception du canton de Montfort-l'Amaury, dont l'épigraphie a été entreprise par M. l'abbé Loisel. Il demande qu'un travail d'ensemble soit fait par les soins des Sociétés savantes, qui pourraient déléguer deux ou trois personnes par canton; il insiste sur le concours que les instituteurs pourraient apporter à ce travail.

M. DUTILLEUX ajoute qu'il faudrait demander, en même temps, que les pierres tombales qui sont encore sur le sol soient relevées, c'est-à-dire replacées le long des murs, à l'intérieur des églises.

M. Germain LEFÈVRE-PONTALIS, vice-président de la Société historique de Pontoise et du Vexin, présente une communication relative à la reprise de la ville de Meulan sur les Anglais, en 1424, et à l'héroïque défense que soutint, dans la place, Jean Malet, sire de Graille, l'un des capitaines les plus éprouvés des armées de Charles VII.

Conquise par le roi d'Angleterre Henry V, en 1419, un instant réoccupée par un groupe de partisans français en avril 1422, la forteresse de Meulan est enlevée le 1^{er} janvier 1423, par le sire de Graille, encore maître des châteaux forts d'Orsay, de Marcoussis, de Montlhéry, où flottaient toujours les couleurs de France. Immédiatement attaqué par de redoutables forces anglaises, sous le commandement du duc de Bedford, puis du comte de Salisbury, sa délivrance et la levée du siège de Meulan mirent en action une véritable armée de secours, destinée à engager une bataille décisive contre l'invasion anglaise. Cette rencontre parut un instant devoir s'opérer à quatre lieues seulement des rives de la Seine. De malheureux dissentiments entre les chefs français devaient cependant arrêter cet élan et provoquer la retraite des troupes. Abandonnée et sacrifiée, la garnison de Meulan capitule le 1^{er} mars, après des scènes émouvantes.

Un texte jusqu'ici peu utilisé, une chronique picarde, a permis à M. Germain Lefèvre-Pontalis de retracer en traits nouveaux cet épisode tragique, un de ceux si nombreux et si attachants qui parsèment toutes ces annales régionales.

Le texte de cette importante communication sera publié,

dans un de ses prochains fascicules, par la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles.

M. DEPOIN, secrétaire général de la Société historique de Pontoise et du Vexin, lit un rapport très étendu en réponse à la question du programme concernant les cartulaires intéressant le département de Seine-et-Oise. Après avoir passé en revue les cartulaires déjà publiés, ou les travaux qui s'y rapportent, M. Depoin donne une liste, que l'on peut considérer comme aussi complète que possible, des divers documents de cette nature conservés, soit dans les archives de Seine-et-Oise, soit dans les archives nationales, soit enfin dans les archives des départements dans lesquelles ont été transférés les fonds d'archives ayant appartenu à des établissements religieux, hospitaliers, etc., ayant fait partie du territoire qu'embrasse aujourd'hui notre département. On trouvera le texte *in extenso* de cette savante étude dans la dernière partie du présent volume.

M. BABEAU communique une notice des plus intéressantes sur les visites faites à Versailles, à diverses époques et dans des occasions solennelles, principalement sous Louis XV, par les magistrats municipaux de la ville de Paris. Ces relations ayant plus spécialement trait à notre chef-lieu de département, la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles a réclamé le soin de lui donner place dans ses publications. On trouvera, en conséquence, la communication de M. Babeau dans l'un des volumes publiés, en 1903, par cette association.

M. MAREUSE donne lecture d'un mémoire très complet sur les principaux travaux cartographiques relatifs à l'Île-de-France, depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours. Cette communication sur un sujet nouveau et d'un très grand intérêt est insérée dans la dernière partie du présent volume.

M. FOURDRIGNIER communique quelques notes sur l'exposition des objets découverts par M. Jacques de Morgan dans ses fouilles de la Susiane, et sur les rapports que ces objets présentent avec nos antiquités nationales, avec les monuments préhistoriques du Musée de Saint-Germain.

M. COÛARD, archiviste de Seine-et-Oise, présente un tableau d'ensemble des Sources de l'histoire du département. Obligé de limiter son sujet aux archives, M. Coûard divise en trois groupes les dépôts contenant des documents manuscrits : dépôts publics, dépôts privés, dépôts mixtes.

Les dépôts publics comprennent les archives nationales, départementales, communales et hospitalières. Les recherches

y sont facilitées par les inventaires imprimés ou manuscrits dont M. Coüard donne l'indication.

Les dépôts privés comprennent les chartriers conservés dans de nombreux châteaux, et dont l'accès est facilité, en général avec beaucoup de bonne grâce, par leurs propriétaires aux érudits et aux amis de la science historique. Tels sont les chartriers de la Roche-Guyon, de Wideville, de Thoiry, de Marcoussis, etc.

Les dépôts mixtes comprennent les papiers des greffes, des tribunaux et les minutes des notaires. (Voir le travail de M. Coüard dans la dernière partie du présent volume.)

M. FROMAGEOT lit un rapport sur les monographies communales envoyées à l'Exposition de 1900, sur l'invitation de M. Pestelard, inspecteur d'Académie, par les instituteurs de Seine-et-Oise. 600 monographies, réunies en 37 gros volumes déposés à la Préfecture de Versailles, ont obtenu collectivement un grand prix à l'Exposition; 500 auteurs ont reçu individuellement des médailles et des mentions décernées par une commission présidée par M. le Préfet.

Toutes ces notices présentent un réel intérêt et M. Fromageot, après avoir analysé sommairement celles de Versailles, Ville-d'Avray, Orsay, Corbeil, Brunoy, Auvers-sur-Oise, etc., appelle l'attention de tous les membres des Sociétés savantes du département sur les réformes que peuvent leur offrir cette importante collection de monographies.

La communication de M. Fromageot est reproduite *in extenso* dans la dernière partie du présent volume.

M. DUJARDIN présente, au sujet de l'étymologie du nom d'Etampes et des rivières des environs, diverses considérations hydrologiques et géologiques qui font surtout honneur à l'imagination de leur auteur, mais qui ne semblent pas rentrer dans les limites du programme tracé aux Sociétés qui ont bien voulu prendre part à la Conférence. Le Comité ne peut donc que remercier M. Dujardin de sa communication, qui semble plutôt de nature à prendre place dans les publications consacrées spécialement à l'Etampois.

M. GRAVE, sous le titre : *Tallemant des Réaux dans Seine-et-Oise*, lit une note dans laquelle il fait connaître un certain nombre de personnages qui se rattachent à notre département. Il s'est principalement, presque exclusivement même, occupé de ceux que M. Monmerqué n'a pas essayé d'identifier. C'est ainsi qu'il a appelé l'attention sur les Hennequin, d'Ecquevilly, de Flins et de Soindres; sur les Foucault, de Maudétour, qui

pourraient bien avoir donné leur nom à cette rue de Paris où ils possédaient une maison, « où pendoit pour enseigne : *le Chapt qu'il se baigne* ».

M. Grave note l'origine meulanaise des Vion et de Leclerc, et signale un homme très remarquable, Le Pailleur, ami de Ménage, de M^{mes} de Sévigné et de La Fayette, aussi né à Meulan.

A Gambais, on trouve dans Tallemant, Joachim de Bellangreville, Antoine de Bordeaux, une demoiselle de Raconis, mère de Ninon de Lenclos, et François Abras de Raconis, évêque de Lavour. Ninon de Lenclos elle-même, par Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, par ses amis, les Coulon, les de Méré, intéresse toute la commune de Chaussy.

M. Grave a cité bien d'autres noms, mais il tenait surtout à appeler l'attention sur ceux qui lui étaient les plus familiers. Il assure que la lecture attentive de Tallemant fournirait aux chercheurs de Seine-et-Oise un sujet d'étude amusant, dont les résultats seraient des plus utiles et apporteraient plus de précision aux indications souvent vagues d'un mémorialiste très informé et plein de ragoût.

La lecture de M. Grave est réservée, en raison de son intérêt tout spécial, pour être imprimée dans le prochain fascicule de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

Le Comité passe à la discussion des vœux.

Après quelques observations faites par MM. GATIN, COÛARD et DE COURCEL, il adopte le vœu suivant, présenté par M. DUTILLEUX :

« Que les Sociétés savantes, historiques, etc., du département entreprennent la continuation de l'ouvrage de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie sur les *Inscriptions de la France* en ce qui concerne les communes de Seine-et-Oise qui n'appartenaient pas à l'ancien diocèse de Paris ;

« Que, dans chaque canton, deux ou trois personnes soient désignées pour signaler à ces Sociétés les inscriptions, pierres tumulaires, etc., qui existent encore dans les communes ;

« Que, subsidiairement, MM. les curés ou desservants soient priés d'assurer la conservation des monuments épigraphiques, en les faisant, autant que possible, disposer le long des murailles intérieures des églises ;

« Enfin, qu'un appel soit adressé à MM. les instituteurs pour que, de leur côté, ils signalent à la Commission, par l'intermédiaire de M. l'inspecteur d'Académie, tout ce qui, dans leurs

communes respectives, serait de nature à intéresser l'archéologie, l'histoire générale ou l'histoire particulière du pays. »

Le vœu suivant, présenté par M. DEPOIN, est adopté :

« La Conférence décide de constituer un Comité de publication chargé d'établir et d'éditer les textes primitifs de l'histoire de Seine-et-Oise, notamment les *Cartulaires* concernant le département.

« Ce Comité comprendra MM. l'archiviste, le secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts et les secrétaires des Sociétés historiques de Seine-et-Oise. Il sera fait appel aux secrétaires des Sociétés historiques de la Seine et spécialement à la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, en vue des publications intéressant à la fois Paris et sa banlieue.

« Le Comité peut s'adjoindre d'autres collaborateurs.

« Il fixe l'ordre dans lequel devront être publiés les documents d'archives et les cartulaires qui seront l'objet d'une publication commune.

« Les Sociétés historiques seront invitées à coopérer aux publications qui concernent leur région en souscrivant, au prix de revient, à un nombre d'exemplaires égal à celui de leurs membres. »

Sur la proposition de M. TOURNEUX, le Comité émet le vœu que les *Mémoires de Laborde*, qui seraient si précieux pour l'histoire du XVIII^e siècle, soient recherchés et publiés.

M. DEPOIN demande que les mémoires qui doivent être lus aux réunions de la Fédération des Sociétés de Seine-et-Oise soient communiqués, à l'avance, à la Commission d'organisation de chaque Conférence spéciale, au moins dans la forme analytique d'un résumé comportant également les conclusions émises par les auteurs de ces mémoires.

Cette proposition est adoptée.

Le Comité, sur la proposition de M. COÛARD, émet un vœu pour la périodicité de la Conférence, qui pourrait se réunir successivement dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

M. DEPOIN offre à cet effet le concours de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, qui serait heureuse d'organiser une réunion à Pontoise dès que le Bureau de la Conférence serait constitué.

En conséquence, la Conférence décide de se réunir périodiquement tous les deux ans ;

Elle décide que cette réunion périodique aura lieu chaque fois dans un chef-lieu d'arrondissement différent ;

Elle prend acte de l'offre qui lui est faite par les représentants de la Société du Vexin, en ce qui concerne la ville de Pontoise pour la prochaine réunion ;

Elle charge le Bureau du Comité des Antiquités et des Arts, avec l'adjonction des présidents et secrétaires des différentes Sociétés, constitués en Commission permanente, de préparer ces réunions et de réaliser l'exécution des vœux émis dans sa première réunion.

Le Comité termine ses travaux par le vote de ces différents vœux qui seront soumis à l'Assemblée générale du lendemain, 15 juin.

DEUXIÈME COMITÉ

Beaux-Arts. — Photographie.

Rapport présenté par MM. GATIN et LARRUE, Secrétaire.

Le second Comité, Beaux-Arts et Photographie, s'est réuni à l'issue de la réunion générale, dans l'une des salles de la Mairie.

Le président, M. DE NOLHAC, indique en quelques mots le but et l'objet de la réunion, au cours de laquelle doivent être traitées successivement les questions qui ont été mentionnées plus haut.

M. MANGEANT, à qui la parole est donnée pour exposer la première de ces questions, s'exprime en ces termes :

Si la France a lieu d'être fière de ses richesses artistiques, le département de Seine-et-Oise, tout rempli de souvenirs historiques, est un des mieux partagés à cet égard. Formé en entier par une notable fraction de l'ancienne province de l'Ile-de-France, noyau de ce qui devait être, dans la suite, le domaine royal, s'accroissant de siècle en siècle, entourant la métropole, traversé par d'assez nombreuses artères fluviales, notre région devait être forcément la scène où se produisirent presque tous les événements ayant Paris pour cause ou pour enjeu. De là, des monuments nombreux, des restes de toute sorte ennoblissant l'aspect d'un pays où la nature se montre si prodigue de ses dons.

Malheureusement, et il en est ainsi à peu près partout, ces beautés, celles de la nature aussi bien que celles qui furent créées par les

hommes, sont menacées de disparaître, d'être mutilées ou anéanties par indifférence ou excès d'un zèle, d'un penchant malheureux pour un utilitarisme outrancier.

Afin de conserver ces richesses, qui peuvent disparaître, échapper à la jalouse sollicitude dont nous devons les entourer, il faut les rechercher, les examiner, les faire connaître, en dresser la liste, leur faire, en quelque sorte, un état civil.

La constatation de cette nécessité fit naître la Commission de l'Inventaire des richesses d'art, créée pour la connaissance et, autant que possible, la conservation en France de monuments et d'objets intéressants, à des titres différents, notre histoire et le développement de notre génie national.

A la suite de la fondation du Musée des Monuments français par Alexandre Lenoir, et après la dispersion de cette précieuse collection, on créa la Commission des Monuments historiques. Un certain nombre de monuments et d'œuvres de première importance furent classés et protégés. C'était bien, mais insuffisant; à côté d'une élite sérieusement sauvegardée, une foule d'objets, d'édifices, de restes intéressants, dont beaucoup encore inconnus, restaient exposés à tous les hasards et à tous les dangers.

C'est dans le but d'assurer, ou tout au moins de contribuer à leur conservation et d'en permettre l'étude, que fut décidé, en 1874, l'Inventaire général des richesses d'art de la France. Une commission, dès cette année, fut nommée en vertu d'une circulaire de M. Ph. de Chennevières, envoyée le 14 août 1876 aux préfets; un appel fut adressé à tous ceux qui, dans les départements, par leurs fonctions ou leurs travaux, pouvaient fournir un concours actif et éclairé à l'œuvre entreprise.

Cet appel fut entendu, et, en particulier dans le département de Seine-et-Oise, les résultats répondirent à l'attente des promoteurs de l'entreprise. Une nouvelle circulaire, à la date du 9 février 1878 (Bardoux, ministre; de Chennevières, directeur des Beaux-Arts), prie M. le Préfet de donner la liste des personnes qui pourraient être désignées pour s'occuper définitivement du travail et donner des indications sur les travaux déjà en cours.

Le 2 septembre 1878, la Commission de l'Inventaire des richesses d'art était constituée par le baron Cottu, alors préfet de Seine-et-Oise; elle siégeait pour la première fois à Versailles, sous sa présidence, le 26 du même mois.

Les travaux de la Commission ne devaient porter ni sur les monuments déjà classés, ni sur les édifices diocésains revenant de droit à l'architecte diocésain, ni sur l'inventaire des bibliothèques et musées,

ce travail étant dévolu aux conservateurs de ces établissements. Néanmoins, et ces réserves faites, le champ était encore vaste, si vaste même, qu'après plus de vingt ans, la matière est loin d'être épuisée. Nous n'indiquerons pas ici, même sommairement, les instructions adressées aux commissions. Elles se trouvent d'ailleurs insérées dans le premier fascicule des travaux de la Commission de Seine-et-Oise, publié en 1881.

Dès la cinquième séance, de nombreux inventaires étaient déposés sur le bureau; il en fut de même aux séances suivantes. Des questions connexes étaient étudiées, des propositions émises; citons, entre autres, celle de M. Mainguet (10 octobre 1880), demandant à M. le Préfet de vouloir bien rappeler aux maires, curés et fabriciens, par une circulaire insérée au *Recueil des Actes administratifs*, « que ceux qui aliènent irrégulièrement les objets d'art qui sont la propriété des fabriques tombent sous le coup de peines judiciaires ».

Une exposition rétrospective fut décidée; elle fut organisée avec succès par la Commission, et grâce au zèle de ses membres et en particulier de son président, M. Clément de Ris, de son secrétaire, M. Dutilleux, et au concours d'amateurs célèbres et estimés, tels que M^{mes} la duchesse de Luynes, Heine, MM. Léon Say, Double, prince Soltykoff, baron James de Rothschild, Victorien Sardou, Vatel, remporta un plein succès. Les salles du Palais lui donnèrent asile du 2 juin au 20 juillet 1882. 295 exposants y prirent part, 7,000 objets d'art y figurèrent. Elle reçut 14,000 et quelques visiteurs.

En vertu d'un arrêté du 2 septembre 1881, trois ans jour pour jour après sa création, le préfet, M. le marquis de Barthélemy, réorganisait la Commission et, étendant son importance, la transformait en Commission des Antiquités et des Arts. Elle recevait en même temps, du Conseil général, une subvention de 1,000 francs.

Tout en continuant à s'occuper jusqu'à son achèvement de l'Inventaire des richesses d'art, l'arrêté mentionnait des attributions nouvelles : rechercher et étudier, afin d'en assurer la préservation, les antiquités de toute nature; conserver, par des dessins et des photographies, des notices et des descriptions, le souvenir des monuments et des objets d'art dont la destruction pourrait être rendue nécessaire par des considérations d'ordre général; donner son avis sur l'état actuel, la conservation et la restauration des monuments historiques; formuler son avis relativement aux monuments dignes d'appeler l'attention; favoriser la création de musées d'arrondissement et de canton; concourir à la formation d'un musée départemental; contribuer à la publication du Dictionnaire topographique, du Répertoire archéologique et de la Carte monumentale du département.

Depuis lors, la Commission des Antiquités et des Arts n'a pas cessé de remplir la mission qui lui avait été confiée, il y a vingt-quatre ans. Suivant une phrase contenue dans une dépêche de M. Jules Ferry, alors ministre, la Commission s'est occupée, non seulement de continuer l'Inventaire des richesses d'art du département, mais encore de les étudier, de les décrire et de les conserver. Peut-être pourrait-on constater, avec un peu de regret, que les études plus étendues, plus détaillées et partant plus attrayantes que ses membres furent encouragés à entreprendre en raison de la modification dont il vient d'être parlé, firent laisser au second plan le travail plus aride et plus impersonnel de l'Inventaire. Néanmoins, il convient de constater le nombre important des notices dues à l'érudition et à la patience des membres de la Commission. En parcourant cette liste, on constate que, déjà, nombreux sont les ouvriers de la première heure qui ne sont plus ; parmi ceux-là, citons : MM. le comte Clément de Ris, qui signa l'inventaire de l'église-cathédrale de Versailles et celui de l'hôtel de la Préfecture ; Champfleury, l'inventaire des églises de Sèvres et de Ville-d'Avray ; Boulogne, celui de l'église de Goussainville ; abbé Grimot, celui des églises de l'Isle-Adam, de Champagne, de Frouville, de Jouy-le-Comte, de Livilliers, de Presles, de Vallangoujard, de Valmondois, d'Épiais-Rhus, de Persan et de la Pierre-Turquoise ; Tavet, inventaire de l'église de Moussy, de Brignancourt, de Neuilly-sur-Chars ; Trocmé, celui de l'hôtel de ville d'Arpajon ; Pouy, église de Montmorency ; abbé Cacheux, église de Boissy-Saint-Léger, de Marolles-en-Brie, de Varennes ; Martin, églises de Crosnes, d'Yerres, de Brunoy ; abbé Gallet, église de Sarcelles, château d'Ecouen ; Dussieux, objets d'art renfermés à l'École militaire de Saint-Cyr, etc. D'autres collaborateurs du début signent depuis près de vingt-cinq ans de nombreux inventaires et notices ; notons, en passant et au hasard, les noms de MM. Dutilleux, secrétaire de la Commission depuis sa création ; abbé Le Chenetier ; Dufour, de Corbeil ; Grave, de Mantes ; Fourdrignier, de Sèvres ; Depoin, de Pontoise ; Le Bastier de Théméricourt ; comte de Dion, de Montfort-l'Amaury, etc., aux noms desquels il convient d'ajouter ceux de MM. Taphanel, Coüard, Léonardon, Fournes, Bournon, Stein, Lefèvre-Pontalis, Magne, duc de La Roche-Guyon, Gatin, Mareuse, etc.

La liste serait trop longue si nous voulions citer les noms des membres assidus aux séances de la Commission ; ceux qui voudront faire plus ample connaissance avec elle pourront parcourir avec intérêt les vingt et un fascicules parus depuis son organisation. Ils y trouveront de nombreux et intéressants travaux et, mieux encore, la preuve palpable de la vitalité de cette réunion d'hommes de science et de goût, épris du passé et animés d'une noble curiosité pour ces

témoins impassibles de longues suites d'événements : vieux pans de murs, objets d'art, manuscrits, livres, inscriptions, énigmes parfois ; mais la sagacité des chercheurs, presque toujours, sait en triompher.

Ajoutons, à l'honneur du département de Seine-et-Oise, qu'il est un des rares départements où la bonne semence ait pu germer. Il est regrettable de le constater, sauf dans le Pas-de-Calais, le Nord, la Seine-Inférieure, la Vienne, les Commissions départementales n'existent que sur le papier, et nombreux sont les membres de ces Commissions qui ont depuis longtemps oublié l'honneur qu'on leur avait fait de compter sur eux, honneur dont ils sont quelque peu indignes.

L'Inventaire général du département est loin d'être terminé ; le Dictionnaire topographique et le Répertoire archéologique, il faut bien l'avouer, ne sont guère qu'à l'état d'embryon ; la Carte monumentale a reçu un commencement d'exécution ; c'est un travail fort long, auquel on a présumé en publiant une carte préhistorique du département, et qui figura avec honneur à l'Exposition de 1889. Une grande partie du programme primitif reste donc à remplir.

Il convient, avant de terminer ces notes, d'adresser une pressante prière à tous ceux que l'archéologie, l'histoire, l'art réunissent ici ; cet inventaire dont il vient d'être question, cette carte monumentale, ce répertoire ne sont-ils pas un peu oubliés ? L'intérêt des recherches ingénieuses autant que savantes rédigées par les membres de la Commission leur font délaissier l'œuvre primitive pour laquelle ils avaient été réunis. Il faudrait un peu réagir ; il faudrait que chacun, dans son arrondissement, dans son canton, sa commune, en dehors de sa contribution personnelle, cherchât des collaborateurs, de jeunes collaborateurs, autant que possible. Leur juvénile énergie pourrait imprimer une activité nouvelle à nos travaux communs ; la Commission a besoin de se réveiller d'un léger assoupissement, que son âge n'autorise pas encore.

M. GATIN demande que l'exposé que l'on vient d'entendre soit sanctionné par l'expression d'un vœu dont la teneur et les termes semblent, après discussion, devoir être ainsi formulés : « La Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques exprime à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le désir de voir imprimées et mises à la disposition des Sociétés départementales les instructions sur l'Inventaire des richesses d'art de la France. »

Sur la deuxième question, « Musées municipaux existant ou à organiser », M. AUSCHER expose ce qui suit :

L'idée de collectionner, de réunir tous les objets qui peuvent servir à étudier les mœurs et la civilisation d'une région, est fort ancienne.

Les Egyptiens, les Grecs, les Romains ont été collectionneurs et ont conservé des objets qu'ils jugeaient remarquables par leur côté artistique ou par leur valeur technologique. Plus tard, des souverains éclairés, des princes, comme les Médicis, par exemple, encourageaient les arts industriels les plus variés, en conservant dans leurs palais des objets d'art de toute nature, des peintures, des sculptures, des dessins, des esquisses, des pierres gravées, des bijoux.

Et, pendant longtemps, la conception d'un musée a été de réunir des spécimens remarquables, produits du pinceau d'artistes éminents, de l'ébauchoir des sculpteurs les plus qualifiés, du burin des graveurs en vue.

C'est ainsi que le Musée du Louvre est devenu, au début de ce siècle, une collection des objets curieux de toutes les écoles, de toutes les époques, sauf l'école moderne qui est confinée au Musée du Luxembourg; c'est ainsi que les musées départementaux, créés par l'arrêté du 14 fructidor an VIII, sont des noyaux alimentés par des dons de l'Etat, qui y déverse le trop-plein de ses musées nationaux. On leur envoie aussi des tableaux modernes que l'Etat achète aux artistes, mais dont il se réserve cependant la propriété.

Le but de ces musées est de faire passer sous les yeux du public les chefs-d'œuvre d'art, de provoquer chez ceux qui les parcourent le goût du beau; bon nombre d'élèves s'y exercent au maniement du pinceau en copiant les toiles exposées.

D'autres musées ont un caractère plus spécial; le palais de Versailles est devenu le siège de collections relatives à l'Histoire de France. C'est dans ce musée qu'apparaissent le mieux, aux yeux des visiteurs, et surtout des adolescents, les faits les plus glorieux du passé de notre pays. D'innombrables portraits, statues ou bustes, permettent d'évoquer le souvenir de ceux qui ont illustré la France dans le métier des armes, qui l'ont honorée par leurs talents littéraires ou artistiques.

La décoration des salles nous fait apprécier l'art industriel aux XVII^e et XVIII^e siècles, période où nos artisans et nos ouvriers ont été inimitables pour tout ce qui concerne le bronze, le meuble, le travail des boiseries, la céramique, les broderies, les tapisseries et les tissus.

Sèvres possède le Musée céramique et vitrique qui comporte la plus prodigieuse collection de porcelaines, de faïences, de grès, qui existe au monde; c'est un musée à la fois technologique et artistique, qui permet au savant comme à l'artiste, à l'ouvrier comme au fabricant, de trouver une formule, une idée, un décor.

Saint-Germain-en-Laye est illustré par son Musée des Antiquités nationales, où la pensée évoque les civilisations disparues.

Quel est celui d'entre nous qui n'a passé de longues heures à parcourir, dans ce musée, les monuments de l'âge de la pierre, les vestiges de nos ancêtres les Mérovingiens, les traces que l'invasion des Romains a si profondément imprimées sur notre sol?

Si de tels musées, comme Versailles ou Saint-Germain-en-Laye, utilisent de vastes palais pour permettre le développement des études historiques ou archéologiques, ce ne sont point des musées municipaux.

Ils ne sont point en effet destinés à nous rappeler, je parle au moins pour ce qui a trait au Musée de Versailles, l'histoire de Versailles, mais bien l'histoire de la France.

Le rôle d'un musée municipal doit être tout différent de celui des musées de l'Etat, et je vais chercher à esquisser devant vous comment devrait être installé, dans la plus petite commune comme au chef-lieu du département, le musée municipal.

On a, à juste titre, songé il y a longtemps à créer des musées cantonaux destinés à élever le niveau intellectuel et moral des populations des campagnes en mettant à la portée du paysan, en rassemblant sous ses yeux, dans les salles de quelque édifice public du chef-lieu de canton, tous les objets ou documents ayant trait à l'agriculture, à l'industrie, à la géologie, à la géographie ou à l'histoire locale, ainsi qu'à l'hygiène et à l'économie domestique; tout ce qui, par conséquent, peut exciter son intérêt et accroître utilement ses connaissances; ces musées sont pour l'adulte ce que sont pour l'enfant les musées scolaires, les leçons de choses, et ils viennent heureusement compléter ceux-ci, qui ne disposent que de ressources et de locaux forcément restreints.

Il a été fondé, en 1854, un musée cantonal à Bagnols (Gard), par le peintre Alègre. Depuis, il s'en est créé à Varzy (Marne) et à Poligny (Jura).

En 1876, M. E. Groult créa à Lisieux le premier musée-type; il en existe actuellement plus d'une centaine en France et en Algérie; on y a souvent adjoint une bibliothèque populaire et un jardin d'expériences. Quelques-uns ont un petit observatoire météorologique; tous, d'ailleurs, qu'ils soient subventionnés ou non, ont le caractère d'institutions privées; l'accès en est essentiellement libre et gratuit.

Pour nous, c'est le secrétaire de la mairie ou l'instituteur qui est naturellement désigné pour être le conservateur du musée municipal dans les localités les moins peuplées. Le rôle de ce musée n'est pas de réunir des objets quelconques, de recueillir un tableau, une gravure ou un meuble qui leur auront été donnés ou légués par quelque habitant de la localité, mais bien de commencer à créer un musée de l'histoire locale, par tous les moyens possibles.

Le laboureur retourne son champ : le soc de sa charrue a mis au jour des monnaies anciennes ou des ossements ; le terrassier, établissant des fouilles pour y fonder un mur, a trouvé une tombe mérovingienne ou découvert un gîte fossilifère ; là, en creusant un puits, on a rencontré des haches de silex ou des cornes gravées !

Vite, le collectionneur parisien, à l'affût de pareilles aubaines, est prévenu, et le village est dépouillé d'un élément de son histoire, si le vigilant conservateur du musée n'obtient de conserver l'ensemble ou une fraction de la trouvaille.

Et voilà que le vieux château, qui de temps immémorial dominait de sa toiture les humbles maisons des paysans, doit se modifier. Avec le besoin du confort moderne, le possesseur du manoir va le transformer ; que va-t-il rester comme souvenir de ce vestige des temps féodaux ? Si la gravure ou le dessin n'ont pas conservé le souvenir de ce château, il sera possible de le photographier de tous côtés avant que les ravages des architectes et des entrepreneurs n'aient profondément bouleversé cette vieille bâtisse. Et le conservateur du musée pourra obtenir, pour les conserver dans les archives de l'histoire locale, quelque chapiteau ou quelque pierre sculptée.

De toute façon, il restera un souvenir, précieux pour l'histoire, précieux pour attacher davantage l'homme à la terre qui le nourrit.

Mais il ne faut point oublier que le musée doit être local, qu'il doit surtout conserver la trace de l'activité industrielle de ses habitants.

Dans telle localité de minime importance, il y a une fabrique de brosses, il se fonde une imprimerie ; de suite, le conservateur du musée récolte et classe une sorte de collection technologique, permettant de comprendre la fabrication manuelle ou industrielle des brosses ; il réunit des livres, des factures, des étiquettes que l'imprimerie a édités, et plus tard, dans bien peu d'années souvent, quel ne sera l'intérêt de tous à juger ainsi des progrès de l'activité humaine, à constater les variations dues à la mode ou causées par les progrès incessants de l'industrie. Puis, ce conservateur recherchera tout ce qui a trait à l'histoire du pays ; les cartes géographiques seront fixées sur les murs pour indiquer l'incessante modification des routes, des canaux, des chemins de fer, des habitations ; ce seront les portraits des enfants de la localité devenus célèbres, qui seront religieusement classés.

De la sorte, le musée municipal n'est destiné qu'à perpétuer le souvenir de ce qui s'est passé sur le sol du canton ou de la commune ; il est géologique, archéologique, historique et sera donc souvent consulté et par les gens de la localité dont il sera comme le drapeau, et par ceux qui s'intéressent à son histoire.

Mais cet idéal de musée municipal n'est pas souvent atteint dans des

localités plus importantes, comme les préfectures et les sous-préfectures.

Des gens fort bien intentionnés lèguent, en effet, à leur ville natale leurs collections d'histoire naturelle ramassées aux Indes par exemple, des séries de numismatique romaine, des gravures du xviii^e siècle, des meubles anciens, des tableaux et des sculptures de toute époque et de toute valeur. Il en résulte qu'un noyau d'éléments d'histoire locale est noyé au milieu d'objets disparates d'une classification difficile. Si l'on ajoute que les donateurs ou légataires exigent souvent que leurs collections ne soient pas dispersées, que les salles porteront leur nom, on comprend quelle est la difficulté d'une exposition claire et lumineuse, qui doit prétendre en premier lieu à bien faire connaître l'histoire locale.

Prenons comme exemple le Musée de la ville de Versailles, qui contient de si excellentes toiles et des objets de grande valeur conservés à la Bibliothèque de Versailles, dans les salles du troisième étage. Le plus grand nombre des toiles n'ont aucun rapport avec l'histoire de la Ville et n'en présentent pas moins un réel intérêt au point de vue de l'art.

D'autre part, ces productions artistiques encombrant des murs qui pourraient être utilement recouverts par les merveilleux plans de Versailles ou des environs que possède la Bibliothèque, par les portraits des enfants illustres de notre ville. La conclusion qui s'impose alors est bien simple. Le Musée doit avoir deux sortes de salles; les unes destinées à recevoir tout ce qui a trait à l'histoire locale, à son industrie, à ses grands hommes.

Les autres salles destinées à conserver tous les objets d'art ou collections provenant des dons de l'Etat, des legs ou dons de particuliers. La séparation des salles doit être bien nette et distincte. La première partie sera le Musée municipal, l'autre, le Musée des collections de la Ville.

De la sorte, l'impression que l'on a en visitant certains musées sera dissipée, et le public comprendra.

Si le nombre d'objets d'art, tableaux, sculpture, objets d'art industriel est suffisant pour fixer l'attention, il y aura intérêt à les grouper en un étage ou en une série de salles, à réunir en un autre endroit les objets de l'histoire locale.

Permettez-moi, en terminant cette étude, d'appeler votre attention sur la nécessité de donner une méthode de classification uniforme à ces musées municipaux.

Une première classe devra comprendre, à mon avis, les objets d'origine naturelle : collections de fossiles, de plantes séchées, d'insectes, d'oiseaux, d'animaux provenant de la localité.

La seconde classe sera constituée par les objets trouvés dans des fouilles : silex, armes anciennes, pierres sculptées ou tumulaires, monnaies anciennes.

La troisième classe comprendra les vieux monuments de pierre : tombeaux, chapiteaux, colonnes provenant de ruines.

La quatrième classe est celle qui sera formée des cartes, des plans, des livres, des gravures, des photographies, permettant de reconstituer le passé.

La cinquième sera destinée à remémorer, soit par la peinture, la gravure ou la photographie, les faits et gestes des enfants de la commune parmi les plus célèbres.

La sixième, enfin, comprendra tout ce qui a trait aux arts industriels ou aux productions agricoles de la région, et à conserver des œuvres des citoyens de la localité qui sont artistes ou artisans.

De la sorte, point de confusion.

En voyant successivement ces six classes d'objets, l'esprit évoquera certainement le souvenir du passé et sera conduit à faire des comparaisons nécessaires ; on comprendra mieux la philosophie des incessants changements qui modifient à chaque instant l'état du monde, et l'on saisira mieux que l'homme a intérêt à fixer, à conserver le plus longtemps possible, la trace de son passage à la surface de la terre.

Si nous cherchons à voir les musées municipaux de Seine-et-Oise, nous trouvons que celui de Versailles, fondu avec sa riche et merveilleuse bibliothèque, contient, en même temps que des documents relatifs à l'histoire de la France, d'admirables et précieux témoignages du passé de Versailles. Des collections de numismatique, d'histoire naturelle, des meubles, des porcelaines, des tableaux complètent un riche ensemble qui a trouvé place dans l'ancien hôtel du Ministère des Affaires étrangères.

Ceux d'entre vous qui visiteront demain cet exquis sanctuaire du travail, où l'on peut compulsier et étudier à loisir d'innombrables documents de notre histoire durant les trois derniers siècles, se trouveront charmés par l'aspect intime et séduisant des salles de travail, de conservation des livres, des plans, des reliures ou des tableaux.

Le goût du conservateur a su, avec les maigres ressources dont il dispose, transformer la bibliothèque, si glaciale d'habitude pour celui qui n'est pas un passionné des livres, en un musée où les boiseries des temps anciens, les cheminées sculptées du temps de Louis XV s'encadrent avec des plans, des gravures, des documents locaux.

Quant au musée en lui-même, relégué, à mon point de vue, un peu haut, il contient des œuvres remarquables qui méritent la visite et retiennent l'attention.

Diverses collections, des legs importants comme celui des séries que Vatel avait réunies sur la Du Barry; les précieux documents sur Hoche, sur Charlotte Corday, sur les hommes illustres de Versailles, forment un ensemble curieux et intéressant.

J'espère que ceux de nos collègues qui ont recueilli des renseignements sur des musées cantonaux qui pourraient se trouver en diverses localités de Seine-et-Oise voudront bien nous faire connaître dans leurs détails, mieux que ne saurait le faire un Versaillais, l'organisation et la composition de ces collections. Il existe des musées municipaux intéressants à Pontoise, à Corbeil, à Saint-Germain-en-Laye et, certes, en d'autres localités.

Tout en s'associant sans réserve aux propositions si précises qui viennent d'être faites par M. AUSCHER, dans son intéressante communication, M. GATIN appelle l'attention de l'Assemblée sur la nécessité d'assurer la conservation des musées municipaux dans les communes qui ne peuvent avoir une organisation et un personnel spécial. Là, trop souvent, les collections disparaissent faute de soin et d'attention, ou par le peu d'intérêt que l'on accorde aux divers objets composant les collections municipales.

M. Husson demande à donner connaissance d'une note qu'il a préparée en vue de l'organisation des musées municipaux dans les petites communes. Cette note est ainsi conçue :

Le titre de Musée est bien sérieux lorsque nous nous arrêtons aux communes d'importance secondaire.

Après avoir bien réfléchi sur la solution qu'il conviendrait de donner à une question de ce genre, j'ai pris un parti *favorable*, tout en faisant une large part aux difficultés qui peuvent se présenter.

Placé à la tête d'une commune de cette catégorie, j'ai pu saisir facilement le défaut de la cuirasse. D'abord, exigüité du local de la mairie, impossibilité d'établissement dans les classes déjà trop chargées, et souvent inexpérience des personnes qui seraient indiquées pour cette mission, voilà les principaux points du côté défavorable de la question. Je les reprends successivement : en effet, les salles de mairie ne sont pas toujours spacieuses, les jours d'élections elles sont envahies par la foule avide de connaître les résultats; dans ces conditions, il reste un emplacement bien limité. Il faut encore tenir compte des bibliothèques populaires qui y sont installées, meubles généralement encombrants. Enfin, en écartant tous ces obstacles, il resterait une place bien minime, il est vrai, mais précieuse, pour sauvegarder ce qui reste des anciens souvenirs des communes. Ne pourrait-on pas,

par exemple, suspendre dans un coin de la salle les cartes anciennes de la contrée, souvent fort utiles pour l'histoire locale, avoir une vitrine pour recueillir les anciennes pièces de monnaie trouvées sur le territoire, les gravures qui intéressent le pays ou autres objets? Ce serait peu de chose, mais cela aurait l'avantage de laisser dans les villages une suite de documents intéressants, qui vont se disperser de côté et d'autre.

Pour l'établissement dans les salles d'école, il ne faut pas y songer. Je viens donc au dernier point : l'inexpérience des personnes chargées de diriger ces petits musées. C'est un grave obstacle assurément, mais qui pourrait être corrigé. A mon avis, le meilleur moyen serait de laisser l'initiative au maire et à l'instituteur qui pourraient s'adjoindre un membre du Conseil municipal, sous la sage surveillance de la Société historique de l'arrondissement. Le délégué de la Société pourrait visiter de temps en temps les musées, écarter ce qu'un zèle intempestif y aurait apporté, et faire un classement bien raisonné des objets intéressants. Je suis sûr qu'après avoir vaincu les premières difficultés, l'étude de l'histoire locale y gagnerait; les visites des Sociétés savantes du département trouveraient un intérêt, même dans les petits centres, et, en outre, des objets, quelquefois précieux, et très souvent utiles à sauvegarder, y seraient bien placés.

Enfin, il me semble qu'on pourrait, à titre d'essai, choisir dans chaque arrondissement deux ou trois communes pour tenter l'expérience.

C'est là ma conclusion de ces quelques lignes bien imparfaites, mais qui ont le mérite de n'avoir en vue que le progrès et le développement d'une cause qui est chère à toutes nos Sociétés savantes.

En suite de cette communication, M. DE NOLHAC fait remarquer la nécessité de rechercher les moyens d'établir des responsabilités afin d'assurer la conservation des collections municipales, et après une discussion à laquelle prennent part M. AUSCHER et un grand nombre de membres, M. Auscher rédige les vœux suivants, qui sont votés à l'unanimité :

« Qu'il soit créé dans chaque commune où il n'existe pas, de préférence à la mairie, un *Musée de l'histoire locale*;

« Que l'instituteur ou le secrétaire de la mairie soit chargé de la conservation de ces objets, dont il sera dressé un inventaire minutieux constamment tenu à jour;

« Que l'archiviste départemental soit chargé d'inspecter périodiquement ces musées, dont les objets ne pourraient, de même que les archives communales, être détournés sous aucun prétexte. »

Il émet aussi le vœu que la classification de ces musées soit établie en divisant les objets en six classes :

1° Objets d'origine naturelle (fossiles minéraux, plantes séchées, oiseaux, insectes) ;

2° Objets trouvés dans les fouilles (silex taillés, armes anciennes, pierres sculptées ou tumulaires, monnaies anciennes) ;

3° Monuments provenant des ruines, tombeaux ;

4° Cartes, plans, livres, gravures, photographies ayant trait à l'histoire locale ;

5° Portraits des personnes notables de la localité ;

6° Objets d'art industriel d'origine locale ; productions agricoles, tableaux, gravures, sculptures exécutés par des personnes de la localité.

En ce qui concerne les troisième et quatrième questions : collections particulières, collections des vues de monuments et sites du département, M. ALLORGE demande la parole ; il expose tous les avantages que l'on peut retirer, au point de vue de l'histoire locale et de l'art, des richesses que possèdent les amateurs, en si grand nombre dans notre département. Rien que dans la contrée qu'il habite, M. Allorge a vu plus de 20,000 pièces dignes d'intérêt. Il se propose de faire graver, d'après des documents authentiques, une collection de vues des principaux monuments de Seine-et-Oise. A son grand regret, la Commission ne peut reproduire ici tous les détails intéressants que M. Allorge n'a donnés que verbalement sur les diverses collections particulières qu'il a visitées.

Avant de parler à son tour sur le même sujet, M. GATIN, qui avait été désigné par la Commission d'organisation, dit que M. Allorge vient de simplifier sa tâche en démontrant, jusqu'à l'évidence, tout l'intérêt qui s'attache à la question ; il ne lui reste qu'à soumettre aux délibérations de la Conférence ces quelques propositions, qui semblent de nature à conserver, autant que possible, les collections particulières, et à sauver de l'oubli les objets les plus curieux qu'elles renferment. Il s'exprime ainsi :

Tous ceux qui se sont intéressés au passé de nos provinces et de nos villages savent combien sont précieux les chartiers des châteaux, les collections particulières de documents, de curiosités, de meubles, d'outils, d'objets usuels. Le chercheur rencontre là en abondance des preuves, des témoins sûrs qui lui révèlent les mœurs, les usages, le costume, le genre de vie de nos ancêtres au cours des siècles passés.

Les collections publiques, les musées officiels, plus riches en spécimens, ont le défaut de leurs qualités ; on n'y trouve pas toujours, à côté des pièces de choix, l'ustensile rudimentaire et commun que le collectionneur, lui, ne dédaigne pas ; cet ustensile permet de reconstituer toute l'échelle des créations successives et de leurs perfectionnements.

Remarquons aussi que, quand les collections particulières contiennent beaucoup de trouvailles faites sur le territoire environnant, elles ont une saveur particulière, vues dans le milieu où ont vécu ceux qui ont signé les documents, utilisé les ustensiles, porté les costumes, manié les outils aujourd'hui démodés ou hors d'usage.

Signaler l'existence des collections particulières est donc un premier pas nécessaire pour ouvrir la voie de progrès dans laquelle nous voulons entrer ; mais, persuadé qu'il ne faut pas s'y arrêter, nous allons poser devant vous diverses questions en montrant comment il semble possible de les résoudre.

Le collectionneur s'attache à tout ce qu'il a pu réunir et, fort heureusement, ne consent pas volontiers à s'en séparer. Tant que nous n'aurons pas de musées locaux sérieusement organisés et présentant toutes garanties désirables de durée et de sévère conservation, il faudra encourager et développer l'avarice des collectionneurs. Beaucoup d'entre eux ont besoin d'indications et de conseils, soyons-en prodiges. Recommandons-leur d'étiqueter avec soin tout ce qu'ils possèdent. Quelques-uns le font déjà avec un grand luxe de détails. J'ai en mains un échantillon sur lequel je copie : « Bois silicifié trouvé par mon père en 1884, en démolissant une ancienne maison de ma tante Aglaé, à la Mare de la Forge à Perdreauville, canton de Bonnières. » Supprimons quelques détails trop personnels et il restera : la nature, la date, le milieu, l'endroit, indications toutes nécessaires qui ajoutent à l'intérêt des découvertes et en augmentent la valeur.

En échange de nos conseils, nous avons chance d'obtenir une copie du catalogue, une nomenclature, une description sommaire, un dessin, une photographie, un moulage des objets intéressants.

Ces images, ces reproductions seront utilement adressées à la Commission des Antiquités et des Arts, qui les conservera dans l'album ou dans les collections du musée départemental. Là, chacun pourra les retrouver et en faire usage.

C'est pour faciliter la réalisation de cette pensée qu'un appel a été adressé aux Sociétés artistiques et photographiques du département. Les artistes distingués, les opérateurs habiles qui composent ces associations, peuvent aisément, au cours de leurs excursions, relever et prendre, grâce à leur crayon, à leurs instantanés, quantité d'in-

scriptions, d'armoiries, de ruines, de motifs curieux pour l'art, l'industrie, l'archéologie et l'histoire.

Voulant apporter ici des faits probants, j'ai visité récemment plusieurs communes de Seine-et-Oise : Auteuil, Marcq et Andelu, où je me suis fait présenter à des collectionneurs. Tous, auxquels j'ai expliqué le but poursuivi, m'ont accueilli avec une amabilité dont je tiens à les remercier chaleureusement. L'un d'eux, M. Rebière, instituteur à Marcq, a même eu l'extrême obligeance de m'adresser une note détaillée, dont je parlerai au cours d'une communication que je compte faire à la Commission des Antiquités et des Arts, lors de sa prochaine réunion.

Les collections que j'ai visitées sont d'importances diverses; elles se composent de porcelaines, de faïences, de poteries, d'ustensiles de ménage, d'armes en fer, en bronze, en pierre; enfin, j'y ai vu un assez grand nombre de monnaies romaines et deux ou trois pièces gauloises, dont une en or.

Pour amener à point la démonstration que je voulais apporter aujourd'hui, j'ai fait prier M. Hue, membre de la Société de Photographie, de vouloir bien me prêter le concours de son expérience et de ses excellents appareils. Grâce à lui, je puis mettre sous vos yeux quelques reproductions d'armes et d'outils de l'âge de pierre, et aussi une hipposandale à oreillettes, fort rare et, partant, très curieuse.

J'y ai joint quelques croquis sans prétention qui n'ont qu'un mérite, montrer ce que peut donner une visite faite à des collections particulières, par quiconque veut se donner la peine de jeter quelques traits sur le papier.

Et puisque j'entre ici dans des détails, je vous demanderai la permission d'appeler votre attention sur quelques points.

Il y a lieu d'examiner avec soin les faïences, les poteries; celles recueillies dans les châteaux contiennent quelquefois, dans leur ornementation, mille choses curieuses et, notamment, des devises, des chiffres, des emblèmes, des armoiries.

Tous les croquis que je vous présente sont de grandeur naturelle, les photographies sont toutes à l'échelle de un pour deux; nous avons, de plus, coté les croquis et placé sur le côté de chaque objet, avant de le photographier, un double décimètre qui permet de mesurer exactement les objets représentés, et de se rendre compte de leur importance. Il y a là une précaution indispensable, qui oblige l'opérateur à ajouter seulement un double décimètre et quelques pointes ou punaises à son bagage de touriste.

Si, donc, le collectionneur conserve son bien avec assez d'apreté, il ne refuse pas d'en aider les travailleurs, et, en nous donnant quelque

peine, nous pouvons aisément sauver de l'oubli nombre de documents et de curiosités exposés à peu près inévitablement, par les accidents ordinaires de la vie, à être dispersés ou même anéantis.

Comme conclusion à l'exposé rapide que vous venez d'entendre, j'ai l'honneur, Messieurs, de soumettre les propositions suivantes à vos délibérations :

1° Il y a lieu de dresser la nomenclature des collections particulières de toute nature existant en Seine-et-Oise, et de décider dans ce but que les membres des Sociétés littéraires, scientifiques, archéologiques et artistiques du département seront priés de vouloir bien indiquer, par une note adressée à la Commission départementale des Antiquités et des Arts, le nom et l'adresse de toutes les personnes qui possèdent des collections, quelles que soient d'ailleurs la nature et l'importance de ces collections ;

2° Les membres des Sociétés sont priés de veiller, autant qu'il est possible, à la conservation de tout ce qui concerne les collections particulières et, à cet effet, de donner, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, des indications, des conseils, notamment pour l'étiquetage minutieux des curiosités réunies, sur la valeur de ces curiosités, et les soins à leur donner ;

3° Ils devront s'efforcer de sauver de l'oubli tout ce qui peut intéresser l'art et l'histoire, en faisant photographier, dessiner, mouler, ou tout au moins décrire sommairement les collections visitées, tâcher d'en obtenir le catalogue ;

4° Ne manquer aucune occasion de reproduire par la plume, le dessin, la photographie, le moulage, tout ce qui est rencontré d'original ou d'ancien, de prendre copie des documents ;

5° Adresser à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise un exemplaire des dessins, photographies, moulages, copies, etc., ainsi obtenus, pour être classés dans l'album ou dans le musée départemental, pour servir à compléter les cartes spéciales, etc.

Enfin, Messieurs, je vous propose d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'émettre le vœu suivant qui, j'en suis convaincu, faciliterait notre tâche à tous auprès des collectionneurs :

« Toutes les personnes qui auront aidé les membres des Sociétés du département en leur communiquant des documents, des objets intéressant l'art, l'histoire, le costume, l'industrie, les mœurs locales, etc. ; ceux surtout qui auront laissé prendre des photographies, des dessins, des moulages, etc., seront signalés à la Commission des Antiquités et des Arts, qui examinera et votera, quand elle le jugera équitable, des remerciements ou des félicitations. Extrait de son procès-verbal sera, dans ce cas, adressé aux personnes remerciées ou félicitées. »

Ainsi, Messieurs, nous aurons contribué, dans la mesure de nos forces, à protéger et à vulgariser l'une des sources qui peuvent restituer quelques-uns des menus faits de notre histoire locale.

Les propositions de M. Gatin, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. Edouard MARIETTE.

Pour assurer à la France la conservation de son domaine historique et artistique, M. Mariette songe à créer un journal qui assumerait la tâche de requérir du bon vouloir individuel les sacrifices que des obstacles budgétaires empêchent de réclamer à l'État ou aux communes. Il donne lecture du premier numéro de ce journal, *Le Mécène*, qui tend à produire la contagion par l'exemple, qui voudrait, en relatant les initiatives privées, les libéralités faites pour la conservation des édifices, appeler les dons, amener tous nos concitoyens à mieux connaître le domaine de l'art national, à entourer ce domaine de soins, même au moyen de sacrifices personnels.

L'Assemblée reconnaît les services que pourrait rendre une publication entreprise dans ces excellents sentiments; mais, privée de ressources, elle ne peut que remercier M. Mariette de la bonne pensée exprimée en sa communication, dont elle le remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Comité lève sa séance à 5 h. 1/2.

TROISIÈME COMITÉ

Sciences. — Agriculture.

Rapport de M. le D^r MAUGER, Secrétaire du Comité.

La séance est ouverte à 2 h. 45, sous la présidence de M. Maxime BARBIER, qui remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui a été fait, et rappelle le programme de la Conférence.

La parole est donnée à M. LEZÉ, professeur à l'École d'Agriculture de Grignon, sur la *production et le transport du lait*.

M. Lezé rappelle l'importance du lait, aliment de premier ordre, et pense que rien ne doit être négligé, de ce qui touche à sa production et à sa consommation.

La traite est mal faite, par des mains malpropres, dans des étables mal tenues, et le lait est souvent recueilli dans des

vases imparfaitement nettoyés. Il conviendrait de surveiller l'hygiène des étables, de tenir propres les vaches, et de les traire en dehors de l'étable. Le lait en serait d'autant plus pur, comme le prouvent de nombreuses expériences bactériologiques. Filtrer le lait serait encore une mesure sage.

Le lait se décompose rapidement. M. Lezé donne les divers remèdes proposés à cette décomposition, et insiste tout particulièrement sur les procédés de stérilisation. Il condamne la méthode des antiseptiques.

Le transport s'effectue d'ordinaire dans des bidons de fer-blanc, qui se détériorent à la longue, et donnent, avec le lait, des composés ferrugineux de goût désagréable et de nocivité possible. Les vases de verre seraient de beaucoup préférables; le prix de revient du lait serait peut-être augmenté, mais la qualité en serait meilleure, pour bien des raisons.

M. DEBAINS, pharmacien à Versailles, prend ensuite la parole sur les *analyses et la falsification du lait*.

Après avoir indiqué l'importance d'un prélèvement bien fait, et la meilleure manière de procéder à ce prélèvement, l'orateur indique un certain nombre de modes d'analyses pour les différentes parties constituées du lait : extrait, sels, matières grasses, lactose, caséine, acide lactique.

Ces éléments varient souvent, dans des proportions considérables, avec des laits pourtant purs; lactose et caséine sont les éléments les plus fixes; c'est sur leur dosage que l'on s'appuiera, surtout pour apprécier la qualité du lait au point de vue du mouillage, et même, dans ces conditions, l'on devra toujours s'enquérir de l'origine du lait et de la source productrice.

Les falsifications sont d'une recherche plus facile; elles doivent être sévèrement réprimées, de même que l'addition des antiseptiques (borax, formol, etc.). On pourra, par l'analyse, savoir encore si le lait est cru ou cuit.

M. le Président donne la parole à M. le docteur BROUSSIN, président de la Société des Sciences naturelles et médicales, pour traiter la question du lait *au point de vue de la pathologie*.

Le lait, stérile à la sortie de la mamelle, est rapidement infecté par de nombreux germes. La main du laitier, les vases dans lesquels le lait est recueilli, le pis et les flancs de la vache sont les moyens de cette infection. Il faut y joindre l'eau qui sert à nettoyer les vases, et qu'on oublie quelquefois au fond.

Les microbes du lait sont saprophytes ou pathogènes. Les

saprophytes sont les microbes de fermentation (ferment lactique, levures, moisissures). Ceux du lactose, de la caséine sont d'autant plus dangereux qu'on les perçoit plus tard, et leur importance est certainement considérable dans le développement des diarrhées infantiles.

Les pathogènes proviennent soit de la vache, soit de l'extérieur.

L'orateur insiste surtout sur la propagation de la tuberculose par le lait, et démontre que faits cliniques et expériences bactériologiques en donnent la preuve manifeste. La fièvre aphteuse, et peut-être la pneumonie, se propagent également de cette façon.

Les microbes apportés de l'extérieur sont surtout ceux de la fièvre typhoïde, du choléra asiatique, de la scarlatine, de la diphtérie.

Puis M. le docteur Broussin arrive à la gastro-entérite, qui occasionne une mortalité si considérable chez les nouveau-nés. Les statistiques sont tout simplement effrayantes : sur 1,000 décès d'enfants, la diarrhée en cause plus de la moitié dans certaines villes, et le nombre en atteint 683 sur 1,000 dans la ville de Troyes. Dans les villes atteignant ou dépassant 30,000 âmes, on compte un total de 10,000 enfants qu'emporte tous les ans la gastro-entérite.

Que faut-il faire pour lutter contre un tel état de choses ?

Surveiller l'hygiène des étables, veiller à la santé des animaux, à la propreté des mamelles, au nettoyage des vases. Les germes seraient ainsi moins nombreux.

Il faut détruire enfin ceux qui peuvent exister. L'orateur passe en revue les divers moyens proposés, et les procédés tant industriels que praticables à la maison. La pasteurisation ne donne que des résultats médiocres, le chauffage discontinu n'est pas pratique, le chauffage continu à l'étuve donne toutes les garanties. Le lait ainsi préparé n'est pas désagréable à l'enfant, est plus digestible que le lait bouilli, et l'élevage des nourrissons se fait dans les meilleures conditions. La statistique de la *Goutte de Lait*, dirigée à Versailles par le docteur Broussin, et créée par lui en vue de fournir aux nourrissons de la ville un lait stérilisé aussi parfait que possible, prouve surabondamment que ce lait ne peut être la cause des méfaits dont l'accusent quelques auteurs. Les décès par gastro-entérite ont été, l'an dernier, au nombre de 2, sur 250 enfants.

La discussion est ensuite ouverte sur les divers points traités.

M LINAS, vice-président de la Société des Sciences naturelles

et médicales, demande la parole. Il a eu l'occasion d'étudier, dans diverses circonstances, la question du lait, et notamment comme inspecteur du Laboratoire municipal de Paris. Il désire apporter quelques éléments à la discussion.

M. Linas étudie la qualité de divers laits : lait d'ânesse, de chèvre, de truie, etc., puis spécialement le lait de vache, et les différents facteurs dont l'influence modifie si profondément les qualités de ce lait, c'est-à-dire l'âge de la bête, son état de santé, sa race, la stabulation, la nourriture, la traite.

La qualité des vaches laitières varie dans de grandes proportions. La vache hollandaise fournit un lait si aqueux, qu'on a dû prendre un arrêté interdisant, dans une étable, la présence de plus d'un dixième de ces vaches.

La nourriture par les drèches occasionne de sérieux accidents gastro-intestinaux ; il faut en interdire l'emploi. En thèse générale, on peut poser l'aphorisme : telle nourriture, tel lait ; d'où l'extrême importance de celle-là.

L'usage d'eau potable pour les vaches est de première nécessité.

L'orateur revient sur les procédés de destruction microbienne les plus usités, pasteurisation, stérilisation, en donnant de nouveaux détails. Il insiste sur les procédés d'humanisation du lait, et expose un moyen pratique, dont il est l'auteur, de maternisation domestique du lait par siphonnement d'une partie du lait maigre dans le lait reposé et addition d'eau lactosée ou résidu du soutirage, procédé décrit et démontré à la séance du 23 février 1897 de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, et au cours d'une conférence publique sur le lait, faite sous les auspices de la Société, le 25 avril 1899.

A cette occasion, M. Linas revendique la priorité de ce procédé (qu'il n'a pas publié) sur M. Eury, pharmacien à la Rochelle, qui a publié trois ans plus tard, en 1900, un procédé identique.

M. Linas, après avoir signalé l'éminent service rendu à la cause de l'enfance par le docteur Broussin, fondateur de la *Goutte de Lait* de Versailles, auquel il rend hommage, termine en proposant à l'Assemblée de sanctionner, suivant l'usage, les travaux de la section par le vote d'un certain nombre de vœux, dont il donne le texte.

En raison de leur étendue, les communications ci-dessus analysées de MM. le docteur Broussin, président, Linas, vice-président, et Debains, membre de la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, n'ont pu être insérées dans

ce compte rendu. On les trouvera dans les *Mémoires* de la Société. La communication de M. Lezé est insérée dans la dernière partie du présent compte rendu de la Conférence des Sociétés savantes, littéraires, artistiques et scientifiques du département.

La discussion s'ouvre alors sur ces diverses propositions, et les vœux suivants sont adoptés, à l'unanimité, par l'Assemblée :

1° Rendre obligatoire l'épreuve par la tuberculine ;

2° Faire exercer, par les vétérinaires, une surveillance sévère et rigoureuse sur l'hygiène des étables, la santé des vaches, la qualité de leur nourriture (interdire, par exemple, les drèches conservées) ;

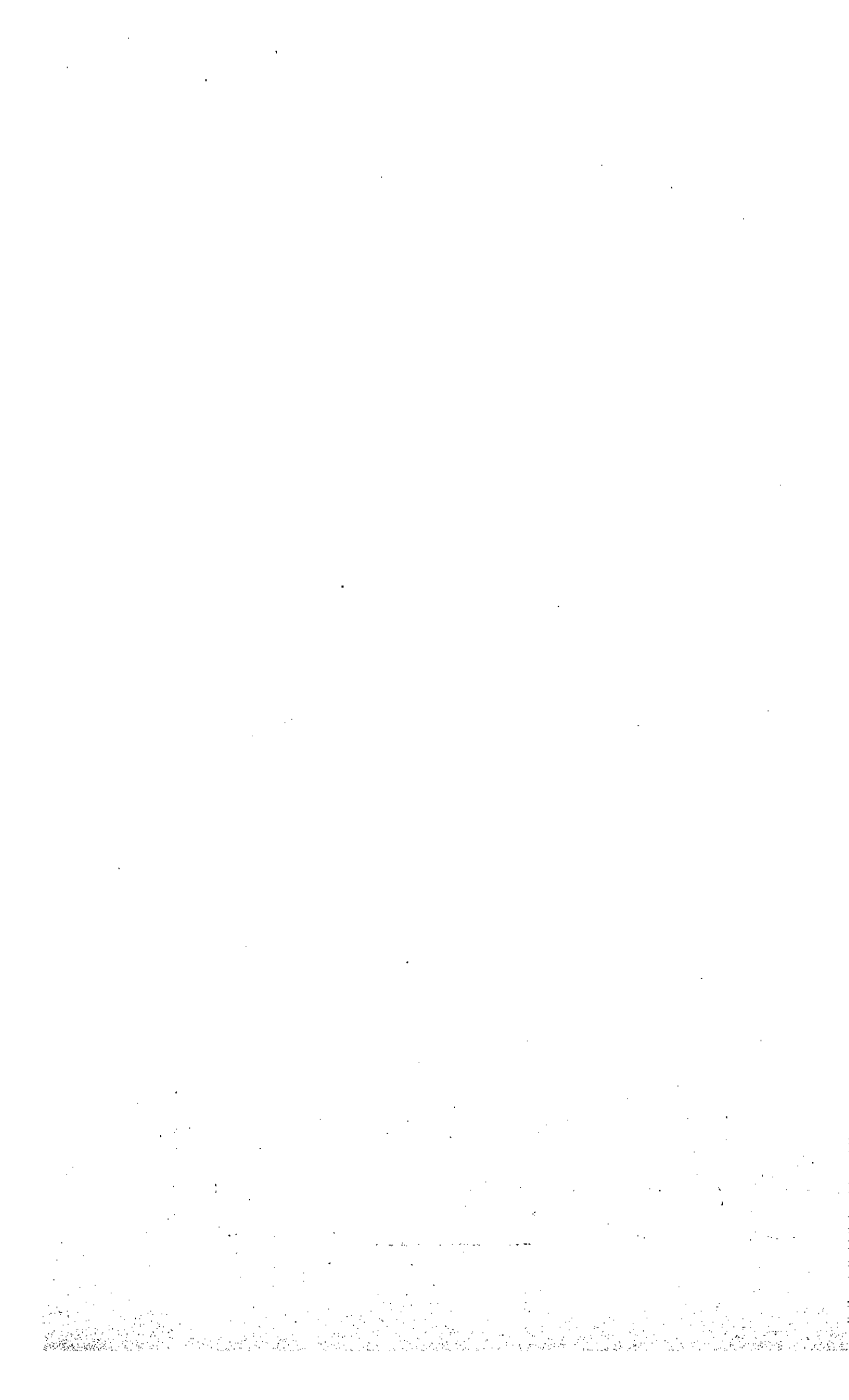
3° Procéder fréquemment à des prélèvements et vérifications de lait, et réprimer plus énergiquement les fraudes, en remontant aux sources mêmes de la production ;

4° Unifier les méthodes d'analyse du lait, et ne conclure, à propos du mouillage, que sur analyse complète et renseignements pris sur l'origine de ce lait.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

Le soir du même jour, 14 juin, un dîner tout intime réunissait, à l'hôtel des Réservoirs, un grand nombre de congressistes habitant Versailles et quelques-uns de ceux appartenant à d'autres localités. Ce dîner, comme le banquet plus officiel du lendemain, fut servi avec le soin délicat et empressé que M. Grosseuvre apporte à la direction des divers services de son important établissement.

Ce dîner a été suivi d'une soirée très brillante, qui comptait parmi ses invités beaucoup de dames et de jeunes filles, appartenant à la meilleure société de la ville. On commença par un charmant intermède musical, où l'on entendit M^{me} Carré, M^{lle} Mathieu d'Ancy, MM. Cairé, Triboulet et Michaux. Puis, une série de projections photographiques fut exécutée par M. Bucquet, président du Photo-Club de Paris et de la Société versaillaise, ainsi que par MM. Ottenheim, Baillou, Langlois, Hue, Jessé-Curély et d'autres membres de la même Association ; ces projections étaient accompagnées d'explications présentées, avec une parfaite connaissance des sujets qu'il indiquait, par M. Gatin, l'un des organisateurs de cette intéressante soirée.



DEUXIÈME JOURNÉE

15 Juin 1902.

Le dimanche matin, à 9 heures, les congressistes avaient été conviés, dans la chapelle du Palais, à une audition de musique ancienne, préparée et dirigée, à un point de vue surtout historique, par l'organiste de cet édifice, M. Emile Renaud, chez lequel on a pu apprécier non seulement une véritable érudition musicale, mais encore le talent d'une parfaite exécution. Pendant la durée du service divin, un excellent orchestre d'instruments à cordes a fait entendre des fragments de Lulli, Couperin, Rameau, Marais et Haydn.

A 10 heures, M. de Nolhac, l'éminent conservateur du Musée national de Versailles, voulait bien accompagner les membres de la Conférence dans les salles nouvellement installées par ses soins, avec un si légitime souci de mettre en lumière les œuvres importantes du Musée, dont un grand nombre se trouvaient naguère confondues au milieu de productions sans valeur.

Onze heures sonnaient quand, dans le grand amphithéâtre disposé dans le nouvel Hôtel de Ville, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, et M. le président Paisant prirent place au bureau, ainsi que le secrétaire général de la Conférence.

Dans la vaste salle se trouvaient réunis non seulement la plupart des congressistes dont les noms figurent dans les pages qui précèdent, mais aussi un très grand nombre de notabilités versaillaises, désireuses d'entendre les paroles éloquentes qui allaient être prononcées, et de s'associer aux questions dignes d'intérêt qui ont fait l'objet des études des trois Comités,

M. le président PAISANT, en ouvrant la séance, prononce le discours suivant :

Monsieur le Président,
Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi, c'est aussi un vif plaisir que de pouvoir saluer *en votre nom*, avec tout le respect qu'il mérite, l'éminent académicien qui veut bien prendre la présidence de la Conférence des Sociétés du département. Il nous grandit de l'autorité d'un nom qui s'illustre autant par le mérite des œuvres que par la haute distinction du talent. Vous donnez, Monsieur Picot, à notre réunion un éclat incomparable; l'auréole qui vous environne brille de l'ardeur de votre âme, consacrée à toutes les belles causes, et des lumières d'un esprit que tourmente le noble soin de scruter les problèmes sociaux et la volonté obstinée de les résoudre. L'indifférence, l'ingratitude même n'ont pas altéré votre grand amour de l'humanité; et ces obstacles, destructeurs des courages vulgaires, sont pour vous des choses contingentes dont vous déblayez votre chemin, que vous poursuivez tout droit, marchant plus haut avec patience et avec intrépidité.

Après que votre nom, proposé à la Commission provisoire, eût été accueilli par des acclamations, je pris confiance dans vos sentiments bien connus pour aller vous prier de vous mettre, pendant quelques heures, à notre tête. Tout d'abord, entraîné par votre goût pour les lettres et par votre piété pour l'art, qui font partie de votre héritage paternel, vous avez paru séduit ensuite par cette partie de nos idées qui correspondait particulièrement à toutes les aspirations de votre vie. L'union et la fraternité des intelligences et des cœurs, la communauté des efforts d'esprits laborieux voués à des recherches qui renouent les traditions, qui assurent à la Société française ses légitimes aïeux, et qui éloignent de sa pure image les soupçons d'une bâtardise honteuse : voilà, ce me semble, ce qui vous a décidé à vous associer à notre œuvre. Je n'eus même pas la peine d'esquisser le tableau de nos espoirs; il se dessina tout de suite à vos yeux et j'en reconnus tous les traits dans notre rapide et sympathique entretien.

Mais je ne peux pas, je ne dois pas m'attarder dans votre éloge, quel que soit le bonheur que j'éprouve à renouveler, en le faisant, des souvenirs qui ont aujourd'hui plus de quarante ans. Je laisse inachevé votre portrait; il s'achèvera tout seul dans nos cœurs, que vous ferez vibrer au souffle de votre éloquente parole.

Parmi nos présidents d'honneur, j'adresse à M. le Préfet et à son secrétaire général, absents, l'expression de tous nos regrets. La sympathie de M. Poirson, préfet de notre département, s'est, à diverses

reprises, manifestée pour les œuvres artistiques et littéraires dont s'honore Versailles. Sa charge lui fait un devoir de ménager les ressources du budget départemental, et cependant, après s'être associé en personne aux travaux de la Commission des Antiquités et des Arts, il a fait rétablir une partie des crédits qui nous sont alloués, secondé dans cette occasion par les propositions de notre président de la Commission des Antiquités et des Arts, M. Frize, secrétaire général de la Préfecture.

Quant à la ville de Versailles, j'ose dire qu'elle a laissé de sa bienveillance un monument qui est aussi précieux que sa généreuse allocation. Oui, Monsieur le Maire et Messieurs les Adjointes, nous sommes touchés de la remarquable lettre que vous avez adressée à la Commission. Nous nous sentons encouragés et compris par le Conseil municipal. Nous souhaitons que nos efforts paraissent dignes de sa confiance et que les sympathiques conseillers de la belle Cité que nous aimons jugent que nos savants, nos érudits et nos artistes travaillent pour la glorification de son magnifique passé et pour la continuation de sa gloire dans l'avenir.

Je ne vous parlerai de nos collaborateurs qu'avec la plus grande réserve : tous ont donné à notre organisation un concours actif et dévoué. Personne n'a manqué à nos nombreuses réunions préparatoires et chacun y a apporté des idées pratiques ou ingénieuses. MM. Gatin et Couard, et avec eux tous les savants et tous les artistes, n'ont épargné aucune démarche et ont mené de front l'étude des questions du programme qu'ils se sont chargés de développer dans leurs comités, avec les pourparlers de toutes sortes pour l'exécution extérieure. Au risque de me faire quelque peu gronder, je vais prononcer un nom que nous aimons tous à nommer. Je prie instamment M. Dutilleux de ne pas écouter ce que je vais dire. Il nous a donné la preuve qu'on peut être un érudit et un amateur compétent des monuments de l'art, tout en restant un organisateur impeccable. Que ne puis-je lui offrir d'autre récompense de son mérite et de ses services que de les proclamer avec vos applaudissements unanimes ! Tout le département de Seine-et-Oise le connaît, et il connaît le département depuis si longtemps, que je crois qu'il a été en relations personnelles avec quelques *Parisii* de la bonne époque. Mais ne parlons que des modernes habitants et parlons en leur nom. Ils lui adressent aujourd'hui, par ma voix, le témoignage bien vif de leur affectueuse et très sincère estime et le placent tout au premier rang pour les services qu'il n'a cessé de rendre, depuis un demi-siècle, à l'histoire de notre région.

Et maintenant, Messieurs les Rapporteurs, vous avez tous, dans la laborieuse journée d'hier, sous la présidence de MM. Digard, de Nolhac et Maxime Barbier, traité avec talent et compétence les diverses ques-

tions d'un programme varié et attrayant. Vous allez entendre, Monsieur le Président, les rapports sommaires de MM. les Secrétaires sur les travaux de cette courte et instructive session. Vous y relèverez, je crois, parmi tant de choses remarquables, la communication de M. Fromageot, notre confrère à la Commission des Antiquités et à la Société des Belles-Lettres et Arts, sur les monographies communales, œuvre importante des instituteurs publics du département, exécutée d'après le cadre soigneusement préparé par M. l'Inspecteur d'Académie dont nous saluons, avec une cordiale reconnaissance, la présence parmi nous. Le travail consciencieux des instituteurs, que relèvent et agrémentent des dessins élégants, des photographies, des plans, des tableaux, a dû nécessairement se répandre dans leurs leçons et a appris aux enfants des écoles comment il fallait aimer la petite patrie dans la grande.

Le Comité des Sciences s'est recruté surtout à Versailles ou dans les Sociétés versaillaises. Par une combinaison fort ingénieuse, les lectures qu'on y a entendues ont formé ce que l'on peut appeler la trilogie du lait, l'histoire de sa production, l'analyse de ses principes constitutifs, trop souvent altérés par la sophistication, et l'emploi hygiénique que l'on doit en faire dans l'alimentation et surtout celle du jeune âge. Les agriculteurs étaient avec les savants : ils sont, maintenant, devenus les intelligents serviteurs de la Science. La Science, à son tour, leur apporte un concours désintéressé.

Dans le Comité des Beaux-Arts, vous remarquerez la représentation de la photographie artistique. Nos amateurs de Seine-et-Oise avaient leur place tout indiquée parmi nous. La Société de Photographie nous a donné, hier soir, une instructive et élégante série de projections pour lesquelles elle nous a fourni d'excellents clichés, que MM. Bucquet et Hue utilisaient, avec une dextérité remarquable, à l'aide d'un excellent appareil, pendant que M. Gatin fournissait de savantes explications. — Dans cette section, M. Auscher, le monographe des portraits de la Du Barry, voudrait, avec raison, voir s'ouvrir un plus grand nombre de musées municipaux et s'organiser, à l'avantage du grand public, ceux qui existent déjà.

Pour apprécier toute la valeur des artistes, membres de ce Comité, vous avez pu feuilleter un choix de leurs œuvres dans la jolie collection de *Versailles Illustré*, et admirer nos Bertrand, Prodhomme, Larrue, Mangeant, Wannez, Didier..... et autres. Ce sont d'habiles maîtres, dont les noms sont aimés du public. Je n'ose dire qu'ils forment une école versaillaise : la postérité le dira peut-être. Leur renommée grandira sûrement avec le temps, et ils seront connus comme de remarquables interprètes des monuments et souvenirs de

Versailles et de ses environs. Notre charmant programme rappelle leur élégance, la fidélité et l'originalité de leur crayon.

Pour le premier Comité, la Commission avait tracé un cadre des plus complets. Quand il sera rempli, l'histoire de Seine-et-Oise sera à la portée de tous les travailleurs. C'était le but principal de notre programme, et les noms de MM. Babeau, Bournon, Depoin, Digard, Mareuse, Dufour, Coüard, Lorin, Dutilleux, Grave, disent assez que nous avons obtenu les concours de la plus haute compétence. M. Tourneux, ce bénédictin de la bibliographie révolutionnaire, s'est reposé de son prodigieux labeur en nous racontant la mort de M^{me} de Pompadour. Mais M^{me} de Pompadour ne mourra jamais, parce qu'elle a donné son nom à un style qui résume une des formes les plus populaires de l'élégance française.

Tel est l'ensemble curieux et instructif de notre journée d'hier. Nous l'avons terminée par une réunion qui n'avait pas de programme bien défini et pour laquelle nous avons désiré laisser beaucoup à l'inspiration du moment. Nous nous proposons de dîner tous ensemble, sans faire un banquet, et de recruter parmi les convives d'excellents artistes afin de mêler des chants à nos causeries et de la bonne musique à l'histoire de l'art. M. Renaud se trouve toujours à point pour improviser d'agréables surprises. Nous avons pris ensuite une excellente leçon de choses, grâce à MM. Hue et Gatin.

A cette séance d'un style plus gai, les adhérents sont venus en plus grand nombre, et je crois qu'ils nous ont quittés en emportant une impression favorable à notre Conférence.

Vous allez entendre, maintenant, le compte rendu des travaux de chacun des Comités et l'exposé de nos vœux. Il en est un que je formule tout particulièrement, c'est celui d'avoir paru digne du haut patronage que l'Académie des Sciences morales veut bien nous donner en la personne de son Secrétaire perpétuel.

M. Georges Picot répond en ces termes au discours de M. le président Paisant :

Mesdames, Messieurs,

Je suis profondément reconnaissant à ceux qui ont pris l'initiative du grand mouvement dont vous êtes ici les représentants d'avoir bien voulu faire appel à un témoin qui vient vous dire combien l'effort que vous accomplissez est à la fois utile et nouveau.

Je crois qu'il y a peu d'exemples de départements où les Sociétés aient eu l'abnégation de se réunir ainsi dans un mouvement commun ; l'amour du clocher, la satisfaction de vivre d'une vie propre auraient

rendu dans certaines provinces cet accord très difficile. L'honneur des Sociétés est de s'attacher à leur œuvre et, en même temps qu'elles s'y attachent, d'y mettre (pardonnez-moi le mot) une sorte d'égoïsme collectif qui interdit absolument des ententes aussi nobles que fécondes.

Je viens donc vous féliciter du sentiment qui vous a portés à vous réunir spontanément pour mettre en commun vos efforts. Ceux qui en ont eu les premiers la pensée ont rencontré tout d'abord autour d'eux une certaine surprise; ils ont eu le courage de persévérer, le mouvement s'est fait, tout le monde s'est uni et je puis saluer ce qui n'est plus une espérance, mais une réalité.

Celui qui a l'honneur de vous présider aujourd'hui a d'abord des excuses à vous adresser; il a eu le regret de ne pouvoir assister à votre première journée de travail. Il en aura recueilli les échos grâce aux rapports que nous allons entendre, grâce au discours auquel j'aurais applaudi avec vous, si je ne devais protester contre certains éloges dont l'exagération n'a d'autre excuse que quarante années de souvenirs et de bonne amitié. Par votre courageuse initiative, vous avez montré que l'union était possible, et qu'on pouvait, dans ce Congrès, réunir avec les Sociétés savantes des travaux précis et pratiques susceptibles de résultats véritablement utiles.

Votre compte rendu nous a signalé les Sociétés qui ont coopéré à ce grand mouvement, et je ne saurais trop rendre hommage à ce qu'elles ont fait jusqu'ici. Le département de Seine-et-Oise est assurément un de ceux où cet effort aurait pu sembler le plus irréalisable; il en est peu dont la configuration soit plus étrange et qui paraisse se prêter moins à cette union; il vit dans des conditions toutes particulières, séparé qu'il est par cette grande agglomération urbaine vers laquelle se dirigent les yeux et les pensées, et où se fait un mouvement d'absorption qui inquiète tant d'intelligences françaises. Il semblait donc, entre tant de départements, que c'était le moins capable de faire ce que vous faites aujourd'hui; vous l'avez fait cependant dans cet Hôtel de Ville de Versailles, où nous sommes heureux de rencontrer M. le Maire pour le remercier de l'hospitalité qu'il nous offre, et près des lieux où tant de scènes historiques ont fait battre le cœur de ceux qui aiment l'histoire du passé et qui aiment la Patrie.

Vous êtes, Messieurs, les gardiens des plus grands souvenirs de notre histoire. Vous avez sans cesse sous les yeux les monuments témoins des deux derniers siècles de la monarchie, du temps qui a vu la réalisation la plus complète, je dirai la plus outrée d'une centralisation qui, malgré ses excès, nous laisse à distance une impression d'incomparable grandeur. Ce palais où la royauté a atteint son apogée, d'où partaient les ordres d'une volonté absolue, est tout voisin du ber-

ceau de la nouvelle France. C'est à Versailles que se rattache cette date de 1789, ces souvenirs de la réunion des Etats Généraux qui, malgré les douleurs qui l'ont suivie, fera à jamais battre le cœur de ceux qui ne séparent pas leur attachement au pays de l'amour de la liberté.

Après ces heures mémorables sont venus les jours d'abandon. On a osé parler de transformer le Palais en annexe de l'hôtel des Invalides. Sous l'Empire, ce projet fut débattu. En 1831, il fut repris dans une pensée d'économie; c'eût été une véritable destruction. Elle se fût réalisée sans l'initiative généreuse d'un roi qui, sur les fonds particuliers, sur sa liste civile, entreprit d'arracher Versailles aux dangers qui le menaçaient. En quatre ans, du 19 juin 1833, date de la première visite du roi Louis-Philippe et de ses premiers projets, au 10 juin 1837, date de l'inauguration du Musée, fut accomplie la réparation de ce château qu'il entendait consacrer A TOUTES LES GLOIRES DE LA FRANCE.

On a trop oublié cette hâte, à notre époque où, avec tant de raison, on a le sens du goût artistique. Des critiques de détail ont pu, à juste titre, être dirigées contre l'exécution de cette restauration, mais qui se souvient du délai si court de quatre années? Il aurait fallu rencontrer toute une génération d'hommes de goût et de savoir, les disciples de ceux qui commençaient seulement à paraître, de ceux qui ont admirablement restauré le château de Blois, Notre-Dame ou la Sainte-Chapelle.

L'entreprise aurait dû être confiée à de tels hommes et accomplie en quinze ans, mais on est allé au plus pressé, on a fait une œuvre de salut; au milieu des crises politiques, des attaques passionnées, on a accompli ce que, dans le feu d'un incendie, on appelle un sauvetage.

Nous devons, Messieurs, une reconnaissance profonde à ceux qui ont conservé à la France le Palais de Versailles; mais il appartient à notre temps, au respect de l'art que professent nos contemporains, de rendre aux monuments le cachet de leur époque, en s'inspirant des règles du goût le plus pur. C'est là votre œuvre, Monsieur de Nolhac, et nous vous en remercions.

Ancien régime, ère moderne, histoire du passé, sous toutes les formes Versailles proclamait l'unité de la Patrie. A la suite de ses douleurs, la France devait trouver dans votre ville un asile pour ses défaits. C'est ici que M. Thiers s'est à jamais honoré en relevant la noble blessée; c'est ici que l'Assemblée nationale l'a aidé dans sa tâche.

C'en est assez, Messieurs, pour affirmer qu'autour de vous s'éveillent et se conservent tous les sentiments qui font d'une ville le symbole de l'histoire d'un peuple.

L'œuvre que vous avez entreprise était digne de naître auprès de tant de vestiges du passé. Les vœux que vous allez voter consolideront votre entreprise. En lui assurant la périodicité, vous lui aurez donné une véritable force.

Vous savez donner à vos publications une valeur spéciale. Non contents de l'érudition, vous avez prouvé, en publiant la série de la *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, ce que savait faire la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, dont M. Taphanel vous a raconté avec tant de grâce l'histoire complète.

Je vous félicite d'avoir rendu hommage au travail si patient et si remarquable accompli par les instituteurs du département. J'avais remarqué, non sans admiration, à l'Exposition universelle de 1900, les monographies des communes, et j'espère que cette œuvre est précieusement conservée. Les inventaires municipaux ne sauraient être l'objet de soins trop jaloux. La petite commune que j'habite possède des registres de paroisse depuis le XVII^e siècle. Je fais des vœux pour que, grâce à vos soins, on ne voit plus de documents officiels passer des archives de mairie dans les ventes publiques. De cette œuvre de conservation, on ne saurait faire trop d'éloges.

Mais je m'arrête, Messieurs, je vous félicite de nous avoir donné ce bel exemple d'union dans le respect de l'histoire. Je vous en remercie au nom de la Science, au nom de l'Art et au nom de la France.

Les discours de MM. Paisant et G. Picot sont fréquemment interrompus par des applaudissements, qui redoublent encore pour saluer les dernières paroles prononcées par l'éminent Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.

A l'appel de leur nom par M. le président PAISANT, chacun des secrétaires des trois Comités vient faire lecture du procès-verbal dont le texte a été donné dans la première partie de ce compte rendu.

A la suite de ces communications, M. le Président met aux voix les vœux formulés par les Comités et insérés à la suite des rapports des secrétaires. Ces vœux sont adoptés à l'unanimité, et il est entendu que la Commission des Antiquités et des Arts sera chargée d'en poursuivre la réalisation en se concertant, s'il y a lieu, avec les autres Associations qui ont pris part à la Conférence.

L'Assemblée décide que les réunions de la Conférence des Sociétés du département auront lieu successivement tous les deux ans, dans l'un des chefs-lieux d'arrondissement de Seine-

et-Oise. Sur la proposition de M. J. DEPOIN, secrétaire général de la Société historique de Pontoise et du Vexin, il est entendu que la première de ces réunions se tiendra, en 1904, à Pontoise, sous les auspices et avec le concours de la Société de cette ville.

A une heure, un banquet, à l'hôtel des Réservoirs, réunissait les membres du Congrès. M. le Maire de Versailles était à la droite de M. G. Picot, M. le président Paisant était à sa gauche. Menu excellent, servi par M. Grosseuvre.

Au dessert, M. PAISANT prononce les paroles suivantes, qu'ont fréquemment soulignées les plus vifs applaudissements :

Je vous propose de boire d'abord à la santé de nos présidents d'honneur. Je lève mon verre en l'honneur de M. le Préfet de Seine-et-Oise, M. Poirson. Vous vous associerez unanimement à mon toast, car si M. le Préfet peut avoir des adversaires, M. Poirson n'a, parmi nous, que des amis.

Je bois aussi à notre second président d'honneur, M. le Maire de Versailles. M. Lefebvre est placé depuis de longues années à la tête de la Ville par la confiance, par l'affection de ses concitoyens. S'ils trouvent en lui un zélé défenseur de leurs intérêts, les savants, les lettrés et les artistes se plaisent à reconnaître l'appui bienveillant qu'ils ont toujours rencontré sous sa libérale administration. Nous ne séparerons pas sa personne de celles de ses distingués collaborateurs, MM. les Adjointes, qui nous honorent de leur présence à ce banquet.

Enfin, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. Georges Picot, notre président. Nous sommes encore sous le charme de son éloquence communicative ! Nous n'oublierons jamais les encouragements que nous avons reçus de lui par ses précieuses félicitations. Que de tels hommes vivent longtemps avec la vigueur de l'esprit, la noblesse du caractère, la jeunesse du cœur, environnés du cortège des solides vertus qui sont celles d'un grand serviteur de l'humanité et de la Patrie ! Nous lui adressons ces vœux du meilleur de nous-mêmes, en l'assurant à jamais de notre respectueuse reconnaissance.

M. Ed. LEFEBVRE, maire de Versailles, a très aimablement répondu aux compliments et aux remerciements qui lui étaient adressés. Après quelques mots charmants de M. PICOT, M. Ferdinand DREYFUS, ancien député, a pris la parole. M. FLAMAND, conseiller général, qu'une mort prématurée devait bientôt enlever à de nombreuses et sincères amitiés, a rappelé à M. Picot une œuvre philanthropique commune ; MM. COÛARD et DEPOIN ont porté des toasts au nom de la Commission des Antiquités et

des Arts, ainsi qu'au nom de la Société historique de Pontoise; M. le docteur RIST a, dans une spirituelle improvisation, exprimé le regret que les médecins, absorbés par leurs devoirs professionnels, ne soient plus, aussi intimement qu'autrefois, mêlés au mouvement littéraire et artistique.

A 3 heures, la plupart des membres de la Conférence se sont rendus à la Bibliothèque de la Ville, où les conservateurs, MM. TAPPEANEL et LÉONARDON, dépensant libéralement leur profonde érudition et leur bonne grâce accoutumée, ont mis en lumière les richesses, malheureusement trop ignorées, de ce magnifique établissement.

Enfin, 6 heures sonnaient quand les congressistes se sont séparés, heureux de ces deux excellentes journées de travail et d'agréables distractions, dont les résultats ne seront ni oubliés, ni perdus. Ils n'ont pas manqué, en se retirant, d'exprimer à M. le président PAISANT et à ses collaborateurs les remerciements et les félicitations justement méritées par les efforts qu'ils ont dû faire pour rendre aussi intéressante et aussi cordiale la première des réunions de cette nature inaugurée à Versailles. Pour en constater le succès et lui imprimer une sanction, un grand nombre de membres de nos diverses Associations ont demandé que l'on donnât à ce faisceau d'études et de travaux faits en commun, dans toutes les parties du département, le titre de :

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS

LITTÉRAIRES, HISTORIQUES, SAVANTES ET ARTISTIQUES

DE SEINE-ET-OISE.

LECTURES

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS

Par MM. les Membres de la Conférence ⁽¹⁾

Continuation de l'ouvrage de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie
sur les Inscriptions de la France.

*Rapport présenté par M. DUTILLEUX, Secrétaire général
de la Conférence.*

Dans une circulaire, en date du 15 avril 1856, le Ministre de l'Instruction publique disait : « L'épigraphie est l'une des sources les plus abondantes où l'on puisse recueillir d'utiles renseignements sur l'étude des antiquités d'un peuple. Il est arrivé souvent que des inscriptions sont venues révéler des faits importants qui avaient échappé à l'attention des écrivains, occupés des grandes questions de l'Histoire générale, ou éclairer d'un jour nouveau des faits déjà connus. C'est aux inscriptions antiques que nous devons presque tout ce que nous savons sur l'organisation administrative de l'Empire romain. Les Inscriptions des premiers siècles, qui nous révèlent des faits d'un autre ordre, ne sont pas moins intéressantes pour notre Histoire nationale. Elles nous apportent presque toutes des détails d'une incontestable valeur sur la perpétuité du dogme, sur la liturgie sacrée, sur la hiérarchie ecclésiastique. D'autres constatent la date de la construction ou de la dédicace de ces temples magnifiques qui font la gloire de notre pays. Celles qui sont gravées sur les monuments funéraires, dans les églises, dans les cloîtres ou dans les anciens cimetières, nous transmettent sur les personnages les plus illustres des siècles passés, sur la

(1) Les lectures présentées au Comité des Beaux-Arts sont insérées dans le corps du procès-verbal rédigé par le secrétaire de ce Comité.

généalogie des grandes familles, sur les artistes, des notions qu'on chercherait vainement ailleurs. »

C'est en s'inspirant de ces considérations que M. DE GUILHERMY et son continuateur, M. DE LASTEYRIE, ont publié, sur les INSCRIPTIONS DE LA FRANCE DU V^e AU XVIII^e SIÈCLE, cinq gros volumes, imprimés dans le *Recueil des Monuments inédits*, mais qui, malheureusement, ne comprennent que les paroisses de l'ancien diocèse de Paris, de telle sorte que le département de Seine-et-Oise est loin d'être représenté en entier dans cette magistrale publication.

Nul n'ignore, en effet, que Seine-et-Oise forme, depuis le Concordat de 1801, un diocèse particulier dont la juridiction territoriale se confond avec les limites de la circonscription administrative. Mais, si son territoire était autrefois compris, pour la plus grande partie, dans l'ancien évêché de Paris, tel qu'il existait avant la Révolution, notre département et, par conséquent, l'évêché actuel ont, sur tout leur périmètre, emprunté un certain nombre de paroisses aux diocèses limitrophes.

C'est ainsi que le diocèse de Rouen, à qui ressortissait le Vexin français, nous a abandonné les doyennés de Magny, de Meulan et de Pontoise. — Le diocèse de Beauvais s'est séparé du doyenné de Beaumont. — Le diocèse de Chartres a dû céder le doyenné de Mantes, celui du Pincerais ou de Poissy, et une partie du pays de Madrie. — Au diocèse de Sens, on a enlevé les doyennés de Milly, une partie de l'Etampois et du Hurepoix. — Enfin, le diocèse d'Evreux nous a livré trois de ses anciennes paroisses, — et le diocèse de Senlis, la seule commune de Survilliers.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité qu'il y aurait, au point de vue des études historiques dans notre région, à continuer, en ce qui concerne Seine-et-Oise en entier, les importants travaux de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie; mais j'ajouterai que les membres des Sociétés savantes, historiques et archéologiques sont mieux placés que qui que ce soit pour suppléer à l'interruption et, probablement même, à la suspension indéfinie du *Recueil des Inscriptions de la France*.

Et, en effet, Messieurs, n'êtes-vous pas, chacun dans votre arrondissement ou dans votre canton, en rapports permanents avec les localités qu'il vous suffirait d'explorer avec quelque attention pour vous rendre compte de ce que le pays peut renfermer à ce sujet, pour étudier, pour transcrire, pour interpréter les inscriptions que l'on rencontre encore en assez grand nombre dans les édifices religieux, dans les cimetières, parfois même, bien que plus rarement, dans les bâtiments affectés aux services hospitaliers, civils et administratifs? C'est assurément, en ce qui concerne les délégués des Sociétés qui assistent à cette séance, une tâche facile, pour la complète exécution de laquelle

il suffirait de suivre un plan bien défini et d'apporter, avec quelque persévérance, une méthode identique à celle qui a guidé les savants auteurs, et qui doit servir également à leurs laborieux continuateurs.

Parmi ceux-ci, nos collègues de la Société historique de Pontoise seraient les mieux partagés, puisque, non seulement ils auraient à étudier les paroisses du doyenné du Vexin, au diocèse de Rouen, mais aussi une partie de l'ancien diocèse de Beauvais, et même l'unique commune dépendant, autrefois, de l'évêché de Senlis.

A Mantes appartiendraient les autres communes du Vexin et une partie du Pincerai.

A Rambouillet, les paroisses ayant appartenu au diocèse de Chartres.

A Etampes et Corbeil, également les dépouilles de ce même diocèse.

Enfin, à Versailles reviendrait sa part dans le Pincerai et encore dans quelques localités de cet autrefois si considérable diocèse de Chartres.

Vous le voyez, chacun, dans ce travail commun, pourrait trouver à employer ses facultés d'observation et de recherches, ainsi que ses études précédemment faites, au point de vue de l'histoire locale, de celle des familles qui ont marqué par leur importance, leur situation ou les services rendus au pays.

Il conviendra, en premier lieu, de relever, avec le plus grand soin, toutes les inscriptions, de quelque époque qu'elles puissent être, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, et d'en faire la transcription avec le scrupule le plus rigoureux ; chaque fois que cela sera possible, il serait bon de faire un estampage par des procédés très simples et bien connus ; la photographie devra aussi intervenir très fréquemment et il faudra exactement indiquer la nature des objets (marbre, pierre, bois, terre cuite, etc.). Les dimensions devront être très exactement mesurées..... Enfin, on ne saurait mieux faire que de prendre connaissance de quelques-uns des articles des volumes de M. de Guilhermy et de suivre, avec la plus rigoureuse exactitude, l'excellente et très simple méthode qui a dirigé constamment son travail. On remarquera, notamment, que des notices — ou plutôt des indications — essentiellement sommaires accompagnent chacun de ces articles. Il devra en être de même pour les notes qui paraîtront indispensables : elles seront aussi réduites que possible, et comme nombre, et comme étendue.

Au surplus, dans la préface du premier volume, M. de Guilhermy annonce qu'il a reçu, de divers points de la France et de nombre de correspondants bénévoles, une certaine quantité de transcriptions dont il n'a pu utiliser qu'une partie. On pourrait, sans doute, retrouver

dans les cartons du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts celles qui intéressent Seine-et-Oise. De même, M. de Lasteyrie serait peut-être en mesure soit de donner d'utiles indications, soit d'aider, à quelques égards, à l'accomplissement de l'œuvre commune et de la diriger.

Dans tous les cas, on pourrait invoquer l'appui de son influence, auprès du Ministre de l'Instruction publique, pour faciliter la publication, dès que le travail serait achevé. Il formerait un sixième volume qui, s'ajoutant aux cinq volumes déjà parus, compléterait, pour Seine-et-Oise, cette grande et précieuse collection. Dans ces conditions, l'Imprimerie nationale nous prêterait, vraisemblablement, l'emploi indispensable de son outillage perfectionné, de ses caractères qui rappellent, avec plus ou moins de précision, l'épigraphie des diverses époques, enfin, ses procédés de reproduction et de gravure qui ont servi à illustrer les cinq volumes antérieurement publiés.

Telle est, Messieurs, la proposition que j'ai l'honneur de vous communiquer au nom de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. Si, comme je l'espère, vous croyez devoir vous y associer, il y aurait lieu de nommer une commission de quelques membres qui seraient chargés de rédiger, en ce sens, des instructions nettes et précises, et comme nos collègues de Pontoise auraient, ainsi que je viens de l'indiquer, la plus forte part dans cette œuvre, c'est parmi eux surtout qu'il conviendrait de désigner les personnes qui seraient disposées à en déterminer les bases et à poser les premières assises.

Les sources et instruments de travail applicables aux études historiques.

Communication de M. COÛARD, Archiviste de Seine-et-Oise.

MESSIEURS,

Au nombre des questions que notre Comité d'organisation a cru bon d'inscrire au programme de cette Conférence figure celle-ci : *Indiquer les sources et les instruments de travail en ce qui concerne le département.* Très gracieusement invité à la traiter, au moins en partie, devant vous, je le ferai aussi rapidement que possible, non sans vous avoir prévenus, tout d'abord, que je laisserai volontairement de côté

les Bibliothèques et qu'il ne sera question ici que des DÉPÔTS D'ARCHIVES.

Ces dépôts peuvent être divisés en trois catégories : les dépôts publics, les dépôts privés, les dépôts mixtes.

A la première de ces catégories appartiennent les Archives nationales à Paris, les Archives départementales à la Préfecture de Seine-et-Oise, les Archives communales dans chacune de nos Mairies, les Archives hospitalières dans nos très nombreux Hôpitaux. C'est là que, la plupart du temps, le travailleur recueillera la portion principale des matériaux qu'il cherche à réunir en vue de l'œuvre historique qu'il projette. Pour se guider dans les recherches qu'il doit faire, il lui faut recourir aux états, catalogues ou inventaires que les administrations de ces divers dépôts mettent à sa disposition et qui sont, en quelque sorte, le trait d'union entre le public et le contenu des dépôts. Mais encore est-il que, pour les consulter, il est indispensable de savoir qu'ils existent, et voilà pourquoi je ne crois pas superflu de donner les indications suivantes.

Avez-vous à faire des recherches aux ARCHIVES NATIONALES? Recourez d'abord à l'*Etat sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales* (1), puis parcourez les Répertoires, Catalogues, Inventaires spéciaux qui sont mentionnés à l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives pour 1902*, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique (2), et dont l'énumération figure aux pages 205-206 de cet Annuaire.

Est-ce aux ARCHIVES DÉPARTEMENTALES que vous a conduits l'espoir de faire une abondante récolte? Dans la salle du public, vous avez sous la main : 1° sept volumes d'*Inventaire sommaire* et un huitième en cours d'impression; 2° un très précieux *Etat général par fonds*; répertoires qui vous permettront de vous orienter, de diriger vos recherches, et sur chacun desquels je ne puis me dispenser de vous donner des renseignements un peu étendus.

Tous les fonds d'archives sont, vous ne l'ignorez pas, répartis dans des séries, à chacune desquelles est affectée une lettre de l'alphabet. Les séries désignées par les premières lettres, de A à I, sont réservées aux Archives antérieures à la Révolution, les papiers de l'Ancien Régime; les séries désignées par les lettres L et Q reçoivent les papiers de la Période révolutionnaire; enfin, les archives administratives, c'est-à-dire les papiers de l'an VIII à l'année courante, se classent dans les séries affectées des autres lettres K, M..., Z.

(1) 1 vol. in-4°, Paris, 1891.

(2) Paris, Hachette.

Le travail du personnel des Archives consiste essentiellement, d'une part, dans le classement méthodique de tous les documents, manuscrits ou imprimés, entrés dans le dépôt; d'autre part, dans la rédaction d'un inventaire dit sommaire de ceux de ces documents qui sont rangés dans les séries A-I et L-Q du cadre réglementaire. Cet inventaire, presque toujours œuvre personnelle de l'Archiviste du département, sous le contrôle du Ministère de l'Instruction publique, Direction des Archives, se poursuit avec régularité et s'imprime en volumes de format in-4^o, texte à deux colonnes, qui sont mis en vente, et voici quel est à l'heure actuelle l'état d'avancement de ce précieux répertoire.

Série A. — Actes du pouvoir souverain et domaine public. — Les documents dont se compose cette série sont classés, et un inventaire très sommaire en a été rédigé et imprimé en 1862, en un fascicule de 118 pages comprenant 1.608 articles principaux et 5 supplémentaires. On y trouve des papiers provenant du Ministère de la Maison du Roi; des Domaines de Versailles, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Choisy-le-Roi, Corbeil, Mantes et Meulan, Pontoise, Rambouillet, Triel; de la Maison de Monsieur; de celles du comte d'Artois, de Madame Elisabeth, du duc d'Orléans, du prince de Conty, du duc de Penthièvre. A signaler particulièrement les magnifiques collections de plans provenant des collections de MM. Matis et Laseigne, arpenteurs-géographes des bâtiments du Roi. Le fonds le plus considérable qui s'y trouve analysé est celui de la Maison de Monsieur, qui comprend, outre la Maison proprement dite, les papiers du duché-pairie de Brunoy et ceux de la baronnie de l'Isle-Adam et du comté de Beaumont-sur-Oise. Une table des noms de lieux mentionnés au présent fascicule a paru dans l'*Annuaire du département de Seine-et-Oise* de 1876, pages 465 et suivantes.

Série B. — Cours et juridictions. — Le classement des fonds de cette série, de beaucoup la plus volumineuse du dépôt, se poursuit autant que faire se peut; un certain nombre d'entre eux sont définitivement classés. On trouvera dans les rapports présentés chaque année par l'Archiviste au Préfet de Seine-et-Oise, à l'occasion de la session tenue par le Conseil général au mois d'août, et particulièrement de 1889 à 1902, des renseignements sur les fonds de la Prévôté de l'Hôtel du Roi; du Bailliage royal de Versailles; des juridictions royales, bailliages ou prévôtés de Corbeil, Dourdan, Etampes, La Ferté-Alais, Meudon, Montfort-l'Amaury; les juridictions seigneuriales, bailliages, prévôtés, châtelainies de Cormeilles-en-Parisis, Ecoenen, Enghien, [Montmorency].

Série C. — Administrations provinciales. — Les fonds dont se compose cette série sont classés, sauf les fonds domaniaux récemment

versés. On y trouve les papiers de la Généralité de Paris, pour les Elections de Paris, Dreux, Etampes, Mantes et Meulan, Montfort-l'Amaury, Nemours, Pontoise, Senlis; ceux de la Généralité de Rouen, pour les Elections de Chaumont et Magny-en-Vexin; ceux de la Généralité d'Orléans, pour les Elections de Pithiviers et de Dourdan; ceux du Département de Saint-Germain-en-Laye (Commission intermédiaire); enfin les papiers versés à une date récente par l'administrateur des Domaines. A signaler particulièrement une très belle collection de plans de paroisses, de la fin du XVIII^e siècle, dont le Catalogue spécial a été publié dans les *Annuaire du Département* de 1893, 1894 et 1895.

Série D. — Instruction publique, Sciences et Arts. — L'Inventaire des fonds de cette série est commencé. Le premier volume, composé d'environ 50 feuilles, soit 400 pages, paraîtra au commencement de l'année 1904. On y trouvera tout ou partie des papiers des collèges de Corbeville, d'Etampes, de Pontoise, de Versailles; de la Royale Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr — la célèbre institution fondée par M^{me} de Maintenon. — Ce dernier fonds est immense. Le volume en cours d'impression ne renfermera donc que l'analyse des papiers concernant la maison proprement dite, sa fondation, son organisation, le personnel, Dames et Demoiselles, les délibérations des Conseils, les comptes. Tout ce qui est relatif à la temporalité. seigneurie de Saint-Cyr, mense abbatiale de Saint-Denis, duché de Chevreuse, prieuré de La Saussaye-lez-Villejuif (Seine), comté de Charny (Côte-d'Or), prendra place dans le tome II. Viendront ensuite les monastères de la Congrégation de Notre-Dame établis à Corbeil, Etampes, Houdan, Montfort-l'Amaury et Versailles; les couvents d'Ursulines à Magny-en-Vexin, Mantes, Poissy, Pontoise, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye; les maisons et communautés des Sœurs de l'Institution chrétienne à Dourdan, des Filles de l'Union chrétienne à Mantes, des Filles de la Croix à Rueil, des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve à Saint-Germain-en-Laye.

Série E. — Féodalité, Communes, Bourgeoisie et Familles. — Cinq volumes d'inventaire ont été publiés de 1873 à 1897. Les deux premiers sont consacrés aux titres féodaux et aux titres de famille: à signaler, dans différents fonds, de très curieuses correspondances, notamment, dans le fonds de Valory, celle de Dupleix. Les trois autres sont consacrés aux minutiers des notaires et tabellions, dont les papiers sont classés dans l'ordre alphabétique de localités. Ils sont actuellement inventoriés de A à C [Corbeil]. A signaler particulièrement le fonds du notariat de Chevreuse-Châteaufort, publié dans le tome V. Une Introduction placée en tête du volume indique la part contributive que peut fournir, pour l'histoire de Chevreuse et des localités voisines, le fonds des minutes notariales de cette ville.

Série F. — Fonds divers se rattachant aux Archives civiles. — Dans cette série, très faible, se rencontrent surtout des documents offerts ou cédés par leurs possesseurs aux Archives départementales. Ils y sont classés sous le nom de fonds de Grouchy, fonds Cochin, fonds Vatel. A signaler dans les fonds divers le *Nouveau plan de Versailles par Coutant de La Motte*, portant la date de 1781, manuscrit et colorié; il est enrichi de notes au crayon attribuées à Louis XVI.

Série G. — Clergé séculier. — L'inventaire des fonds constituant cette série a été publié en 1895. Le fonds le plus curieux peut-être est celui du Grand-Vicariat et Officialité de Pontoise. Ceux des églises collégiales, des églises paroissiales, bénéfices, chapelles et confréries, sont inventoriés avec des développements proportionnés à l'importance des articles.

Série H. — Clergé régulier. — Les fonds de cette très belle série sont en partie classés, sans que ce classement, qui sera contrôlé au moment où l'inventaire sommaire sera rédigé, puisse être considéré comme complet et définitif. Des inventaires manuscrits plus ou moins détaillés, entrés aux Archives en même temps que les documents eux-mêmes, permettent de faire pratiquement des recherches dans un certain nombre de ces fonds, qui sont répartis en : 1^o Ordres et communautés d'hommes; 2^o Ordres et communautés de femmes; 3^o Ordres militaires religieux; 4^o Hôpitaux. C'est dans cette série que sont conservés nos documents originaux les plus anciens. Celui qui porte la date la plus reculée est un diplôme du roi Philippe I^{er}, de l'année 1069, faisant partie du fonds de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Pontoise. Nous possédions en 1820, dans le fonds du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, un diplôme de Carloman, frère de Charlemagne, daté de 771, qui est entré, postérieurement à 1885, à la Bibliothèque nationale, à laquelle il a été cédé par M. Victor Bart, qui avait consacré à ce très précieux document une notice publiée dans le tome XII des *Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise*. L'inventaire sommaire de cette série comportera au moins trois ou quatre volumes.

Série I. — Fonds divers se rattachant aux Archives ecclésiastiques. — Cette série, presque insignifiante, comprend des pièces diverses sans fonds connus et concernant les affaires ecclésiastiques.

Ces neuf premières séries, correspondant aux fonds anciens, se répartissent en Archives civiles, six séries A-F, et en Archives ecclésiastiques, trois séries G-I.

Les deux séries L et Q, dont il va être maintenant question, sont relatives, la première en totalité, la seconde en partie, à la Période révolutionnaire.

La première, la série P, a pour titre : Administration du département de 1790 à l'an VIII. — Les fonds dont elle se compose sont classés et répartis en quatre grandes sections : 1^o Administration du Département; 2^o Administration des Districts, c'est-à-dire des neuf districts de Corbeil, Dourdan, Etampes, Gonesse, Mantes, Montfort-l'Amaury [Montfort-le-Brutus], Pontoise, Saint-Germain-en-Laye [Montagne du Bon-Air] et Versailles; 3^o Administration des Cantons, dont le nombre alla grandissant, de 59 à 64; 4^o Fonds divers.

La seconde, la série Q, Domaines, comprend des parties régulièrement classées et des parties en voie d'organisation. C'est là que l'on doit rechercher tout ce qui concerne les domaines nationaux, les ventes d'immeubles et de meubles, le séquestre des biens, la liquidation de l'indemnité payée aux émigrés.

Quant aux Archives administratives, c'est-à-dire aux papiers correspondant aux dates de l'an VIII à 1902, année courante, elles sont classées, elles aussi, avec le plus grand soin, comme je vous le disais en commençant, mais elles ne font pas l'objet d'un inventaire imprimé.

Voulez-vous, Messieurs, avoir une idée générale, mais suffisamment précise de la richesse de notre dépôt départemental? Procurez-vous *l'Etat général par fonds des Archives départementales de France*, qui est sur le point de paraître chez l'éditeur Alphonse Picard. Ce très important ouvrage, entrepris par la Direction des Archives au Ministère de l'Instruction publique, est destiné à rendre les plus grands services aux travailleurs. Les Archives y sont rangées par départements. Vous n'aurez qu'à jeter les yeux sur la portion de l'ouvrage consacrée au département de Seine-et-Oise pour vous rendre compte de la masse de documents utilisables pour notre histoire départementale qui est mise à la disposition des érudits. Vous pouvez même, sans attendre l'apparition du volume, faire cette constatation dès maintenant. La chose est facile. Sur la proposition de M. le Préfet de Seine-et-Oise qui, vous le savez, — et la tenue même de cette Conférence à Versailles en témoigne une fois de plus, — s'intéresse vivement aux études historiques et archéologiques, le Conseil général a bien voulu allouer le crédit nécessaire pour que la portion de cet Etat général par fonds qui concerne le département de Seine-et-Oise fût tirée à part : cet *Extrait* n'est pas mis dans le commerce, mais il en a été envoyé gratuitement un exemplaire à toutes les communes du département, où il vous sera loisible de le consulter à la Mairie. Vous le trouverez également aux Archives départementales, dans votre salle de travail, que beaucoup d'entre vous sont habitués à fréquenter.

Je me suis étendu, trop longuement peut-être, Messieurs, sur ces deux premières divisions de nos dépôts publics, les Archives natio-

nales et les Archives départementales. J'arrive maintenant aux deux dernières, les Archives communales et les Archives hospitalières, à l'occasion desquelles je serai beaucoup plus bref, me bornant à vous donner ici des indications générales.

Les ARCHIVES COMMUNALES se trouvent dans nos Mairies. S'agit-il de villes anciennes? de localités ayant eu au Moyen Age, sous le nom de Communes, une réelle importance? Leurs archives antérieures à 1790 ont fait ou dû faire l'objet d'un inventaire manuscrit spécial, dressé à deux exemplaires, dont l'un est conservé à la Mairie et l'autre aux Archives nationales. S'agit-il au contraire de villes de création moderne ou de nos communes rurales, qui étaient sous l'Ancien Régime, au moins jusqu'en 1787, de simples communautés d'habitants? Alors il n'y a pas, la plupart du temps, d'inventaire spécial pour les archives antérieures à 1790, mais celles-ci se trouvent englobées dans l'Inventaire des archives administratives de la Commune dressé en exécution des circulaires ministérielles de 1842 et 1879. Dans la série D sont cataloguées les Délibérations communales, qui bien rarement remontent au delà de 1787. Dans la série E figurent les registres des baptêmes, mariages et inhumations, dont la collection, presque toujours intéressante à plus d'un titre, commence en maintes communes au xvr^e siècle. Dans la série G sont parfois mentionnés des plans anciens, des plans terriers, fort utiles à connaître pour la topographie locale. Dans d'autres séries, on découvrira des titres relatifs au culte, à l'assistance, à des droits de pâturage ou de pacage accordés aux habitants de certaines localités. Il y a donc là une source d'informations qu'on ne saurait impunément négliger.

Quant aux ARCHIVES HOSPITALIÈRES, elles ont été, elles aussi, classées et inventoriées, le plus souvent pour la portion ancienne dans l'ordre même où elles figurent sur les inventaires établis au xvii^e ou au xviii^e siècle. Ces dépôts, qui se trouvent conservés dans une ou plusieurs salles de nos établissements hospitaliers, sont riches en documents anciens de toute nature. Je citerai notamment les dépôts de Corbeil, de Dourdan, d'Etampes, de Jouars-Pontchartrain, de Mantes, de Meulan, de Pontoise, de Triel, et tout particulièrement le dépôt de Gonfesse, dont les belles archives hospitalières ont donné lieu à une savante étude de M. Léopold Delisle, parue dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, en 1859 (1).

Sur ces dépôts communaux et hospitaliers, l'Administration supérieure et l'Administration départementale exercent une surveillance ayant pour effet d'en assurer la conservation et le classement. Ainsi,

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 4^e série, tome V, p. 113-152 et 247-277.

pour ne parler que de l'Administration départementale, l'Archiviste du département inspecte tous les ans un certain nombre de Mairies et d'Hôpitaux-Hospices, non pas au hasard, mais d'après un plan raisonné, c'est-à-dire en visitant toutes les communes d'un ou de plusieurs cantons. C'est ainsi que, de 1889 à 1902, plus de 350 communes, — un peu plus de la moitié du département, — composant 22 cantons, ont été méthodiquement inspectées. De là une organisation plus satisfaisante des dépôts, et une conservation mieux assurée des papiers communaux et hospitaliers, spécialement des vénérables registres ou cahiers de l'ancien Etat civil que l'Archiviste s'efforce, autant qu'il le peut, de faire préserver par une bonne et solide reliure de toutes chances de destruction.

La seconde catégorie de dépôts sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler votre attention est celle des DÉPÔTS PRIVÉS, collections de documents manuscrits dont les possesseurs sont libres d'accorder ou de refuser la communication aux personnes qui ont intérêt à les consulter. Ces dépôts privés sont beaucoup plus nombreux qu'on ne se le figure généralement. Plus d'un château de notre département possède encore son *chartrier*, plus ou moins complet, et je me hâte de dire que leurs propriétaires se prêtent d'ordinaire avec le plus louable empressement au désir des érudits, des amis de la science historique, qui ont à y faire des recherches en vue de travaux sérieux. Il serait très utile de dresser une liste régionale de ces dépôts privés, en indiquant, ne serait-ce que dans les grandes lignes, la nature de leur contenu. Je ne suis pas en mesure de le faire, mais je tiens au moins à vous signaler le chartrier du château de *La Roche-Guyon*, appartenant à M. le duc de La Roche-Guyon, celui du château de *Thoiry*, à M. le comte de La Panouse, celui du château de *Wideville*, à M. le vicomte de Galard, celui du château de *Coubertin*, à M. le baron de Coubertin, celui du château de *Marcoussy*, à M^{lle} de la Baume-Pluvinel, qui s'est appliquée à le reconstituer en son entier et qui vient, tout récemment, de l'enrichir d'une série de documents, dossiers et registres qu'on pouvait croire à jamais perdus? Je ne saurais enfin oublier la bibliothèque et le chartrier du château de *Dampierre*.

Enfin, dans la troisième catégorie, celle des DÉPÔTS MIXTES, c'est-à-dire de ceux qui ne sont ni absolument publics, ni absolument privés, je rangerais les papiers des fabriques, ceux des greffes des Tribunaux et les minutiers des notaires.

La série G de nos Archives départementales est riche, sans doute, en documents, mais on se tromperait en pensant que les archives de toutes les fabriques s'y trouvent centralisées. Il y a de ce fait deux raisons. La première, c'est qu'à l'époque de la Révolution, beaucoup

d'églises paroissiales ont conservé tout ou partie de leurs papiers. La seconde, c'est qu'au commencement du XIX^e siècle, la plupart des fabriques ont repris à la Préfecture ceux de leurs papiers qui se trouvaient aux Archives départementales. Voilà pourquoi j'ai cru devoir donner en appendice, à la fin du volume d'Inventaire de la série G, la nomenclature des « Communes et localités dont les fabriques paroissiales ont repris à la Préfecture tout ou partie de leurs archives après la Révolution ».

LES GREFFES DES TRIBUNAUX ne renferment plus de documents antérieurs à 1790, les papiers judiciaires de l'Ancien Régime ayant été centralisés, pendant la seconde moitié du XIX^e siècle, aux Archives départementales, où ils sont classés dans la série B, Cours et Juridictions. Il convient toutefois de noter que c'est au Greffe du Tribunal de chaque arrondissement que sont conservés les doubles des registres des baptêmes, mariages et inhumations des XVII^e et XVIII^e siècles, et qu'à côté des registres des mariages se trouvent ou peuvent se trouver les pièces annexes des mariages, dossiers fort utiles à consulter et où j'ai puisé, en ce qui concerne Versailles, des renseignements que j'aurais vainement cherchés ailleurs. Quant à la Période révolutionnaire, elle est représentée dans les Greffes de nos Tribunaux, et particulièrement dans celui du Tribunal du chef-lieu du département, par des liasses nombreuses, peu consultées jusqu'à ce jour, et sur l'intérêt desquelles il serait superflu d'insister.

Restent les MINUTIERS DES NOTAIRES, par lesquels je termine. Vous savez, Messieurs, combien passionne les érudits la question des minutes notariales et que de fois des vœux ont été émis à leur sujet. Je me garderais bien de m'aventurer ici sur ce terrain brûlant. Qu'il me suffise de rappeler que les minutes des notaires sont une véritable mine de renseignements, d'une authenticité incontestable, et qu'à un point de vue spécial, toute personne qui veut étudier le fonctionnement de notre vie communale, aux XVII^e et XVIII^e siècles, ne peut se dispenser de consulter les minutes qui renferment les études notariales. Pour ne pas abuser de votre patience en essayant de vous le démontrer ici, je me permettrai de vous renvoyer à l'Introduction que j'ai placée en tête du tome V de l'Inventaire sommaire de la série E, dont je vous parlais au cours de cette communication.

Un mot, enfin, au sujet des archives du duché de Montmorency. Elles sont en très grande partie conservées au Musée Condé, à Chantilly. Elles se composent notamment de cartons contenant des chartes originales, dont un grand nombre de titres scellés, remontant au règne de Philippe Auguste, et concernant la plupart des communes des cantons de Montmorency, Luzarches, etc. Toute la correspondance des

Montmorency et des Condé, depuis le xvi^e siècle, est réunie dans des volumes reliés munis de tables liminaires. M. Macon, l'érudit et obligeant conservateur du Musée Condé, a dressé un inventaire sur fiches de ces riches archives, et ce travail est suffisamment avancé pour qu'on puisse entrevoir le moment où en commencera la publication.

Et j'ai terminé, Messieurs, ce que je m'étais proposé de vous dire au sujet des « sources et instruments de travail ». Un dernier mot cependant. L'éditeur Alphonse Picard a publié, en 1891, dans la Collection des Manuels de Bibliographie historique, un excellent livre ayant pour titre : *Les Archives de l'Histoire de France*, dû à la grande érudition de deux de mes savants confrères, MM. Ch.-V. LANGLOIS et H. STEIN. Je ne puis, si le sujet que je viens de traiter devant vous a la bonne fortune de vous intéresser, que vous engager à compléter les notions générales que je vous ai données en lisant ce « Manuel », fort bien compris et très pratique, dans lequel vous trouverez, notamment, des indications précises au sujet des Archives du département, des communes, des hospices, des châteaux (1). Voilà pourquoi je tiens à vous signaler ce volume et à vous le recommander.

Cartulaires et Inventaires civils ou ecclésiastiques du département de Seine-et-Oise.

*Communication faite par M. J. DEPOIN, Secrétaire général de la Société
historique de Pontoise et du Vexin.*

I

La Fédération des Sociétés savantes s'est proposé, dès sa première Conférence, d'examiner quels sont les travaux d'ensemble qui, dans le domaine de ses études, restent à faire ou à compléter.

La Commission organisatrice m'a chargé de répondre à cette question au sujet de la publication des Cartulaires et Inventaires d'archives intéressant le département.

Il y a seulement un quart de siècle, réunir les fiches d'un tel travail eût été une tâche moins laborieuse sans doute du côté de ce qui a été fait, mais combien longue et délicate du côté de ce qui restait

(1) 1^{re} édition, pages 242-245, 416-418, 470, 584-587.

à faire! Précisément à cette époque, l'*Inventaire des Cartulaires*, dressé par M. Ulysse ROBERT (1), venant compléter les indications si précieuses données par M. Léopold DELISLE dans son Appendice au *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, établissait la bibliographie des travaux faits. Mais on n'avait encore ni l'*Etat sommaire* et l'*Inventaire méthodique* des Archives nationales, ni le répertoire de MM. LANGLOIS et STEIN sur les sources de l'histoire de France (2).

Quant à notre vaste dépôt départemental, il eût été à peu près impossible de savoir au juste ce qu'il renfermait.

Il n'en sera plus de même désormais, car la grande œuvre collective entreprise par les archivistes de France à l'occasion de l'Exposition de 1900, l'*Etat général par fonds des Archives départementales*, est imprimé, et M. Henri MARTIN en achève en ce moment l'immense table. L'éditeur Picard n'a donc pas pu livrer encore l'ouvrage au public. Mais l'archiviste de Seine-et-Oise, M. COÛARD, dont on n'est plus à compter les intelligentes initiatives, a eu l'heureuse pensée de suggérer au Conseil général de faire faire, pour le donner à toutes les mairies du département, un tirage à part du cahier relatif aux Archives de Versailles. L'idée a paru tellement bonne, que, l'éditeur l'ayant signalée aux autres archivistes, une vingtaine de départements ont suivi l'exemple de Seine-et-Oise.

Ma tâche est devenue des plus aisées grâce à cet *Etat*, et grâce aussi à deux mesures où se révèlent l'esprit de méthode de notre archiviste et sa prévoyante obligeance pour les chercheurs : c'est le classement des registres non cotés d'après un ordre similaire à celui attribué aux divers fonds sur les rayons, et l'insertion, dans le premier carton de chaque fonds, des inventaires brochés.

II

Il nous faut d'abord signaler les publications déjà faites, et nous en profiterons pour féliciter les Sociétés historiques qui ont courageusement entrepris ces travaux, d'apparence aride, et moins susceptibles, à coup sûr, que des rédactions littéraires, de séduire leur clientèle, recrutée pour une part notable parmi les amateurs d'histoire qui ne sont pas absolument des érudits.



C'est la Société de Rambouillet qui, la première, est entrée dans

(1) Paris, Picard, 1878, in-8°; plus un Supplément de 1879.

(2) *Les Archives de l'Histoire de France*; Paris, Picard, 1891, in-8°.

cette voie. Grâce à elle, le *Cartulaire de Saint-Spire de Corbeil*, conservé heureusement, ainsi que beaucoup d'actes originaux de cette collégiale, et que nous avons pu voir entre les mains de notre très sympathique confrère M. DUFOUR, a été l'objet d'une publication complète par les soins de M. COÛARD, archiviste de Seine-et-Oise. Il comprend notamment des pièces du début du règne de Philippe I^{er}, d'un très haut intérêt pour l'histoire des comtes de Corbeil, et s'arrête au milieu du XIII^e siècle.

D'après le manuscrit latin 10996, du XIII^e siècle, M. Auguste MOUTIÉ a mis au jour le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roche (ordre de Saint-Augustin), au diocèse de Paris* (1862, in-8^o de xxxii-476 p.). Cette édition est accompagnée de recherches sur la généalogie et l'histoire des seigneurs de Lévis. Elle a été imprimée luxueusement, grâce aux libéralités du duc DE LUYNES et sous les auspices de la Société historique de Rambouillet.

M. Auguste MOUTIÉ avait précédemment édité un *Recueil de chartes et pièces relatives au prieuré de Notre-Dame des Moulineaux*, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Louye-lès-Dourdan (ordre de Grandmont), tirées des Archives de Rambouillet (1846, in-4^o de cxxvii et 107 p.).

C'est toujours sous les auspices de la Société de Rambouillet, et aux frais du duc de Luynes, qu'a été publié par MM. MERLET et MOUTIÉ le *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux-de-Cernay* (ordre de Cîteaux), au diocèse de Paris (2 t. in-4^o de xxvii-783 et 412 p.). C'est un recueil d'environ 1,400 pièces, la plupart des XII^e et XIII^e siècles.

Les cartulaires de *Saint-Thomas d'Épernon* et de *Maintenon* ont été publiés par M. MOUTIÉ, dans les *Mémoires* de cette Société (in-8^o, t. IV).



La Société historique du Vexin a entrepris, à l'instar de celle de Rambouillet, le dépouillement des fonds d'archives pour compléter les cartulaires qu'elle a édités. Les deux plus considérables par leur étendue qu'elle ait imprimés jusqu'ici sont celui de *Saint-Leu d'Esserent* (Oise), qui intéresse en partie l'arrondissement de Pontoise et qui est l'œuvre de M. le chanoine MÜLLER (2 vol. gr. in-4^o), et celui de *Saint-Martin de Pontoise* (2 vol. gr. in-4^o de documents et 2 vol. d'appendices, dont un déjà paru, plus 1 vol. de tables à publier). La Société a publié aussi le *Livre de raison de Saint-Martin de Pontoise*, qui renferme un grand nombre d'actes importants et de conventions particulières. C'est le dépouillement méthodique d'un énorme registre sur papier où les abbés de Saint-Martin, depuis 1328 jusqu'au règne de Louis XII, inscrivirent toutes les indications utiles à l'administration

du monastère. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner à ces deux dernières publications le prix La Fons-Mélicocq (1).



Parmi les abbayes de femmes de Seine-et-Oise, celle de *Notre-Dame-la-Royale (Maubuisson)* est la seule dont le cartulaire ait été en partie publié. La Société du Vexin en a imprimé en 1890 le premier volume, contenant les actes royaux; mais le travail entier de rétablissement du cartulaire, par le contrôle avec les originaux du volumineux recueil de 1668, dont les quatre volumes in-folio comportent la traduction de tous les actes latins et la copie des pièces françaises, a été fait par votre Secrétaire général, M. DUTILLEUX. Le texte est complètement établi et remplit quatre grands portefeuilles (2).

Le manuscrit latin 5657 de la Bibliothèque nationale contient un *Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, du XIV^e siècle, en 128 feuillets. Il a été publié par la Société historique du Vexin; les pièces transcrites ont été l'objet d'une révision sur les originaux subsistant encore aux archives de l'établissement, et le cartulaire a été complété par l'adjonction des chartes antérieures à 1328 qui, pour un motif inconnu, n'avaient pas été comprises dans le cartulaire du XIV^e siècle.

Dans le fonds de Prémontré, aux Archives nationales, se trouvent des pièces concernant les abbayes de *Grandchamp* et de *Joyenval*. Le fonds de cette dernière abbaye est presque entier à Versailles; il contient 18 cartons et 2 registres. D'après les originaux, dont les premiers sont du XII^e siècle, M. DUTILLEUX, le modeste et érudit Secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts, a dressé un *Cartulaire de Joyenval* qu'il a publié, avec une notice historique sur le monastère, dans les *Mémoires* de la Société historique du Vexin, tome XIII.

On peut donc se dispenser de recourir à l'inventaire très laconique

(1) Par une trop grande modestie, mais dont nous n'avons pas à tenir compte, M. J. Depoin a omis de dire que le *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*, et le *Livre de raison* de cette même abbaye, ont été publiés par lui, et que c'est au savant éditeur de ces deux importantes publications que le prix de la fondation LA FONS-MÉLICOQ a été personnellement attribué par l'Institut de France, en 1902.

(Note de la Rédaction.)

(2) Ici encore, M. J. Depoin a oublié volontairement de faire connaître que le *Cartulaire de Maubuisson*, et en particulier les fascicules qui lui servent d'introduction, sont en partie son œuvre personnelle, réunie à celle de son collaborateur.

M. Dutilleux a publié un *Inventaire de Notre-Dame-la-Royale, dite Maubuisson*, daté de 1463, dans le *Recueil d'anciens Inventaires*, imprimé sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. (Tome I^{er}, 1896, p. 1 à 76.)

(Note de la Rédaction.)

dressé le 2 juin 1565 et dont une copie est dans le premier carton de Joyenval.

Les Prémontrés avaient encore Abbecourt, dont le fonds (18 cartons et 4 registres), aux Archives de Versailles, renferme des actes originaux à partir de 1190.



M. l'abbé ALLIOT a édité le *Cartulaire de Notre-Dame d'Etampes* (Paris, 1888, in-8°). Il forme le tome II des Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais. Le manuscrit, de la fin du XV^e siècle, a 189 feuillets in-4°; il appartient aux archives de l'église paroissiale. Les 114 pièces qu'il renferme vont de 1046 à 1495. La plupart des documents anciens, notamment la charte de Henri I^{er}, la concession de la foire en 1160, la donation par Philippe-Auguste au chapitre de Notre-Dame d'Etampes, de l'église Sainte-Croix en 1189, ont été publiés par D. FLEUREAU. Les pièces justificatives du bel ouvrage que ce Bénédictin a consacré à Etampes forment un véritable cartulaire local.

Sous les n^{os} 5648 et 5439 du fonds latin, se trouvent, à la Bibliothèque nationale, l'original, du XIII^e siècle, du cartulaire de *Morigny* (144 feuillets) et une copie du XVII^e siècle (280 feuillets). Le premier a été l'objet d'une publication par M. MENAULT, sous ce titre : *Morigny, village monacal : son Abbaye, sa Chronique, son Cartulaire* (1867, in-8° de xxvi-212 p.). On y rencontre 116 pièces, allant de 1046 à 1472.



Sur l'*Hôtel-Dieu de Gonesse*, M. Léopold DELISLE a reconstitué un véritable cartulaire, sous ce titre modeste : *Fragments de l'histoire de Gonesse, principalement tirés des archives hospitalières de cette commune* (Bibl. de l'École des Chartes, 4^e série, t. V; — tirage à part. Paris, 1859, in-8° de 71 p.).



Le prieuré de *Saint-Léonor de Beaumont-sur-Oise* dépendait de Saint-Martin-des-Champs. Le manuscrit latin 9974 contient une copie du XVIII^e siècle, en 26 feuillets, du cartulaire de ce prieuré. Il a été utilisé par DOUET-D'ARCQ dans les *Preuves de ses Recherches historiques et critiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise* (Amiens, 1855, in-4° de cxxxvi et 275 p.).



Le prieuré de *Notre-Dame de Longpont* est représenté à la Biblio-

thèque nationale par un manuscrit des plus précieux du XII^e siècle (Ms. lat. 9968, anc. fonds des Cartulaires, n^o 13).

Il a été l'objet d'une publication de M. MARION, qu'il est à peu près impossible de se procurer aujourd'hui. Ce serait chose fort souhaitable de le voir rééditer avec annotations. Il serait intéressant de rechercher, pour compléter celui-ci, un autre cartulaire du XIII^e siècle, qui avait été acquis par sir Thomas Phillips et occupait le n^o 9931 de sa bibliothèque.

Les Archives de Seine-et-Oise contiennent un inventaire des titres du prieuré de Notre-Dame de Longpont, du petit couvent, la cure, etc. (gr. in-folio, février 1776, 490 feuillets, plus une table).

On y trouve la description et la table analytique d'un cartulaire, aujourd'hui en déficit dans le fonds, et qui n'est pas le manuscrit latin 9968, car le plus ancien titre qu'il signale est un privilège d'Eugène III en 1151.

III

Si des publications importantes et sérieuses sont venues enrichir le fonds commun des travailleurs, les sources encore cachées restent, de beaucoup, les plus nombreuses.

Nous allons énumérer une partie de celles qui s'ouvriront, le moment venu, aux recherches des amis de l'histoire.

Tout d'abord, nous signalerons les recueils de chartes concernant les *seigneuries féodales*. Nous parlerons ensuite de ceux qui concernent les *abbayes d'hommes et de femmes*, les *collégiales*, les *commanderies* et *hôpitaux*, enfin les *prieurés dépendant d'abbayes extérieures*.

Sous la dénomination de *Registre des titres de Dreux et Montfort*, Béatrice de Montfort, veuve de Robert IV, comte de Dreux, fit dresser, en 1311 ou peu après, un cartulaire qui a dû périr, suivant M. DELISLE, dans l'incendie de la Chambre des Comptes (1). Il ne nous est connu que par des extraits ou des citations (2).

Voici les principaux inventaires des titres de seigneuries laïques conservés à Paris et à Versailles :

Terres de Villemoisson, Sainte-Geneviève et la Gruerie (famille DE NOAILLES) — 1610 (A. N., T* 194⁷).

Seigneurie d'Achères — 1611 à 1643 (A. N., T* 173¹⁻²).

(1) *Catal. des actes de Phil.-Auguste*, p. 547.

(2) DU CANGE (Suppl. fr. 1225 D p. 18, 1226, f. 52); N. DE SAINTE-MARTHE (Mss. fr. 20691, anc. fonds Saint-Magloire, 48, p. 569); BRUSSEL, *Usage des fiefs*, I, 13; LABBE, *All. chronol.*, II, 669.

Seigneurie de *Roissy* (famille DE CARAMAN) — 1650 (A. N., T* 269¹²⁻¹³).

Fief du *Coudray*, près *Corbeil* (famille DE VILLEQUIER) — (A. N., T* 238).

Seigneurie d'*Orsay* (famille GRIMOD) — XVIII^e siècle (A. N., M 187⁶⁻²).

Seigneurie d'*Yerres*. — Inventaire dressé par ordre de messire Dreux BUDÉ, en 1560 (A. S. O., original, A 1010; copie du XVII^e siècle en 740 feuillets in-folio, avec table, A 1012).

Seigneuries de *Chevreuse*, *Châteaufort* et autres, démembrées du duché de Chevreuse par Louis XIV en faveur de Saint-Cyr (Inventaire du XVIII^e siècle) — (A. S. O., série D, fonds Saint-Cyr).

Recueil des titres de *Saint-Cyr* — XVIII^e siècle (A. N., LL 1597).

Inventaire des archives de la châtellenie de *Monthéry*, en 3 vol. in-folio (A. S. O., série A).

Voici le tableau des abbayes d'hommes de Seine-et-Oise (1) :

AUGUSTINS : *Clairefontaine*.

Hérivaux.

Livry.

La Roche-Lévy.

BÉNÉDICTINS : *Morigny*.

Neauphle-le-Vieux.

Saint-Martin-de-Pontoise.

CISTERCIENS : *Royaumont*.

Val-Notre-Dame.

Vaux-de-Cernay.

PRÉMONTRÉS : *Abbecourt*.

Grand-Champ.

Joyenval.



Clairefontaine. — Un registre en papier, grand in-folio, de 161 feuillets cotés, suivis d'une table alphabétique très détaillée, est intitulé :

« Sommier des papiers de notre monastère de l'abbaye royale de Notre-Dame de Clairefontaine, tant de ceux qui sont actuellement dans le depost, que de ceux qui n'y sont point, dont j'ay tiré quelques connoissances par les tittres que j'ay lu et qui sont dans ce depost. »

Ce sommaire, très méthodiquement fait, est ainsi divisé :

(1) A. DUTILLEUX, *Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise* avec une carte du diocèse; 1874.

L'abbé GAUTHIER, *Pouillé du diocèse de Versailles*; 1876.

« 1° De qui l'abbaye a reçu des biens, son antiquité et sa décadence; 2° les donations, fondations et acquêts des anciens religieux et de quelle façon ils furent réunis à la manse conventuelle; 3° les titres primordiaux; 4° la sortie des anciens religieux, nostre établissement en leur place (en 1627); les procès que nous avons essuyés pour nous y affermir; 5° les bulles des Papes et permission de nostre General d'établir l'archiconfrérie de la Sinture (*sic*); 6° les privilèges dont le Roy et plusieurs seigneurs à l'envie (*sic*) l'un de l'autre ont voulu decorer depuis nostre établissement; 7° les titres de chaque benefice; 8° les rentes, donations et fondations; 9° les ventes que nous ont fait divers particuliers, lesquelles composent aujourd'hui plusieurs petites fermes; 10° les procès; 11° des titres dont on ne voit pas l'utilité; 12° le consentement donné par les habitans de Dourdan à nostre établissement dans cette vile. » (Ces trois derniers chapitres n'ont pas été remplis.)

Le titre original — fondation par Simon de Montfort en 1100 pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin — est en déficit. Le 14 octobre 1164, Robert, évêque de Chartres, à la prière de l'abbé Raoul, reçoit ce monastère sous sa protection. Le 7 août 1162, Henry de Guerville fonda le prieuré de Saint-Germain de Serval à l'occasion d'un miracle arrivé en sa faveur (fol. 75), et son fils Hugues lui fit d'autres libéralités en 1171.

« Jeanne, comtesse de Roussy, par le partage qu'elle fit avec Yolande, duchesse de Bretagne, des biens de Béatrice, comtesse de Dreux, leur mère, s'empara dans son lot de toute la plaine des Yvelines où, suivant les lettres d'amortissement de Philippe II, il paroist que Simon, comte de Montfort, abandonna à cette abbaye 550 arpens de bois de haute futaye. » Comme référence, le rédacteur cite « une pièce en parchemin du 26 mai 1307, donnée à M. l'abbé, en 1739, par ordre du vicaire général ».

Ce sommaire a été rédigé peu après 1733. La mention que nous venons de citer est d'une autre main.



Morigny. — Le 20 octobre 1645, Gabriel de Bry, écuyer, sieur d'Arcy, lieutenant général au bailliage d'Etampes, à la requête de Bénigne Le Ragois, écuyer, seigneur de Bourgneuf, décida de se transporter à l'abbaye de Morigny pour y faire, en vertu de lettres d'économat, données par le Roi, l'inventaire des biens et fruits de l'abbaye. Un registre de 183 feuillets contient l'inventaire des titres fait par lui le 10 novembre 1645. Les plus anciens registres qu'il mentionne sont un inventaire dressé en 1495, occupant 45 feuillets de

papier, et « un registre commençant par ces mots : *C'est le...*, le surplus est effacé de pourriture et daté de l'an 1378, finissant par un feuillet 79 ».

Il y a peu d'anciens titres cités et leur analyse est généralement faite dans ce goût :

« *Item* un autre titre en parchemin du mois de décembre 1254, auquel est attaché un sceau, par lequel les dixmes appartenant à l'abbaye dudit Morigny sont réglées avecq un nommé Theobaldus. »

Nous voilà bien renseignés.

Saint-Martin-de-Pontoise. — Un volume très grand in-folio, relié en veau, contenant « l'Inventaire des titres de l'abbaye Saint-Martin-de-Pontoise », fait en 1684. Il a 773 feuillets écrits, auxquels s'ajoutent 4 feuillets du XIX^e siècle comprenant un inventaire supplémentaire de pièces non comprises dans le document précédent, et déversées aux Archives. Des mentions au crayon sur l'ancien inventaire indiquent les pièces qui ont été l'objet d'un récolement et figurent encore dans le très riche fonds de Saint-Martin.



Nous nous bornerons à indiquer le double et volumineux recueil de pièces concernant l'abbaye de *Royaumont*, conservé à Versailles. Il se compose d'un cartulaire du XVIII^e siècle, en deux volumes in-folio, et d'un inventaire de 1763, également en deux volumes. Ces documents sont d'autant plus précieux que les titres originaux ne se trouvent plus aux Archives départementales.

Le cartulaire de *Notre-Dame du Val* est un manuscrit de 69 feuillets, du XIII^e siècle, coté LL 1541, aux Archives nationales. Un manuscrit de Gagnères (5469 latin) contient une analyse des titres du Val et une copie intégrale des pièces les plus remarquables. Les originaux sont, pour la plupart, aux Archives nationales.

L'inventaire des *Vaux-de-Cernay* forme un registre cartonné de 151 feuillets. Il a été, lors du déversement du fonds à Versailles, l'objet d'un collationnement; les pièces en déficit sont indiquées et les fausses lectures rectifiées.

Le fonds des *Célestins de Limay* renferme un cartulaire des privilèges, contenant les bulles et les diplômes, depuis 1213 jusqu'en 1488. C'est un registre en parchemin, de 88 feuillets. Il remonte au règne de Louis XII et débute par une chronologie généalogique des derniers Capétiens directs, qui est absolument fantaisiste.



Les religieuses de Saint-Remi-des-Landes prétendaient remonter à

une fondation mérovingienne. Ce qui est sûr, c'est que, dans la seconde moitié du VII^e siècle, plusieurs abbayes de femmes furent créées sur des points compris dans notre département : Argenteuil, Bruyères et — peut-être — *Septemolæ*. La troisième n'est guère facile à identifier (1); elle disparut bientôt, de même que Bruyères. Argenteuil fut occupé par des chanoinesses jusqu'au temps de l'illustre Héloïse, dont un autographe, découvert par M. Léopold DELISLE, et photographié par M. MAREUSE, figure dans une des publications de la Société historique du Vexin (2). Héloïse et ses sœurs durent quitter leur couvent, qui devint un prieuré d'hommes, réuni à Saint-Denis (3).

Depuis, douze abbayes de femmes furent érigées ou relevées dans la région qui nous intéresse : Gif, Jarcy, Maubuisson, Poissy, Port-Royal, Saint-Corentin, Saint-Cyr, Saint-Remi-des-Landes, Valprofond, Villiers-aux-Nonains, Yerres, la Grâce-Dieu de Pontoise.

Les Bénédictines de *Saint-Remi-des-Landes* furent transférées à Louye en 1774.

Le 16 septembre 1639, elles firent dresser un « inventaire général des papiers, titres et contrats » du monastère. C'est un gros registre in-folio, de 547 feuillets, aux Archives de Seine-et-Oise. Il rappelle la fondation de l'abbaye, en 512, « par très illustre et très haute princesse Madame Scaliberge, niepce du roy Clovis I^{er} et espouze de saint Arnoul, dont la vie s'est enfin couronnée des lauriers d'une canonisation légitime ».

Les titres relatés dans cet inventaire ne remontent, toutefois, qu'à 1166.



L'abbaye de *La Joye-Villiers*, fusionnée en 1763 avec l'abbaye de Provins, a un fonds très important aux Archives de Versailles. On y trouve l'histoire manuscrite de l'abbaye par Dom FLEUREAU, et un registre in-folio, intitulé :

« Inventaire général des titres, papiers et rentes de l'abbaye royale de Villiers, réunie à celle de la Joye, sous le nom de La Joye-Villiers, fait, de l'ordre de Madame de La Tour du Pin, abbesse, par Thomas de Blainville, avocat-archiviste à Paris, en 1788. » Il a 549 feuillets in-folio. On y trouve un précis historique de l'abbaye où les Cister-

(1) On l'a placée à *Septeuil*; mais peut-être était-elle située loin du Paris où elle possédait des domaines. Il existe en Belgique une localité dénommée *Spetemule*.

(2) *Une Élégie latine d'Héloïse*, suivie du *Nécrologe d'Argenteuil*, par J. DEPOIN.

(3) Cf. *Héloïse à Argenteuil*; Comment Suger récupéra le Monastère d'Argenteuil, par A. DUTILLEUX. *Mémoires de la Société des Sciences morales de Versailles*, année 1902. Tirage à part, 1903.

ciens s'établirent, en 1225, par la cession que leur firent les confrères de Saint-Romain — depuis les Jacobins — d'un manoir et d'une dîme à eux donnés, en 1218, par Jehan Briard, de Corbeil, le mari d'Amicie de Breteuil.

Un registre sur papier, de 377 feuillets, débute ainsi :

« Ce livre a été achepté par Gilles de Mornay, pbrestre curé de Tinquerville, procureur et recepveur de l'abbaye de Villiers sous Madame Jehanne de La Tremoille de Bruges, abbesse dudit lieu, l'an 1583, esperant y mettre et transferer les principaux tiltres, negoces et affaires de lad. abbaye.

« Premièrement faut mettre que l'an 1562 l'armée du prince de Condé pour les Huguenots, s'acheminant pour aller à Paris, fait sejour à la Ferté, et fut ladite abbaye pillée par lesdits Huguenots, et une grande grange près la porte des Prez, laquelle avoit anciennement esté un beau reffectouër, fut bruslée avec grant quantité de bledz et foings y estant, et finablement touz les meubles perdus.

« Ladite dame de La Tremoille et ses religieuses furent contrainctes sauver leurs personnes, savoir lad. abbesse et le procureur (qui pour lors estoit ung nommé Michel Tilliet) avec une partie des religieuses de Melun, au logis de maistre Cler Nyvet, et les autres à Paris comme ils purent, pour eviter le dangier general auquel estoient tous les eclesiastiques, tant seculiers que reguliers, qui tomborent aux mains de ladite armée. Acte notable. »

Le registre comprend des titres remontant à 1181.

L'abbaye de *Valprofond* fut transférée de Bièvres à Paris, au faubourg Saint-Jacques, en 1621. Le cartulaire de Valprofond est aux Archives nationales, carton S 4657, n° 1.

Les titres de l'abbaye de *Port-Royal*, supprimée en 1708, sont, en partie, conservés aux Archives de Seine-et-Oise.

Les Bénédictines de *La Madeleine de Mantes* firent dresser, vers 1780, un inventaire de leurs titres. C'est un cahier de 40 feuillets; ses indications sont insuffisantes pour suppléer aux lacunes du fonds.

En 1658, des Bénédictines anglaises, chassées par la Réforme, vinrent s'installer à *Pontoise* et y fondèrent l'abbaye de *La Grâce-Dieu*. Les Archives de Seine-et-Oise contiennent un fonds intéressant et un inventaire sommaire in-4°, de 46 feuillets cotés.

Gif. — Antoine Soreau, prévôt de Châteaufort, fit, à la date de 1636 (que le document indique fol. 91), à la requête de l'abbesse Magdeleine de Mornay, l'inventaire de l'abbaye du Val de Gif. Cet inventaire mentionne, avec assez de détail, les pièces trouvées, presque toutes assez récentes; il est complété par l'inscription marginale de documents postérieurement entrés aux archives de Gif. Il comporte 164 feuillets

grand in-4°. Il existe, de cet inventaire, une copie in-folio en 406 feuillets, beaucoup plus lisible. M. l'abbé ALLIOT a utilisé ces sources pour son *Histoire de l'abbaye de Notre-Dame du Val de Gif* (1890, in-8°), mais n'y a pas joint de pièces justificatives.



Les fonds exceptionnellement riches de ces archives, pour les abbayes de femmes, sont ceux de *Maubuisson* (88 registres et 134 cartons); *Saint-Louis de Poissy* (80 registres et 46 cartons); *Yerres* (39 registres et 32 cartons).

Nous avons parlé du premier fonds. Celui de *Poissy* contient un inventaire général de 1730 et des inventaires particuliers du XVIII^e siècle, dont l'ensemble comprend huit volumes.

L'inventaire d'*Yerres* comporte sept volumes de texte et deux de table, revêtus d'une riche reliure uniforme. Un autre volume relié, coté à tort *sept*, est un *Inventaire des titres*, d'une rédaction plus étendue, mais ne donnant qu'un fragment du fonds.

Un cartulaire d'*Yerres*, du XIII^e siècle, est aux Archives nationales (VII-120 feuillets, coté LL 1599).

« L'inventaire sommaire des titres et papiers de Mesdames les religieuses annonciades du monastère de *Notre-Dame-de-la-Paix*, à *Meulan*, dont le chartrier a été mis en ordre en l'année 1785, dame Marie-Claire Fontaine (de Sainte-Angélique) étant alors supérieure », constitue un beau registre, en papier fort, de 229 feuillets, contenant encore la réclame illustrée du fournisseur : « Rue Sainte-Marguerite, près le carrefour Saint-Benoît, faubourg Saint-Germain, CHARPENTIER, marchand papetier, vend le bon papier de France et d'Hollande....., papier à lettre glacé, bordé, doré sur tranches et à vignettes de toutes couleurs....., plumes d'Hollande, d'oyes, de cygnes et de corbeaux....., le tout à juste prix. »

Une originalité de ce registre est le dessin de l'armoire contenant le chartrier, avec la division des cartons et des rayons pour placer les diverses catégories de pièces. Un casier est réservé aux quittances du marchand de vin; un autre, aux quittances de l'apothicaire.

Mais le document lui-même ne contient que des intitulés de liasses, et serait d'un fort maigre secours à l'historien.



Le tableau des collégiales donné par M. l'abbé GAUTHIER (p. 62 du *Pouillé du diocèse de Versailles*) appelle de nombreuses rectifications (1).

(1) Quant aux dates d'origine et aux noms des fondateurs, notamment.

Nous ignorons ce que pouvait être une prétendue *collégiale de Saint-Martin de Pontoise* qu'aurait fondée le roi Philippe-Auguste. *Gassicourt* était un prieuré clunisien, provenant des libéralités des Mauvoisin de Mantes, et qui eut l'honneur de compter parmi ses bénéficiers l'illustre Bossuet.

Les Archives de Seine-et-Oise contiennent des documents sur plusieurs des collégiales de notre département.

Elles renferment un petit cartulaire sur papier de la collégiale de *Saint-Merry de Linas*, fondée par les seigneurs de cette paroisse, dès le XII^e siècle, et non vers 1250, comme l'a pensé M. l'abbé GAUTHIER.

Le cartulaire de la collégiale de *Saint-Mellon de Pontoise* était connu sous le nom de *Liber juratorum*. L'original est perdu. Les Archives de la ville de Pontoise (cote GG O) en possèdent une copie malheureusement très défectueuse, exécutée au XVII^e siècle.

Le cartulaire de la collégiale de *Saint-Cloud* existe sous forme de deux manuscrits, l'un de 1725, l'autre du XVIII^e siècle, de 34 et 32 feuillets in-folio, cotés 5185 D et 9165 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale. Ils ne contiennent que des documents relativement modernes.



Il existait en Seine-et-Oise quatre *commanderies de Malte* : *Étampes*; — *Louviers et Vaumion*; — *Saussay et Biches*; — *Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil*, dont l'église sert aujourd'hui si heureusement de cadre artistique au Musée fondé par les soins de notre collègue M. DUFOUR.

Pour Saussay et Saint-Jean, les Archives nationales possèdent des inventaires (S 5776 pour Saussay; S 5744 à 5751 pour Corbeil; ces derniers ont été rédigés de 1738 à 1759).

Les Archives nationales (série S) contiennent quelques documents provenant des nombreuses fondations de l'*ordre de Saint-Lazare*, qui avait en Seine-et-Oise quatre commanderies, à *Beaumont-sur-Oise*, *Juvisy*, *Louvres* et *Villaroy* (commune de Guyancourt); sept hôpitaux, à *Dourdan*, *Houdan*, *Longjumeau*, *Montfort*, *Palaiseau*, *Saint-Cloud* et *Saint-Léger-en-Yveline*. Des papiers provenant de vingt maladreries existant dans notre département sont aussi conservés rue des Francs-Bourgeois. Sur celles qui faisaient partie de l'ancien diocèse de Paris, on peut consulter la publication si consciencieuse et si documentée de M. LÉON LE GRAND, dans les *Mémoires* de la Société de l'Histoire de Paris.

La Bibliothèque municipale de Pontoise contient, dans le fonds Pihan de la Forest, un inventaire des titres de l'*hôpital Saint-Lazare*,

à *Saint-Ouen-l'Aumône*; le plus ancien titre cité est un don de Louis le Gros, accordant aux lépreux la dîme de ses vignes de Cergy et du pain servi à sa table, lorsqu'il résidait à Pontoise.



Nous ne saurions ici énumérer les sources historiques concernant les prieurés, au nombre de plus de cent, dépendant en Seine-et-Oise d'abbayes situées hors des limites actuelles du département, ou des chefs de diocèses limitrophes dont l'évêché de Versailles constitue un démembrement.

La nomenclature pure et simple à laquelle nous nous bornerons pour la plupart de ces fondations résulte d'un classement fait d'après les indications du *Pouillé* de M. l'abbé GAUTHIER.

Des abbayes ou des évêchés fort éloignés avaient des dépendances en Seine-et-Oise. Nous citerons :

Saint-Jean de Limoges, — pour *Saint-Eloi d'Aigremont*, *Saint-Saturnin de Chambourcy* et *Sainte-Marguerite de Hodenc*;

Bourgueil, — pour *Saint-Christophe de Châteaufort*, *Saint-Saturnin de Chevreuse*, *Saint-Thibaut de Goussainville*, *Saint-Pierre de Limours*, *Saint-André de Neauphle-le-Château*, *Saint-Martin de Palaiseau*, *Notre-Dame de Plaisir*;

Saint-Florent de Saumur, — pour *Saint-Didier de Bruyères-le-Châtel*, *Saint-Eugène de Deuil*, *Saint-Clair de Gometz-le-Châtel*, *Notre-Dame de Saulx-les-Chartreux* et *Saint-Remi-lès-Chevreuse*;

Bellosane, — pour *Notre-Dame du Valguyon*, à *Freneuse*;

Cluny, — pour *Saint-Sulpice de Gassicourt* et *Saint-Sulpice d'Aulnay-lès-Bondy*;

Hiverneaux, — pour *Saint-Pierre de Chenevières-sur-Marne* et *Notre-Dame de Draveil*;

Chaulmes, — pour *Saint-Médard de Jouy-en-Josas*;

L'Archevêché de Sens, — pour *Saint-Etienne de Courances*, les trois églises d'*Etampes*, *Saint-Etienne d'Etréchy* et *Notre-Dame d'Auvers-Saint-Georges*.

Dans un rayon plus rapproché, nous citerons encore :

Saint-Faron de Meaux, — pour *Saint-Fiacre de Gagny*;

Ressons, — pour *Saint-Laurent de Beaumont-sur-Oise* et *Sainte-Croix de Boisemont*;

L'Evêché de Beauvais, — pour *Saint-Denis de Bernes*;

Saint-Germer, — pour *Notre-Dame de Jamville*;

Marcheroux, — pour *Saint-Blaise de Carrières-lès-Poissy* et *Saint-Blaise de Triel*;

Saint-Vincent de Senlis, — pour *Notre-Dame d'Auvers-sur-Oise*;

- Bonneval*, — pour Saint-Jacques de *Basoches*;
La Croix-Saint-Leufroy, — pour Saint-Laurent de *Brueil*, Saint-Sulpice de *Sailly* et Saint-Hilaire de *Blaru*;
Villechasson, — pour Saint-Hilaire de *Châlo-Saint-Mars*;
Tiron, — pour Saint-Blaise d'*Ablis* et Notre-Dame de *Bréval*.



Les abbayes normandes avaient reçu de nombreux domaines dans notre région.

De *Saint-Wandrille* (ou *Fontenelle*) dépendaient les prieurés de *Chauffour* et de *Marcoussis*;

De *Fécamp*, — celui d'*Evéquemont*;

De *Jumièges*, — ceux de *Bouafle* et de *Rosny*;

Du *Bec-Hellouin*, — ceux de *Conflans-Sainte-Honorine*, de *Saint-Pierre de Pontoise*, *Saint-Martin-la-Garenne*, Saint-Nicolas de *Cravent*, Notre-Dame du Hamel à *Bréval*, Notre-Dame de *Lesseville* à *Aincourt*, *Saint-Nicaise de Meulan*, *Bouconvilliers*.

Cette dernière abbaye était de beaucoup la plus riche en fondations dans les limites de notre département.

La part que représentaient les prieurés de Seine-et-Oise dans la fortune générale de l'abbaye du Bec en 1297 peut être calculée d'après la répartition faite alors d'une pension de 500 livres attribuée par Boniface VIII à un cardinal sur l'ensemble des revenus de l'abbaye :

Abbas Becci	80	libras.
Prior de Conflentio	15	—
Prior Mellenti	10	—
Prior de Layo	10	—
Prior de Pontisare	100	solidos.
Prior Sancti-Martini in Gatenna	100	—
Prior de Bocunvillare	20	— (1).

Il est d'autant plus regrettable pour notre histoire que les archives du Bec aient disparu.

D'insignifiants débris, parfois un *unique* feuillet, recueillis aux Archives de l'Eure, constatent la destruction pour ainsi dire totale :

D'un cartulaire A, à deux colonnes, avec rubriques et initiales rouges comme le cartulaire B, mesurant 198 sur 144 millimètres, marges non comprises, et transcrit vers le milieu du XIII^e siècle (un feuillet, H 89);

D'un cartulaire C, sur une seule colonne, mesurant 210 sur 128 millimètres, du commencement du XIV^e siècle (un feuillet, H 90);

(1) Arch. de l'Eure, H 97.



D'un cartulaire D, du XV^e siècle, mesurant 240 sur 165 millimètres (3 feuillets, H 93);

D'un inventaire général des titres, fait au commencement du XIII^e siècle, mesurant 255 sur 170 millimètres (16 feuillets, H 92). Cette œuvre d'un calligraphe émérite contenait plus de 180 feuillets. D'après la moyenne des fragments existants (32 pages résumant 589 chartes), on peut se rendre compte de l'énorme amoncellement d'archives (6 à 7,000 chartes) qui dut être dépouillé pour sa rédaction (1).

Cet admirable fonds était déposé dans une salle du rez-de-chaussée, à la sous-préfecture des Andelys.

Vers 1830, après la révolution de Juillet, un fonctionnaire comme Arcisse DE CAUMONT en a signalé plusieurs à la vindicte des historiens et des vrais patriotes, vendit à des relieurs toutes les paperasses encombrantes. Ceux-ci réussirent promptement à les détruire. Ils travaillèrent heureusement pour quelques greffes, où le paléographe CHASSANT et l'abbé LEBEURIER découvrirent les 90 feuillets du cartulaire B, réunis sous le n^o H 91 des Archives de l'Eure.

Il s'y trouve, par une assez bonne fortune, les feuillets 49 à 56, concernant le Vexin : *Bouconwilliers, Meulan, Tessancourt, Mézy, Hardricourt, Juziers*, et enfin l'église de *Condécourt*, dont le patronage donna lieu à un compromis entre l'abbaye de Colombes et celle du Bec en 1250.

Les appendices au *Cartulaire de Saint-Martin* contiennent la reconstitution d'un feuillet de ce cartulaire.

Le fonds de *Sainte-Honorine de Conflans*, à Versailles, renferme quelques fragments d'un cartulaire de ce prieuré, du XII^e siècle. Il est déplorable qu'il ait été mutilé et détruit presque en totalité.

Pour *Saint-Nicaise de Meulan*, au contraire, les répertoires d'archives ont été heureusement conservés. La Bibliothèque nationale possède un cartulaire de 76 feuillets, du XIII^e siècle (Ms. lat. 13888). Un autre recueil de pièces anciennes se trouve dans un censier qui fait partie de la collection LÉVRIER.

Sous le titre de *Chronicon monasterii Sancti-Nicasii Melletensis, a prima sua fundatione ad annum 1672*, D. Victor COTRON, prieur claustral de ce monastère, a laissé un manuscrit illustré de dessins de sceaux en couleur, contenant 418 feuillets cotés, plus un volumineux index. Les pages 297-406 renferment la copie scrupuleuse de 53 pièces d'archives réunies sous ce titre : *Liber quartus complectens antiquiores ac præcipuas hujus monasterii cartas et diplomata*. Les der-

(1) M. le chanoine PORÉE possède aussi plusieurs fragments d'un des cartulaires dont nous venons de parler. Ils concernent les environs de l'abbaye.

niers feuillets contiennent notamment de curieux détails sur le baptême des cloches de Meulan et les difficultés éprouvées pour la restauration du clocher (p. 413).

Un registre petit in-folio, dont 43 feuillets seulement sont remplis, contient « l'Inventaire des tiltres du Prieuré Saint-Nigaise au fort de Meulan, fait en l'an 1645 par moy Nicolas DAVANNE pbrestre, prieur dudict lieu et escripte de ma main ».

Le plus ancien titre cité est une « bulle du pape Pascal de l'an 1104 portant confirmation à l'abbaye du Becq des donations des esglises Saint-Pierre de Ponthoise, Sainte-Honorine de Conflans, Saint-Nigaise de Meulan, original et plomb (1) ».

Les analyses sont fort sommaires, mais nettes et précises.

Un cartulaire sur papier de 169 feuillets reproduit le texte collationné le 10 décembre 1678 d'un « original relié en veau en forme de livre, sur lequel des deux costez sont empreintes les armes de Mgr DE HARLAY, procureur général de S. M., de la bibliothèque duquel il est tiré ». Il comporte 170 pièces. Il est revêtu de la signature de deux notaires et de D. Michel GERMAIN. Il contient de nombreuses fautes de lecture (2).

L'accord de 1320, constatant l'abandon des hommes de Meulan et des Mureaux au droit de commune entre les mains de Philippe d'Evreux, est la pièce peut-être la plus curieuse de ce recueil (n° 166).



Le cartulaire de *Bouafle* se trouve sous la forme d'une fort médiocre copie du XVI^e siècle, aux Archives nationales, cote Q¹*1475. Des extraits en sont publiés dans les appendices au *Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise*.



De l'Evêché de Chartres, dépendait : Saint-Pierre de *Dourdan*;

De *Saint-Père de Chartres*, — Saint-Père de *Juziers*;

De *Josaphat*, — Saint-Médard de *Châlo-Saint-Mars*, Saint-Blaise de *Davron*, Saint-Blaise de *Neauphlette*, Sainte-Croix d'*Osmoy*, Saint-Blaise du *Cornouillet*, à *Us*;

De *Coulombs*, — Saint-Odon de *Boissets*, Saint-Pierre de *Carrières*, Sainte-Gemme de *Feucherolles*, Notre-Dame de *Herbeville*, Saint-Jean de *Houdan*, Saint-Germain de *Maisons-sur-Seine*, la *Madeleine de Mantes*, Notre-Dame de *Marly-le-Roi*, Saint-Côme de *Meulan*, Notre-

(1) Cette bulle a été publiée par BALUZE, dans ses *Miscellanea*.

(2) Par ex. au dernier feuillet : « *Eustacius filius de Piseu* » pour « *filius Dapiferi*. »

Dame de *Sermaize*, *Saint-Germain-en-Laye*, Saint-Hilaire de *Saint-Illiers-la-Ville*, Saint-Nicolas de *Villennes*.

Si le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres* a été publié par MM. DE L'ÉPINOIS et MERLET, si celui de *Josaphat* est conservé à la Bibliothèque nationale, par un sort contraire, celui de *Coulombs* paraît définitivement perdu.

— M. Léopold DELISLE a signalé les extraits suivants du cartulaire et des titres de *Coulombs* :

Par DUCHESNE (Coll. Baluze, XXXVIII, fol. 25, et Coll. Duchesne, LIV, fol. 44).

Par le P. DE MACHAULT (Mél. de Clairambault, IV, p. 45).

Par DU FOURNY (anc. fonds Gaignières 180, p. 431 et 639).

Extraits du cartulaire de Saint-Hilaire de Blaru (Ms. lat. 12777, anc. Saint-Germain latin 577, p. 657).

— Le *Cartulaire de Saint-Germain-en-Laye*, extrait fait au XVI^e siècle du grand cartulaire, complété par les titres du prieuré, saisi dans le cabinet d'un avocat émigré, est conservé aux Archives nationales (T. 671 *, n^o 6).

Les principaux titres concernant spécialement *Saint-Germain-en-Laye* et sa région ont été publiés dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts* (1).

Ce cartulaire contient, au folio 80, une longue confirmation royale des biens du prieuré par Louis VII, entre le 27 mars 1160 et le 15 avril 1161 (2), dont le texte, également transcrit au ms. 17048, fol. 431, n'a été édité que partiellement par DUCHESNE (3).

Le cartulaire de *Coulombs* contenait aussi notamment un diplôme de Louis VII du 26 juillet 1140 (2), par lequel ce prince, étant à Mantes, concédait une foire annuelle dans cette ville au prieur de la Madeleine (4).

Les manuscrits de Dom LAINÉ, prieur de Mondonville (Mss. fr. 24124 à 24136 bis), renferment aussi de nombreux extraits du cartulaire de *Coulombs* et de plusieurs autres. Ils sont à consulter pour l'histoire d'une partie de notre département comprise dans l'ancien diocèse de Chartres. Notre excellent confrère M. Lucien RAULET y a retrouvé un *Nécrologe du prieuré de Davéron* qu'il a signalé à M. MOLINIER et qui avait échappé aux investigations, pourtant si étendues et si complètes,

(1) Un tirage à part, sous le titre : *Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye, origines et Cartulaire*, par J. DEFOIN, a été distribué aux membres de la Société historique du Vexin.

(2) LUCHAIRE, *Actes de Louis VII*, nos 54 et 442.

(3) *Preuves de l'Histoire de la Maison de Montmorency*, 52.

(4) Édité par D. MARTÈNE, *Amplissima coll.*, I, 764. Copié par BALUZE (XXXVIII, 29).

de l'auteur du premier travail d'ensemble fait sur les *Obituaires français*.

Le prieuré de *Saint-Eloi de Longjumeau* était occupé par des Augustins.

L'inventaire des titres, fait en 1650, analyse d'une façon détaillée les titres depuis 1234. Il comprend une centaine de feuillets, en divers cahiers, et on y a transcrit une liste des prieurs depuis 1260.



Nous signalerons en dernier lieu les prieurés dépendant des abbayes parisiennes et de l'Archevêché de Paris :

De l'Archevêché de Paris dépendait le prieuré de Notre-Dame de *Draveil*.

De *Saint-Magloire*, — ceux de *Montfort-l'Amaury*, *Versailles*, *Sainte-Croix de Briis-sous-Forges*.

De *Saint-Germain-des-Prés*, — ceux de *La Ferté-Alais*, *Montchauvet* près Houdan, *Saint-Léger-aux-Bois*, *Saint-Michel*, à *L'Étang-la-Ville*, *Avrainville*.

De *Saint-Victor*, — ceux d'*Oncy* près Milly, *Saint-Guenaud de Corbeil*, *Saint-Denis d'Athis*, *Sainte-Radegonde du Bois-Saint-Père*, à *Bouffémont*.

De *Saint-Maur*, — celui de *Saint-Jean de Corbeil*.

De *Sainte-Geneviève*, — ceux de *Saint-Pierre de Choisy-aux-Bœufs*, *Sainte-Geneviève d'Épinay-sous-Sénart*, *Livry*.

Du Collège *Louis-le-Grand*, — le prieuré de *Gargenville*.



Les cartulaires de *Saint-Germain-des-Prés* conservés aux Archives sont au nombre de treize. Le plus ancien, celui dit des *Trois-Croix*, du XII^e siècle, en 111 feuillets, est coté LL 1024. Dix autres occupent les cotes suivantes. Le *Cartulaire de la rivière de Seine* (921-1530) est en deux volumes, cotés LL 1093-1094. Celui de la Trésorerie (1233-1539) n'a pas moins de 4 registres (LL 1095-1098).

Le cartulaire spécial de *Tiverny*, *Longuesse*, *Bouafle* et *Cresprières*, du XVIII^e siècle, en 355 feuillets, est coté LL 1042.

Villeneuve-Saint-Georges, autre dépendance de *Saint-Germain-des-Prés*, a vu ses titres réunis en deux cartulaires, du XV^e (114 feuillets) et du XVI^e siècle (55 feuillets), cotés LL 1087 et LL 1090 aux Archives nationales.

Le registre LL 1043, du XVIII^e siècle, contient le cartulaire de *Valenton*.

Enfin, dans le même fonds se trouvent les cartulaires de *Mewlon* (XVI^e siècle, LL 1078) et d'*Avrainville* (XVIII^e siècle, LL 1044-1045):

Les registres LL 1397 et 1398 des Archives nationales contiennent des cartulaires du prieuré de Notre-Dame de *Gournay-sur-Marne*. Le premier, du XIII^e siècle, a 40 feuillets; le second, du XVI^e, en a 226.

Dans le fonds de l'*Oratoire*, aux Archives nationales, se trouvent des pièces intéressant le prieuré de *Maule*. L'inventaire des titres de ce prieuré (un cahier d'environ 60 feuillets, du XVII^e siècle) est compris dans la collection FILASSIER qui vient d'entrer à la Bibliothèque de Versailles. Il paraît avoir été utilisé par M. RÉAUX dans son ouvrage: *Les Barons de Maule*, qui, malheureusement, est surtout une œuvre d'imagination.



Au milieu de tant de fonds monastiques, ceux que nous pouvons regarder comme les plus précieux, dans leur état actuel, pour l'histoire générale de Seine-et-Oise sont: celui de *Saint-Martin-des-Champs*, dont nous avons parlé, et celui de *Saint-Denis-en-France*. Les religieux de ce dernier monastère firent exécuter, sous le règne de Philippe le Bel, un grand nombre de cartulaires régionaux qui nous sont heureusement parvenus.

Le registre LL 1170, du XIII^e siècle (60 feuillets), contient le cartulaire spécial de *Cergy, Boissy et Cormeilles*.

Le registre LL 1163, aussi du XIII^e (96 feuillets), forme le cartulaire de *Garches, Dugny, Thillay et Gonesse*.

Le registre LL 1167, de la même époque (57 feuillets), est le cartulaire de *Rueil*.

Le registre LL 1169, en 12 feuillets, est spécial à *Trappes, Dampierre et Chevreuse*.

Le registre LL 1171, en 100 feuillets, du XIV^e siècle, concerne *Ully-Saint-Georges, Moyvilliers, Franconville et Montmorency*.

Le fonds d'*Argenteuil* est aux Archives de Seine-et-Oise.

La même couverture de parchemin renferme un « Inventaire de tous les titres, chartes et papiers du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil, fait en 1748 » (analyse très sèche en 60 feuillets in-folio); — et plusieurs documents détachés, dont un « Extrait sommaire des titres du prieuré d'Argenteuil » en 6 feuillets, datant de 1739, et 231 feuillets déreliés formant le « Répertoire des titres et papiers contenus dans le chartrier du prieuré de Notre-Dame d'Argenteuil », sans date, mais où se trouvent indiquées des pièces de 1731.

L'*Extrait* cite « un cartulaire en parchemin en écriture gothique et latine, dans lequel, fol(io) 20 r(ecto), est transcrite une charte an-

cienne du roy Robert ». C'est celle qui figure dans les *Antiquités et Recherches de Saint-Denis*, de Dom DOUBLET (p. 829).

Ce cartulaire est perdu, et il y a tout lieu de le regretter, même en présence d'un inventaire aussi détaillé que celui de 1731, car celui-ci ne contient qu'un nombre très restreint de documents antérieurs au roi Jean. Plusieurs, datés par exemple de 1208 et 1223, sont « si rongés des vers qu'on ne les peut lire » (fol. 6).

M. COÛARD, archiviste de Seine-et-Oise, a fait connaître l'état du fonds d'Argenteuil dans une *Notice sur les archives du prieuré*, dans les *Memoires de la Société des Sciences morales*, tome XII (1880).

Le prieuré de Notre-Dame d'Essonnes, dépendant de Saint-Denis, puis uni à Coulombs, a laissé un fonds de 5 cartons, plus un *Inventaire in-folio*, aux Archives de Seine-et-Oise. Les titres les plus anciens sont aux Archives nationales, carton S 2351, dans le fonds de Saint-Denis.

IV

On a pu voir, par ce rapide exposé, combien de sources sont encore peu connues ou presque inexplorées. Dans le nombre, il est des cartulaires concernant presque uniquement le domaine d'une société déterminée. C'est à celle-ci que doivent revenir, ce nous semble, le labeur et le mérite de leur mise au jour. La Société du Vexin se propose notamment de publier les anciens titres des abbayes du *Val*, d'*Hérivaux* et l'inventaire du prieuré de *Maule*.

D'autres concernent plusieurs régions bien distinctes de Seine-et-Oise ou des départements voisins. Tel est le cas du cartulaire de *Maubuisson*. La Société du Vexin a publié les actes royaux, mais viennent ensuite de nombreux titres concernant Versailles, Etampes, Evreux, Beauvais, etc. Une entente semble indiquée entre les sociétés de ces divers points, pour la publication annotée des divisions qui s'y rattachent.

Au reste, une organisation en vue de publications communes serait fructueuse à tous les points de vue. L'économie serait considérable par suite de l'extension des tirages. De plus, on obtiendrait certainement le concours du Comité des Travaux historiques, qui ne l'a jamais refusé aux sociétés qui éditent d'anciens textes. Le Conseil général de Seine-et-Oise s'y intéresserait sans nul doute. L'Académie des Inscriptions, de son côté, encouragerait à coup sûr, comme elle l'a fait à plusieurs reprises, par l'attribution de prix, des travaux aussi utiles à l'histoire générale et provinciale.

Enfin viennent les fonds les plus étendus, ceux des grandes abbayes

parisiennes qui rayonnaient dans la banlieue. Pour celles-là, il serait permis d'escompter la bienveillance que témoigne le Conseil général de la Seine, d'une manière unanime, pour les travaux qui intéressent l'histoire générale de Paris. On obtiendrait son concours moral et financier pour des œuvres d'ensemble auxquelles, de leur côté, les sociétés régionales intéressées pourraient souscrire.

Par où commencer ? Là est le point délicat. *Saint-Denis*, dont l'incomparable fonds a toujours été accessible aux historiens, a vu presque toutes les pièces importantes de ses cartulaires mises au jour depuis plusieurs siècles déjà. Les cartulaires des prieurés de Seine-et-Oise pourraient être l'objet d'une publication commune par les soins de la Fédération, mais la refonte de tous les cartulaires et du chartrier dionysien dans un recueil unique, comme celui de M. BRUEL pour Cluny, n'occuperait guère moins de volumes : un tel morceau serait décourageant peut-être à attaquer.

Saint-Martin-des-Champs, dont les archives sont moins volumineuses et beaucoup moins connues, aurait l'avantage, avec ses prieurés de *Domont*, *L'Isle-Adam*, *Beaumont-sur-Oise*, d'une part ; de *Juvisy*, de l'autre, et enfin de *Roinville* et de *Bonnelles*, de toucher les trois arrondissements (1) de *Pontoise*, *Corbeil* et *Rambouillet*, où existent des sociétés d'archéologie prospères. La publication d'un cartulaire général de cette abbaye depuis le milieu du XI^e siècle jusqu'en 1328 serait une œuvre abordable, et d'une réalisation possible, relativement, à bref délai : et l'on pourrait y préluder par la publication annotée du *Liber testamentorum* (Ms. lat. 10477).

J'engagerai ceux de nos confrères qui la poursuivraient à imiter le mode adopté par la Société du Vexin : placer un sommaire en tête de chaque acte et détacher, dans le texte, les *noms d'homme* en *petites capitales*, et en *italiques* les *noms de lieu*. Les recherches sont facilitées par cette méthode, empruntée aux anciens éditeurs d'archives, les DUCHESNE et les MABILLON.

Je me permets d'exprimer le vœu que, dès cette session, il soit désigné, pour l'étude de toute la question, un Comité de publication. Il n'aura que l'embaras entre les projets utiles ; car, pour rajeunir une antique image, il restera longtemps encore du miel sur les rayons... pour les abeilles de la science.

(1) Le prieur de Saint-Martin-des-Champs présentait aux cures d'*Arnouville*, *Attainville*, *Chatenay*, *Domont*, *Ecouen* et *Ezanville*, *Eragny*, *Fontenay-lès-Louvres*, *Louvres* (Saint-Justin et Saint-Rieul), *Thiessonville*, au doyenné de Montmorency ; — *Livry-en-l'Aulnois*, *Nonneville* et *Sevrans*, au doyenné de Chelles ; — *Noisy-le-Grand*, au doyenné de Lagny ; — *Presles*, *Seugy*, *Viarmes*, au doyenné de Beaumont-sur-Oise ; — *Orsonville*, au doyenné de Rochefort ; — *Cresprières*, au doyenné de Poissy.

Bibliographie des Cartes et des Documents cartographiques.

Par M. Edgar MAREUSE, Secrétaire général de la Commission des Inscriptions parisiennes.

Il a paru intéressant de présenter à la réunion des Sociétés savantes de notre département un inventaire bibliographique de ce qui a été publié sur la région qui nous occupe.

La CARTOGRAPHIE ne pouvait être omise, et la Commission d'organisation m'a chargé de ce travail. Si l'énumération des travaux géographiques dont je vais vous donner lecture est un peu aride, vous me le pardonnerez en réfléchissant que je ne pouvais éviter cet écueil. Je m'efforcerai d'être aussi bref que possible.

La carte qui me paraît la plus ancienne est une gravure sur bois publiée par OLIVIER TRUSCHET, vers 1560, dont M. Gabriel Marcel, conservateur des Cartes à la Bibliothèque Nationale, a donné communication à la Société de l'Histoire de Paris dans sa séance du 13 mai dernier; elle est intitulée : *Description de la haulte et basse Picardye*; elle s'étend jusqu'à l'Île-de-France, et c'est à ce titre que je crois devoir la mentionner ici. On y voit figurer le cours de la Seine, de la Marne, de l'Essonne et de l'Eure, et les localités importantes : Argenteuil, Saint-Germain, Poissy, Saint-Clou (*sic*), Neaufle, Houdan, Palaiseau, Montlhéry, Estampes, Milly, Escouan, Lusarche, Beaumont, Pontoyse, l'Isle-Adam, etc. Versailles n'y est pas encore indiqué.

C'est seulement à la fin du xvi^e siècle que l'on voit apparaître les premières cartes spéciales à notre contrée : le siège de Paris en 1590 a dû être le motif de leur publication. Plusieurs indiquent en effet l'emplacement des armées belligérantes. Je serais toutefois fort embarrassé pour désigner la première en date de ces images plus ou moins grossières.

L'Isle de France et lieux circonvoyans est une estampe de 33 centimètres sur 41 1/2; on y voit les armes de France et de Navarre surmontées de la couronne royale. Cette carte est limitée : au nord, par Evreux, Saint-Leu-de-Serans (*sic*) et Soissons; à l'est, par la Ferté-sous-Jouarre; à l'ouest, par Dreux, où campe l'armée du roi de France et de Navarre; enfin au sud, par Chartres assiégé, Moner-Ville (*sic*) et Melun. Elle est évidemment d'origine étrangère; Neauflech pour Neaufle semble en effet l'indiquer. Au centre, Paris est représenté d'une manière assez

informe et se compose de quelques monuments qui n'ont pas le moindre caractère; Versailles se trouve bien à sa place et se compose d'un clocher et d'une tour, l'église et le château primitif sans doute. Les localités ne sont pas toujours exactement placées : Montmorency est situé sur l'Oise, dans le voisinage de Beaumont. Six canons se trouvent près de Montfaucon, et sont emmenés dans la direction de Soissons. Telle quelle est cependant, cette image pouvait permettre aux étrangers de suivre les mouvements militaires aux environs de Paris.

Une autre estampe de la même époque, représentant à peu près la même étendue de pays, est d'un format plus petit, mais elle est mieux dessinée; on y a mis moins de localités, et on a eu soin de représenter les armées en présence : l'armée royale traverse la Seine et se dirige vers Mantes; celle du duc de Parme fait le siège de Corbeil et de Laguy. Le titre, en français et en allemand, est ainsi conçu : *Descriptio de la ville de Paris avecq les Villes, Citéz et Villages Circonvoisins*. Le clocher de Versailles n'est pas indiqué; il est remplacé par un arbre.

Le plan de FIGAFETTA, de 40 centimètres sur 55, est très connu, bien que fort rare. Il a été décrit par M. Alfred Franklin dans le tome II des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, à la suite de l'excellente traduction que notre confrère M. Dufour a donnée de la relation du siège de Paris par cet Italien. Je n'y reviendrai donc pas ici; qu'il me suffise de dire que, pour figurer une grande étendue de pays, l'auteur, NATAL BONIFACIO DE SEBENICCO, un Romain, a placé les localités d'une façon tout à fait disproportionnée pour y faire entrer tout le cours de la Seine, de Nogent au Havre. Aucune indication à tirer de ce plan pour la région qui nous intéresse.

Dans un premier ouvrage publié en 1585, *Gallix tabulæ geographica*, édité à Duysbourg, dont sa famille était originaire, MERCATOR publiait une carte intitulée : *France, Picardie, Champaigne, cum regionis adjacentibus*, de 36 centimètres sur 40. Il y a pas mal de noms de localités; Montmorency et un étang se trouvent toutefois, comme dans celle dont j'ai parlé tout à l'heure, dans le voisinage de Beaumont. On retrouve cette même carte dans son *Atlas sive cosmographica meditationes de fabrica mundi et fabricati figuræ*, publié à Amsterdam en 1607, à côté d'une autre dont je vais parler.

Plus intéressante est la carte de JEAN LE CLERC, graveur parisien, qui a publié, de 1596 à 1612, une carte de France en neuf feuilles, dessinée par FRANÇOIS DE LA GUILLOTIÈRE, de Bourges; elle a été présentée au jeune roi Louis XIII en 1612. La feuille qui nous occupe est datée de 1598; le titre est ainsi conçu : *L'Isle de France, Parisiensis agri descriptio*. Ce titre est inscrit sur un cartouche portant les armes

de France surmontées de la couronne royale. Elle a une surface de 34 centimètres sur 45 1/2, et représente la région au $\frac{1}{120000}$ environ.

Elle s'étend de Senlis à Meudon et Fontenay-aux-Roses, et de Pontoise à Meaux. L'étang de Montmorency est représenté d'une façon tout à fait fantaisiste. La forêt de Saint-Germain est figurée par une cinquantaine de piquets surmontés de capuchons, qui donnent plutôt l'idée d'un carré de choux que d'un terrain boisé. Elle a été reproduite dans le *Theatrum orbis terrarum*, publié par ORTELUIS, en 1603, et dans l'*Atlas ou Méditations cosmographiques de la fabrique du monde et figure d'iceluy*, de GÉRARD MERCATOR, publié en 1613.

ORTELUIS, dans son *Epitome du Théâtre de l'Univers*, avait donné une autre carte intitulée : *L'Isle de France, Franciæ insula*. Elle a 55 centimètres sur 120, et est limitée : à l'ouest, par le cours de la Seine et de l'Oise; au nord, par celui de la Nonette, et au sud, par celui de la Marne.

En 1617, JEAN LE CLERC publiait une nouvelle carte intitulée : *Carte du Gouvernement de l'Isle de France*, à peu près dans les mêmes dimensions (32 centimètres sur 49); l'échelle est plus petite, ce qui permet d'embrasser une plus grande étendue de pays, de Gournay-en-Bray à Melun, et de Dourdan à Chauny. Tandis que la précédente était orientée comme les cartes actuelles, celle-ci offre cette particularité que l'est se trouve en bas. Elle est assez soignée, et toutes les localités de notre région sont à leur place; les cours d'eau sont bien indiqués et les méandres de la Seine et de l'Oise sont tracés avec soin. Le dessin est de DAMIEN DE TEMPLEUX, écuyer, sieur de Frestoy, et la gravure de H. PICART.

Six ans plus tard, en 1623, PIERRE BRUSSART dressait une carte manuscrite de *l'Isle de France et Champagne*. Elle mesure 1^m,18 dans chaque sens et est limitée : à l'ouest, par le cours de l'Oise; au nord, par celui de la Meuse; à l'est, par une ligne allant de Verdun à Bar-sur-Seine, et au sud, par le cours de la Meuse. Les bois sont nettement indiqués ainsi que la plupart des localités de notre région; c'est un travail réellement bien fait pour cette époque. Elle est aujourd'hui à la section des Cartes de la Bibliothèque Nationale.

Je passe maintenant à une pièce fort rare, dont notre confrère M. DE NOLHAC a eu l'occasion de parler dans son ouvrage sur la *Création de Versailles* (1). Il s'agit de la *Nouvelle description du territoire et banlieue de la ville, cité et universités de Paris*, par JEAN BOISSEAU. Celui-

(1) Pierre de Nolhac, *La Création de Versailles, d'après les sources inédites*. Versailles, librairie L. Bernard, 1901, page 19 et note.

ci, qui s'intitulait enlumineur du Roi, a publié plusieurs documents topographiques. Malheureusement, celui qui nous occupe n'est pas daté. M. de Nolhac croit devoir lui attribuer la date de 1643, année où le même auteur publiait son *Itinerere de la ville de Paris*. Je crois qu'il faut retarder la publication de quelques années; en premier lieu, parce qu'il est probable que la carte a été dressée en vue de suivre le mouvement des armées pendant les troubles de la Fronde, puis parce que l'adresse qui figure sur le plan n'est pas, comme dans l'*Itinerere*, « dans l'isle du Palais, à la fontaine royale de Iouvence », mais « sur le pont au Change à Paris ». C'est la même adresse que celle qui se trouve sur les plans de Paris vendus en 1650, sans toutefois dépasser l'année 1651, comme nous le verrons tout à l'heure. La maison du libraire est peut-être la même, mais la différence de désignation me paraît être une preuve de différence dans l'époque de la publication. De 40 centimètres sur 52, le champ de cette carte est assez restreint, et s'étend de Saint-Denis à Antony, d'une part, et de Bailly à Nogent-sur-Marne, de l'autre. A l'échelle du $\frac{1}{90000}$ environ, elle donne sur les localités de notre région des renseignements qui ne manquent pas d'intérêt. Versailles forme un groupe de maisons assez important. Ursine, dans le bois de Meudon, semble beaucoup plus important que Velizy, qui devait remplacer cette paroisse vingt-cinq ans plus tard, après un violent incendie. Le bois du Vésinet est appelé *bois de la Trahison*. C'est là, on le sait, que, selon la tradition, Ganelon et ses complices signèrent un pacte pour livrer Roland et préparer la journée de Roncevaux. Les coupables auraient été, par ordre de Charlemagne, brûlés sur place (1).

En 1651, le même BOISSEAU publiait une carte de l'élection de Paris assez soignée; en haut, à gauche, un cartouche contenant l'inscription suivante : *Description générale de l'élection de Paris contenant les chastellenies de St-Marcel, St-Denis et St-Maur, d'Argenteuil, Montmorency, Gonesse, Chelles, Lagny, Villeneuve, St-Cloud, Poissy, Mon le Héry, Corbeuil et Brie Comte Robert*. A droite, sont les armes royales, et en bas, à gauche, sous une rose des vents, l'adresse de Boisseau. L'adresse ancienne, « sur le pont au Change », a été effacée sur la planche, et on a ajouté : « à présent devant le cheval de Bronze, 1651 ». L'enlumineur du Roi venait donc d'émigrer tout nouvellement sur le Pont Neuf. Les limites de l'élection et des châtelainies sont très nettement indiquées et présentent des renseignements pré-

(1) Une nouvelle édition de ce plan a été publiée chez JOLLAIN, vers 1665; un exemplaire, provenant de la collection du ministre Choiseul, figurait dans le catalogue d'estampes d'un libraire parisien, au mois de février dernier.

cieux au point de vue de la juridiction. La carte a 41 centimètres sur 55.

Vers la même époque, en 1655, paraît à la fois à Francfort et à Amsterdam la *Topographie* de ZEILER; elle contient la carte du *diocèse, prevosté et eslection de Paris*. C'est une réduction (27 cent. 1/2 sur 37) de la précédente; on y a indiqué, par une série de pointillés, les subdivisions de chaque diocèse, ce qui rend l'ensemble un peu confus.

La *Carte des Abbayes, prieurés et autres bénéfices de l'ordre des chanoines réguliers en la province ou archevesché de Paris, Chartres, Orléans et Meaux*, publiée par P. DU VAL, géographe ordinaire du Roy, en 1663, est beaucoup plus claire, mais les noms indiqués sont moins nombreux. Néanmoins, on y trouve la plupart des abbayes, prieurés, cures et chapelles. Cette carte mesure 37 centimètres sur 48 et s'étend de Marly-la-Ville à Orléans, et de Chartres à Meaux.

Nous arrivons au premier grand plan géométral qui existe. En 1678, l'Académie des Sciences fait graver par J. DE LA POINTE la *Carte particulière des environs de Paris*. Bonnardot (1) pense qu'elle a été dressée par JOUVIN DE ROCHEFORT. La chose est assez vraisemblable, car cet auteur paraît être le seul qui fût capable d'exécuter à cette époque un travail de cette nature; de plus, ayant eu l'occasion de voir des plans manuscrits de Jouvin de Rochefort, j'ai cru y reconnaître sa main. Elle comprend un espace d'un rayon de 48 lieues, et s'étend : au nord, jusqu'à Ivry-le-Temple et Mouy; à l'est, jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers; au sud, jusqu'à Maise et Fontainebleau, et à l'ouest, jusqu'à la forêt des Yvelines, Mantes et la Roche-Guyon. Orientée comme nos cartes actuelles, la carte de l'Académie des Sciences se compose de neuf feuilles qui, réunies, forment un ensemble de 1^m,26 sur 1^m,37. Sur la première feuille se trouve un cartouche surmonté des armes royales et contenant le titre; sur la troisième feuille, un autre cartouche contient l'échelle de la carte; il est surmonté d'un médaillon représentant le vaisseau de la ville de Paris avec l'inscription : *Felicitas populi, 1678*. Deux autres cartouches, l'un sur la feuille 7 et l'autre sur la feuille 9, donnent l'*explication des marques*, la date de la carte, 1674, le nom du graveur, etc., etc. Cette carte est le premier travail réellement exact qui ait été dressé : la topographie est nettement indiquée; les localités sont tracées selon leur importance; les jours de marché sont mentionnés; on y voit même les hameaux, fermes, moulins, etc.; mais on regrette de n'y trouver

(1) *Etudes archéologiques sur les anciens plans de Paris aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Dumoulin, 1851, page 149.

aucune route. Combien il eût été curieux de connaître le tracé, à cette échelle, de tous les chemins de la banlieue parisienne, il y a deux cent vingt-cinq ans ! Nous sommes obligés, pour cela, d'attendre l'apparition de la carte de CASSINI, qui ne viendra que cinquante ans plus tard. Quoi qu'il en soit, ce document est à la portée de tous, car il se trouve à la Chalcographie du Louvre, où chacun peut se le procurer pour 12 francs.

En 1676, nous voyons, sur le plan de Paris, en douze feuilles, dressé par BULLET et BLONDEL, un tracé des environs, de 30 centimètres sur 43. Il est sur la douzième feuille, sur une draperie soutenue par des amours. Les principales routes sont indiquées, et plan et ornements sont assez bien dessinés. Il s'étend de Poissy à Lagny, et de Goussainville à Longjumeau.

Un autre plan de Paris, de 1675, en neuf feuilles, par JOUVIN DE ROCHEFORT, contient également un plan des environs, de 35 centimètres $1/2$ sur 38 $1/2$. Assez soigné, il donne les principales routes et ne manque pas d'intérêt.

Ce n'est que pour mémoire que je parlerai d'un mauvais plan des environs de Paris, de 18 centimètres sur 27, publié par NICOL. PERSON, en 1691. Il ne dépasse pas, du reste, les environs immédiats de Paris, et ne va pas plus loin, du côté de l'ouest, que Versailles, et, du côté de l'est, que Gournay-sur-Marne.

Plus intéressant est un petit plan de 14 centimètres sur 18, publié par NICOLAS DE FER en 1692. Nous allons revoir plusieurs fois le nom de ce géographe, qui a dû se servir des travaux de Jouvin de Rochefort, mort en 1701, puisque, dans la première partie du XVIII^e siècle, il a continué à éditer ses cartes.

En 1692, le géographe SANSON fait paraître chez l'éditeur HUBERT JAILLOT l'ouvrage suivant : *Atlas nouveau, contenant toutes les parties du monde, où sont exactement remarqués les empires, monarchies, royaumes, états, républiques et peuples qui s'y trouvent à présent*. Les feuilles 25 et 26 sont consacrées au *Gouvernement général de l'Île-de-France ou généralité de Paris divisée en ses eslections*. La première feuille, celle qui présente pour nous le plus d'intérêt, a une dimension de 42 centimètres sur 65; elle va, d'une part, de la Fère à Malesherbes, et de l'autre, de Pont-de-l'Arche à Châlons-sur-Marne. Elle est très intéressante au point de vue des divisions territoriales.

Deux ans plus tôt avait paru à Rome une carte assez bien gravée et intitulée : *Governo Generale dell' Isola di Francia, il Vessino Francese il Bovesio o Beauvaisis, il Noyonense, il Soissonese, la Codi Senlis, il Valesio o Valois, il Laonese, parte della Bria, l'Huropoese o Hurepoix, et il Gastinoese o Gastinois*, descritto da GIACOMO CANTELLI DE VIGNOLA, Geografo dell Ser^{mo} Sig^e Duca di Modena et data in luce da Domenico

de Rossi crede di Gio. Gine de Rossi dalle sue stampe in Roma alla pace con Privil. del Som. Pont. a licenza de Sup. l'Anno 1690, il di 30 Agosto.

All. III^{mo} e Rev^{mo} Sig^e Monsign^e Matteo Isore d'Herve, del Consiglio segreto di sua Maesta Xena, et Auditore dell' Regno di Francia nella sagra Rota di Roma.

Cette planche, de 57 centimètres sur 45, représente le territoire compris entre Noyon et Cosne, Dreux et Epernay.

C'est également vers cette époque — mais sa carte n'est pas datée — que DE WITT publiait, à Amsterdam, le *Gouvernement général de l'Isle de-France, où sont la France, le Valois, Soissonnois, le Beauvaisis, Laonnois, la Brie Françoise, l'Hurepoix, Noyonnois et les Comtés de Senlis et de Dreux avec une partie du Gastinois, lesquelles provinces sont divisez en XVIII Elections*. Ce titre est inscrit sur un cartouche où se trouve un ange portant les armes de France surmontées de la couronne royale. A droite du cartouche est une Diane chasserresse; au-dessous, un personnage, qui semble représenter la Seine, tient une urne d'où s'écoule de l'eau. Cette carte mesure 51 centimètres sur 60 et embrasse à peu près le même pays que la précédente.

En 1698, NOLIN, « géographe ordinaire du Roy et de Son A. R. Monsieur », publiait une nouvelle carte : *Les Environs de Paris, où sont la prévosté, vicomté, et le présidial de Paris divisé en ses dix balliages et Châtellenies, nomées vulgairement Filles du Châtelet. Le Présidial de Meaux divisé en ses balliages, avec le Balliage de Coulommiers, indépendant du Présidial de Meaux, etc. La province de l'Isle de France, et partie des provinces de Picardie, de Brie, de Champagne, du Gastinois, de la Beauce et de la Normandie, divisées en plusieurs Pays, dressez sur les mémoires du Sr Tillemon.....* A Paris, chez A.-B. Nolin, sur le Quay de l'Horloge du Palais, à l'Enseigne de la Place des Victoires, vers le Pont-Neuf, avec Privilège du Roy, 1698.

Ce titre se trouve en haut de la carte, à gauche, dans un grand cartouche ovale soutenu par quatre personnages allégoriques : la Justice, la Prudence, l'Architecture et la Science. Une série de signes du zodiaque surmonte ce cartouche. La carte se compose de quatre feuilles de 42 centimètres sur 53 et s'étend de Compiègne à Maisse et de Vernon à Château-Thierry. Une table alphabétique donnant le nom des principales localités qui s'y trouvent y est jointe (1).

Très intéressante au point de vue des divisions judiciaires, on peut la comparer avec la carte dressée l'année dernière par notre confrère M. COÜARD et intitulée :

(1) Bibl. de Corheil, 1622 [1999]. Recueil.

Villes, Bourgs, Paroisses et Annexes dont les territoires ont formé, en 1790, le Département de la Seine et de l'Oise répartis suivant les Bailliages royaux auxquels ces localités ressortissaient en 1789, à la date de la convocation aux États-Généraux.

Nous arrivons maintenant au commencement du XVIII^e siècle. Je n'entreprendrai pas de vous faire l'énumération de toutes les cartes de l'Île-de-France qui ont été publiées pendant le cours de ce siècle, ni celles du département de Seine-et-Oise pendant celui qui l'a suivi; j'en aurais pour plus d'une heure. Je me bornerai à signaler les documents importants, et ceux qui peuvent offrir de l'intérêt pour le topographe et l'historien.

Au commencement du XVIII^e siècle, nous voyons apparaître plusieurs cartes de N. DE FER; une carte de GÉRARD MERCATOR, extraite de l'Atlas de BLAEU; *La Prévosté et l'eslection de Paris*, par HUBERT JAILLOT; la *Carte de la prévosté et de la vicomté de Paris*, par DELISLE, premier géographe du Roy. Je m'arrête à 1722, année où paraît pour la première fois une carte de l'archevêché de Paris, avec ses divisions religieuses. Le titre est ainsi conçu: *L'Archevêché de Paris, divisé en ses trois Archidiaconez et en ses deux Archipretrez et sept Doyennéz dressée et mise au jour par ordre de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles*, par N. DE FER. Ce titre est inscrit dans un cartouche orné de deux figures allégoriques, la Foi et la Religion; au centre se trouvent les armes de France et d'Espagne et celles du cardinal de Noailles. La carte se vendait chez Danet, gendre de l'auteur. Les divisions religieuses sont connues, je n'y reviendrai pas, mais il est intéressant de voir qu'elles étaient au commencement du XVIII^e siècle les mêmes que plus tard, au moment de la Révolution.

Je crois devoir rappeler, à propos des subdivisions de l'Île-de-France, que la banlieue de Paris était soumise à la juridiction de la ville au point de vue civil. Mais il ne faut pas confondre la banlieue civile et la banlieue ecclésiastique, qui, comme nous dit l'abbé Lebeuf (1), « formait deux classes, sçavoir: celles de l'Archiprêtré de Paris, et celles de l'Archiprêtré de S.-Séverin. Les Cures de l'Archiprêtré de Paris sont toutes dans la Cité, ou dans le quartier dit la Ville, et dans le dehors au rivage droit de la Seine, et les Cures de l'Archiprêtré de S.-Séverin sont toutes comme l'église principale de l'Archiprêtré au rivage gauche de la Seine, tant dans le quartier appelé l'Université qu'au dehors ». Lebeuf établit que cette division n'avait pas varié depuis le XIII^e siècle. Elle s'étendait à peu près jusqu'aux fortifications actuelles, et comprenait en outre Clichy, Villiers, Neuilly et Boulogne.

(1) Edition Augier et Bournon, Paris, 1883, t. I^{er}, page 381.

La banlieue civile était plus étendue et allait de Saint-Denis à Chevilly, et de Boulogne à Montreuil. C'était à peu près notre département de la Seine, en y joignant la presqu'île de Gennevilliers et une bande de territoire s'étendant entre Vincennes et les bords de la Marne, qui n'en faisaient pas partie.

CÉSAR-FRANÇOIS CASSINI était né le 17 juin 1714, dans la terre de Thury (Oise), qui appartenait à son père, membre de l'Académie des Sciences. Adjoint à LA CAILLE pour rectifier la longueur de la méridienne de Paris, il publia le résultat de son travail en 1744, et y joignit une carte de la triangulation de la France. C'est à l'aide de ce travail qu'il entreprit la carte de France, à l'échelle d'une ligne pour 400 toises (soit au $\frac{1}{864000}$), qui ne demanda pas, pour être achevée, moins de quarante-cinq ans de travail. Commencée en 1744, elle a été achevée par son fils, cinq ans après sa mort, en 1789. Elle comprend cent quatre-vingt-deux feuilles de 55 centimètres sur 88. Sur ce nombre, cinq concernent notre région; ce sont les feuilles 1 : Paris, Pontoise, Corbeil, Versailles; 2 : Beaumont-sur-Oise, Beauvais, Clermont; 7 : Melun, Etampes; 25 : Rouen, Magny, la Roche-Guyon; 26 : Evreux, Mantes, Dreux. La carte de Cassini est assez connue pour que je ne m'y arrête pas; qu'il me suffise de rappeler avec quelle précision a été figurée la topographie de nos régions; les fleuves, les ruisseaux, les bois, les villes sont indiqués avec le plus grand soin; les routes carrossables ont été tracées, et il n'y en avait pas beaucoup au milieu du XVIII^e siècle.

En 1740, l'abbé DELAGRIVE publiait sa *Carte des environs de Paris*, en neuf feuilles de 86 centimètres sur 60. Gravée par l'auteur et par CL.-CU. RIOLET, elle est à une très grande échelle (environ le $\frac{1}{60000}$), et s'étend de Montmorency à Palaiseau, et de Chambourcy à Chelles. Elle est très détaillée et des plus intéressantes; tout le monde peut se la procurer à la Chalcographie du Louvre, pour la somme de 36 francs.

J'aurais à citer encore les cartes de LEROUGE, de ROBERT et de ROBERT DE VAUGONDY. Bien que ces géographes fussent des hommes de valeur, leurs cartes n'offrent rien de particulier à signaler, et généralement ils se sont servis des travaux de leurs devanciers; mentionnons également les cartes de DENIS sur les *élections du Royaume* qui donnent les mêmes divisions que les cartes de N. DE FER, antérieures de cinquante ans.

Vers la même époque (1760 environ, car aucun de ces plans n'est daté), le même DENIS publiait, avec BERTHAULT, un petit volume in-12, intitulé: *L'Archevêché de Paris divisé en ses 3 Archidiaconés et ses 3 Ar-*

chiprétrés, et subdivisé en ses 7 Doyennés Ruraux. Ce volume, dédié au clergé du diocèse, donnait, sous un format commode et à une assez grande échelle, les localités de notre région, ainsi que les divisions religieuses; des tables faites avec soin facilitaient les recherches.

La mode était du reste aux formats minuscules, et LATTRÉ ne tardait pas à publier son *Atlas topographique des environs de Paris*; il le dédiait et le présentait au Roi. Il se composait de vingt-quatre feuilles de 9 cent. 1/2 sur 8 1/2; le champ s'étendait de Maffliers à Corbeil et de Neaufle à Meaux. En 1762 (celle-ci est datée), DENIS publiait avec PASQUIER la *Géographie des Dames, ou Almanach géographique-historique*; les vingt-neuf premières cartes sont consacrées aux divers pays du monde et les vingt-quatre autres aux environs de Paris. Le champ et les dimensions sont à peu près les mêmes que dans l'atlas de Lattré. En tête se trouve un calendrier donnant la table des fêtes mobiles de 1762 à 1773.

En 1766, paraissait l'*Atlas chorographique, historique et portatif des élections du Royaume*, par DESNOS et l'abbé RÉGLEY. Cet atlas comprend les cartes des vingt-deux élections dont se composait la généralité; elles mesurent 22 centimètres sur 24. On y avait joint la carte de la généralité et un plan de la capitale. Un texte descriptif de chaque élection et une table générale des matières accompagnent le volume.

Deux ans plus tôt, en 1764, BERTHIER, colonel des ingénieurs-géographes, commençait le beau travail que l'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Carte des chasses*. En voici le titre exact : *Carte topographique des environs de Versailles, dite des chasses impériales, levée et dressée de 1764 à 1773 par les ingénieurs géographes des corps et armées commandés par feu M. Berthier, colonel, leur chef, terminée en 1807 par ordre de Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, pendant le ministère de S. A. S. M. le maréchal Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel, grand veneur, grand-aigle de la Légion d'honneur, etc., sous la direction du général de division Sanson, au Dépôt général de la Guerre.*

M. Gabriel Marcel, conservateur des Cartes à la Bibliothèque Nationale, a décrit cette carte et en a fait l'histoire dans la *Revue de Géographie* (1); c'est à lui que j'emprunte les renseignements qui suivent. Commencée en 1764, sous la direction de BERTHIER père, ingénieur, géographe, elle a été interrompue en 1784 et n'a été reprise qu'en 1801, par ALEXANDRE BERTHIER, prince de Neuchâtel et Wagram, qui put mettre, en 1807, la dernière main à l'œuvre de son père. Elle se com-

(1) T. XLI, 1897, 2^e semestre.

pose du titre, d'un tableau d'assemblage et de douze feuilles de 44 centimètres sur 77 ; elle est à l'échelle du $\frac{1}{28000}$ environ. Elle s'étend de Gonesse à Rochefort, et de Septeuil à Noisy-le-Grand.

GUILLAUME DELAHAYE, graveur, y travailla avec plusieurs de ses élèves ; en outre, nous savons, par une conférence faite, le 3 février 1899, à la Société des Sciences morales de Seine-et-Oise, par M. Thierry de Maugras, qu'un nommé JEAN HERVET, de Versailles, attaché au Dépôt de la Guerre, a pris une part considérable au levé de cette carte qui donne l'état exact de notre région à la fin du XVIII^e siècle. Les moindres hameaux y sont marqués, et ce monument topographique, qui est en même temps un chef-d'œuvre de gravure, nous renseigne absolument sur les plus petits détails. La Préfecture de la Seine, considérant l'importance de la carte, en fait reproduire des extraits qu'elle annexe à la monographie de chaque commune du département. Il est assez difficile de se la procurer complète, bien que les cuivres existent encore au Dépôt de la Guerre.

La carte des chasses du Roi a demandé trente-cinq ans pour être achevée ; mais à part le tracé du canal de l'Ourcq et le plan de la ville de Paris qui y ont été ajoutés après coup, nous sommes en présence de l'état de notre région à l'aube de la Révolution française. Il eût été désirable de voir figurer sur cette carte les divisions nécessitées par l'organisation des assemblées provinciales ; nous savons, en effet, que l'Île-de-France a été divisée, en 1787, en douze départements : ceux de Saint-Germain, Corbeil, Beauvais, Senlis, Dreux, Meaux, Rozoy, Melun, Montereau, Sens et Joigny. Le siège de l'assemblée était à Melun (1).

Notre confrère M. BOURNON, dans un travail publié dans la *Correspondance historique et archéologique* (2), reproduit, en 1901, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, a fait une étude complète de ces divisions, du moins pour les deux départements de Saint-Germain et de Corbeil, ceux qui nous intéressent tout particulièrement ; mais j'aurais aimé à voir figurer sur des cartes de cette époque ces divisions éphémères, qui allaient durer tout au plus vingt-cinq mois. En effet, le 27 janvier 1790, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, le département de Seine-et-Oise était créé.

M. COÛARD, dans une note de son travail sur les *Bailliages royaux*

(1) Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Île de France, tenues à Melun, en novembre et décembre 1787, *Sens et Paris*, 1788, in-4°.

(2) Année 1899, pages 252 et 298.

en 1789 (1), étudie les diverses transformations qu'a subies le nom de notre département, appelé successivement de la *Seine et de l'Oise*, de la *Seine et d'Oise*, puis enfin de *Seine-et-Oise*.

Les cartes qui donnent les nouvelles divisions ne manquent pas : j'en trouve une, sans date et sans nom d'éditeur, qui doit dater de 1790. En haut, à droite, est un cartouche surmonté d'un soleil où se trouve inscrit : « la Nation, la Loi et le Roi » ; au pied, la Bastille, qu'on est en train de démolir. Plus bas, un génie ailé, représentant la Loi, frappe sur une tablette avec un ciseau ; au-dessous sont des faisceaux de drapeaux. Le titre est ainsi conçu : *Environs de Paris et département de Seine et l'Oise, etc., subdivisés en districts et cantons conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale*.

En 1791, nous trouvons une carte du département dressée par DELAHAYE ; puis, plus tard, une autre carte de POIRSON. Mais celle qui paraît la plus complète fait partie de l'*Atlas national de France*, de CHANLAIRE. Nous y voyons que le département était divisé en 9 districts et 59 cantons. Les sièges des neuf districts se trouvaient à Mantes, Pontoise, Gonesse, Corbeil, Etampes, Dourdan, Montfort, Saint-Germain et Versailles.

Les administrations de districts furent supprimées par la Constitution de l'an III, et la loi du 28 pluviôse an VIII établit la division actuelle par arrondissements.

En février 1790, les députés du département présentèrent au Comité de Constitution la carte officielle ; elle est intitulée : *Département de Versailles, divisé en neuf districts et cinquante-neuf cantons conformément au décret de l'Assemblée Nationale du 27 janvier 1790* ; cette carte est aujourd'hui aux Archives départementales (2).

La plupart des cartes du commencement du siècle dernier mentionnant les nouvelles divisions, je me garderai de les énumérer toutes.

Je ne puis cependant passer sous silence le magnifique travail de DOM COUTANS, publié chez Picquet, en 1800. En voici le titre : *Atlas topographique en XVI feuilles des environs de Paris à la distance d'environ 8 Myriamètres ou 18 lieues dans sa moyenne Etendue, dressé sur une échelle de 31 Millimètres pour 2 Kilomètres, 4 Lieues pour 300 Toises, par Dom G. Coutans, Ex-Bénédictin. Revu, corrigé et considérablement augmenté d'après nombre de Cartes précieuses et Plans particuliers tant Gravés que Manuscrits, par Charles Picquet, Géographe Graveur, Dédié et Présenté au 1^{er} Consul Bonaparte. — A Paris, chez*

(1) Versailles, Cerf, 1904, in-4°, page 8.

(2) LI m.

Picquet, etc., et chez Deterville, année 1800. Dom Coutans avait fait paraître un certain nombre de feuilles avant la Révolution, mais ses ressources pécuniaires ayant été anéanties par les événements politiques, il était mort sans avoir achevé son œuvre. PICQUET racheta ses cuivres, y fit des corrections, et publia la carte complète, à laquelle il a joint un dictionnaire des localités, précédé d'une notice sur la carte. Elle s'étend de Creil à Etampes, et de Pacy-sur-Eure à Château-Thierry.

Parmi les cartes que la première moitié du XIX^e siècle a vu paraître, je citerai celle de BRUÉ, dressée en 1825, d'après la carte des Chasses, et sur les cuivres de laquelle on tirait encore il y a quarante ans; celle de MAIRE, publiée aussi à l'époque de la Restauration; puis, enfin, celle d'ALEXIS DONNET.

Dès 1808, Napoléon I^{er} avait songé à faire refaire la carte de France (1); le chevalier BONNE, colonel au corps des ingénieurs-géographes militaires, publia un mémoire détaillé sur l'œuvre à entreprendre. Le général BACLER D'ALBE, directeur du Dépôt de la Guerre, et son successeur le lieutenant-général B'ECQUEVILLY se proposèrent, comme le colonel Bonne, d'exécuter une carte militaire, appropriée toutefois à tous les services publics. LAPLACE, le 17 avril 1817, présentait un rapport sur le projet, qui entraîna la création d'une commission royale. Les levés topographiques furent commencés en 1818, et la première feuille, celle de Calais, paraissait en 1831. Les cartes du département de Seine-et-Oise sont au nombre de sept: celle de Rouen, publiée en 1836; celle de Beauvais, en 1832; celle d'Evreux, en 1839; celle de Paris, en 1832; celle de Chartres, en 1839; celle de Melun, en 1832, et celle de Fontainebleau, en 1839. En même temps paraissait, à la même échelle, une carte départementale en six feuilles. Je crois inutile d'entrer dans les détails de cette belle carte, publiée à l'échelle du $\frac{1}{80000}$, qui a servi à toutes les cartes postérieures; la carte publiée par le service vicinal, au Ministère de l'Intérieur, de 1879 à 1893, est une réduction au $\frac{1}{100000}$ de celle du Dépôt de la Guerre, revue avec soin et mise au courant pour tous les renseignements administratifs. Il en est de même de celle du Ministère des Travaux publics.

Quant aux cartes publiées par les éditeurs particuliers, elles sont innombrables, et je ne pourrais les citer toutes; une quantité de ces documents a vu le jour pendant la guerre de 1870-1871, tant en France

(1) Napoléon Ney, *Histoire de la Carte d'Etat-Major*. Paris, Ch. Delagrave, 1877, page 13.

qu'en Allemagne, pour suivre les opérations militaires ; toutes avaient pour base la Carte d'Etat-Major. En 1880, le Dépôt de la Guerre publiait une carte du département de la Seine et des environs immédiats en neuf feuilles, au $\frac{1}{40000}$; et, en 1882, une autre au $\frac{1}{20000}$, en trente-six feuilles ; il existe une édition en couleurs de cette dernière, parue également en 1882.

Vers cette époque, en 1883, l'éditeur BERNARD publiait, à Versailles même, sa belle carte des environs de Versailles en quatre feuilles. L'éditeur BARRÈRE, successeur d'ANDRIVEAU-GOUJON, a entrepris, de 1893 à 1896, la publication, au $\frac{1}{5000}$, de cartes, par communes, du département, mais le canton de Sèvres et celui de Montmorency ont été seuls terminés.

En 1874, MM. FUCHS et DE LAPPARENT, ingénieurs des mines, publiaient, à l'aide des cuivres du Dépôt de la Guerre, la *Carte géologique* du département ; une nouvelle édition était dressée, en 1887, par M. GUSTAVE DOLLFUS, avec le concours de M. JACQUOT, inspecteur général des mines.

Je mentionnerai aussi les nombreuses cartes cyclistes dressées, à un point de vue tout spécial, par MM. TARIDE, NÉAL, MAUREL, JOLY, POULMAIRE, etc., etc.

En terminant, je ne puis passer sous silence la belle *Carte archéologique* du département, dressée à l'occasion de l'Exposition de 1889, par la Commission des Antiquités et des Arts, ainsi que la *Carte des Bailliages royaux en 1789*, publiée par M. COÛARD, et dont j'ai déjà dit un mot. Je laisse d'ailleurs à notre Secrétaire général, M. DUTILLEUX, le soin de nous donner quelques détails sur ces deux derniers documents.

Note de M. DUTILLEUX sur la Carte archéologique et monumentale de Seine-et-Oise et sur la Carte des bailliages royaux en 1789.

Messieurs,

Permettez-moi d'ajouter quelques mots, d'ailleurs très brefs, aux indications d'autre part si complètes que M. MAREUSE vient de nous communiquer au sujet des cartes anciennes concernant le territoire qui forme actuellement le département de Seine-et-Oise.

A l'Exposition universelle de 1889, la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise avait envoyé une *Carte archéologique du département*. La rédaction de ce travail était due en partie aux études de

ses membres et surtout au patient labeur d'un de nos plus anciens collègues, M. PAUL GUÉGAN, qui, Breton d'origine, avait fait une recherche spéciale des monuments mégalithiques et des objets de l'âge de la pierre, taillée ou polie. Quant à celui qui a dessiné la carte, il n'a eu d'autre mérite que de résumer les découvertes faites avant lui et de les reporter, par des signes conventionnels, sur une carte du département à l'échelle du 80 millième.

Ces indications étaient réparties entre quatre périodes : 1^o les âges préhistoriques ; 2^o la période gauloise avant la conquête romaine ; 3^o la période gallo-romaine ; 4^o la période mérovingienne. — On allait ainsi depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'aurore du moyen âge.

Sur cette carte, les noms des localités étaient inscrits dans la forme la plus ancienne parvenue jusqu'à nous, suivant le « Dictionnaire des anciens noms des communes de Seine-et-Oise », publié par M. HIPP. COCHERIS dans l'« Annuaire de Seine-et-Oise » pour l'année 1874. — Les routes anciennes, et en particulier les voies romaines, y étaient tracées d'après les études que, sur ma demande, le service des agents voyers, alors dirigé par M. DUBOIS, agent voyer en chef, avait bien voulu entreprendre sur différents points du département. J'avais indiqué les divisions territoriales telles qu'elles résultent des travaux de nos maîtres GUÉRARD, QUICHERAT et LONGNON, les *Villæ* royales et enfin les endroits où, dans cette région, nos premiers occupants ont battu monnaie. Je regrette que le temps m'ait fait défaut pour continuer des travaux dont l'objet est si intéressant, ni même pour consigner, comme je l'aurais voulu, les résultats des nouvelles découvertes faites depuis le moment où a été dressée cette carte manuscrite dont l'original est aux Archives départementales ; il ne serait pas, je crois, indigne des préoccupations de la Conférence des Sociétés savantes de reprendre ces études et de compléter ce que M. Guégan et moi n'avons fait qu'ébaucher. Cette carte au 80 millième a été, il est vrai, réduite par la photogravure, et un exemplaire en a été remis, il y a déjà longtemps, aux membres de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ; mais, bien que cette reproduction ait été faite avec beaucoup de soin, l'échelle en est trop réduite pour que tous les détails en soient facilement appréciables.

Un autre de nos collègues de la première heure, que nous avons perdu il y a déjà longtemps, M. MERCIER, avait reproduit, sur une carte également au 80 millième, les différentes parties des diocèses de Paris, Rouen, Beauvais, Chartres, Evreux, Sens et Senlis, qui, d'après les dispositions du Concordat de 1801, ont constitué l'évêché actuel de Versailles. Je n'ai eu qu'à réduire le tracé de cette carte, pour la faire paraître à la suite d'une étude que j'ai publiée dans l'« Annuaire de

Seine-et-Oise » de l'année 1874, sous le titre de : *Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise*.

Ainsi que l'a rappelé M. MAREUSE, dans ses recherches sur la « Cartographie de Seine-et-Oise », notre savant collègue M. COÛARD, archiviste du département, ne se contente pas de rédiger, sur les richesses de l'important dépôt qui lui est confié, un « Inventaire sommaire » qui rendra aux érudits les plus précieux services. Il a fait paraître, il y a peu de mois, sur « les Bailliages royaux en 1789 », un travail dans lequel sont mentionnés toutes les villes, bourgs, paroisses et annexes de notre circonscription administrative. Cette étude est accompagnée d'une carte très bien comprise qui n'est elle-même qu'une réduction d'un document tracé par M. Coüard, à une plus grande échelle, qui a figuré à l'Exposition universelle de 1900, et a valu à son auteur une récompense justement méritée. M. Coüard se propose de rédiger d'autres cartes du département qui le présenteront sous différents aspects, administratifs, militaires, religieux, etc. On aura ainsi le tableau complet des modifications successives par lesquelles a passé l'ensemble des communes dont la réunion, fort peu homogène, constitue aujourd'hui le département de Seine-et-Oise, dont, à raison même de ce défaut d'unité et d'intérêts communs, on a pu dire, non sans quelque apparence de vérité, qu'il ne représente qu'une « expression administrative ».

Enfin, je me ferais scrupule de ne point ajouter que les indications si intéressantes que vient de nous communiquer M. MAREUSE ont été puisées par notre très érudit collègue dans la précieuse réunion de documents topographiques qui forment une partie importante de sa nombreuse bibliothèque, et qui ont figuré avec honneur à notre dernière Exposition universelle.

Les Monographies communales.

Rapport par M. FROMAGEOT, membre de la Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Versailles.

En octobre 1898, M. l'inspecteur d'Académie PESTELARD a eu l'excellente idée d'inviter tous les Instituteurs de Seine-et-Oise à écrire et à lui envoyer, en vue de l'Exposition universelle de 1900, les monographies de leurs communes. Il leur a indiqué, avec une grande précision, par des

instructions publiées dans le Bulletin départemental, le programme complet du travail qu'il désirait, les recherches à faire et les sujets multiples à traiter. D'après ces instructions, chaque monographie devait commencer par un plan général de la commune et une partie géographique comprenant non seulement la situation, l'étendue, l'altitude, l'hydrographie, les voies de communication, mais encore le détail de la population, les particularités de la flore et de la faune, les cultures, l'élevage, l'industrie et le commerce. Ensuite, devait venir une esquisse historique faisant connaître les origines, les faits mémorables, les transformations de la commune au moyen âge, dans les temps modernes et jusqu'à nos jours, la description des monuments, les personnages remarquables, les institutions, le développement économique et même l'avenir possible. Enfin, dans une dernière partie, l'on devait exposer l'état et les conditions de l'enseignement primaire dans la commune, antérieurement et actuellement, ainsi que les résultats obtenus.

Sur ce programme très étendu, que je ne fais que résumer sommairement, les instituteurs des 690 communes de Seine-et-Oise, répondant à cette heureuse inspiration, se sont mis à l'œuvre avec beaucoup de zèle. Un certain nombre d'entre eux ont été arrêtés dans leur travail par des circonstances de force majeure, mais 600 monographies environ ont été entièrement terminées et jugées dignes d'être envoyées à l'Exposition universelle sous la forme de 37 gros in-folio soigneusement reliés.

Cette œuvre considérable a reçu, d'une façon collective, la plus haute récompense de l'Exposition : le jury lui a décerné un Grand Prix.

Le Conseil général du département a cru devoir à son tour, en 1901, voter la somme nécessaire pour donner des médailles et mentions aux auteurs des plus importantes monographies. En exécution de cette délibération, une commission, présidée par M. le Préfet, a distribué 26 médailles de vermeil, 100 médailles d'argent, 174 médailles de bronze et 200 mentions honorables.

Convient-il maintenant de laisser dormir dans les bureaux de l'Inspection académique, et bientôt tomber dans l'oubli, ces travaux qui ne sont pas seulement à l'honneur de ceux qui les ont faits, mais qui peuvent être précieux à consulter, aussi bien pour des recherches archéologiques ou historiques, que pour des études scientifiques, économiques ou agricoles, dans toutes les parties du département? — Les dévoués organisateurs de notre Conférence ont pensé qu'il était à la fois juste et utile de signaler l'existence, l'importance, le mérite de ces monographies communales, aux représentants des Sociétés savantes de Seine-et-Oise.

Pour être juste, il faudrait analyser devant vous toutes ces mono-

graphies sans exception, car toutes le méritent à des titres divers. Leurs auteurs ont su produire des œuvres d'un grand intérêt par les aperçus nouveaux qu'ils ont découverts, tant par leurs recherches personnelles qu'à l'aide du bienveillant concours de collaborateurs érudits, restés peut-être trop souvent anonymes, qui les ont guidés et inspirés. Suivant le tempérament, les tendances, les inspirations de chacun, et aussi d'après les conditions particulières d'existence de chacune des communes, des développements plus copieux ont été donnés tantôt à l'archéologie, tantôt à l'histoire moderne, tantôt à l'agriculture ou à l'industrie, tantôt enfin au développement et à l'organisation de l'instruction publique. Certaines de ces notices se font remarquer par l'abondance et la précision des statistiques, d'autres par les détails historiques ou biographiques, d'autres encore par de pittoresques descriptions. La plupart, enfin, sont merveilleusement calligraphiées, et beaucoup sont illustrées, non seulement par de nombreuses photographies, mais aussi par des dessins à la plume et de petites aquarelles révélant parfois un réel talent.

Ne pouvant vous faire connaître tout ce qu'on trouve d'intéressant dans ces études communales, je me permettrai de signaler seulement en quelques mots celles qui ont attiré mon attention par diverses circonstances particulières.

— Dans l'arrondissement de *Versailles*, j'ai tout d'abord été frappé de l'importance du travail fait sur la ville même par M. MURGIER, directeur de l'école de la rue Saint-Simon. Je l'ai lu avec grand plaisir. Cependant, je ne crois pas devoir m'y arrêter, parce que la partie historique, qui, je l'avoue, est plus à ma portée que les autres sujets, ne peut rien ajouter aux ouvrages si nombreux qui ont été écrits sur Versailles. Quant aux questions pédagogiques, qui sont très abondamment traitées par l'auteur, je suis incompetent pour en parler.

Les autres instituteurs et institutrices de la Ville sont venus également après M. Murgier fournir les renseignements les plus complets sur leurs écoles respectives. En parcourant ces notices, un peu arides forcément, j'ai été heureux de rencontrer, en tête de celle de M^{lle} Jeanne GAMESCASSE, une gracieuse aquarelle de fleurs, qui prouve que la pédagogie n'est pas incompatible avec un art et un goût essentiellement féminins.

A *Ville-d'Avray*, M. DEFRESNE, qui a obtenu une médaille de vermeil, a fait un remarquable travail qui ne comprend pas moins de 228 pages. J'y ai, pour mon compte, particulièrement apprécié une notice biographique très complète, neuve, me semble-t-il, sur Thierry de Ville-d'Avray, le dernier intendant de Louis XVI, qui fut envoyé à la prison de l'Abbaye, à Paris, et massacré en septembre 1792, après avoir été

le bienfaiteur de sa commune. Un juste hommage est rendu à la mémoire de cet homme de bien, trop souvent calomnié.

A *Orsay*, M. LEFRANÇOIS a écrit aussi une excellente monographie, qui a eu de même une médaille de vermeil. Connaissant peu cette commune, je ne comptais pas m'en occuper, mais il est impossible de ne pas être arrêté par l'exécution merveilleuse des plans et des illustrations. Des dessins à la plume d'une finesse extrême, des en-têtes colorés, des ornements exquis, dénotent en l'auteur un véritable artiste.

J'ai été saisi de même au passage par les séductions artistiques de la monographie d'*Argenteuil*. De charmantes compositions de fleurs et de fruits à l'aquarelle encadrent gracieusement le titre et plusieurs pages du texte. En outre, l'auteur, M. BOUCHER, a utilisé son talent au profit de l'archéologie en faisant d'habiles reproductions de poteries, d'armes gauloises et de divers objets de mobilier funéraire trouvés aux environs.

A côté des importantes études qui ont obtenu des médailles de vermeil, comme celles que je viens de citer, il convient d'observer que bien d'autres, plus modestes, moins récompensées, méritent cependant des éloges, et peuvent être consultées avec fruit. En voici trois exemples pris tout près de Versailles, dans des communes qui me sont familières.

A *Saint-Cyr*, je trouve une notice fort intéressante sur le fameux *Institut royal de Saint-Louis*, et sur l'*Ecole militaire* qui a pris sa place.

A *Jouy-en-Josas*, la monographie contient des renseignements précieux, d'abord sur l'ancienne seigneurie possédée par D'Aquin, le célèbre médecin de Louis XIV, non moins habile à tirer profit de la faveur du Roi qu'à composer une ordonnance, puis sur la création et le développement de la fabrique d'Oberkampf. Des détails très complets sont donnés en outre sur les remarquables institutions de bienfaisance qui existent à Jouy. Si ce travail n'a obtenu qu'une mention honorable, peut-être y a-t-il lieu de penser que l'apparence fâcheuse résultant de la défectuosité du collage des photographies y est pour quelque chose; mais il est certain que les chercheurs seront heureux d'y puiser des indications utiles.

Enfin, à *Viroflay*, le travail de l'instituteur, M. LALANDRE, qui n'a obtenu aussi qu'une mention honorable, a présenté, pour moi du moins, un vif intérêt de curiosité. L'histoire de la commune étant, sans doute, assez restreinte, l'auteur y a inséré une notice biographique étendue et fort curieuse sur un curé du XVIII^e siècle, l'abbé Dubut, qui, même en dehors de son modeste village, s'était acquis une véritable célébrité par ses vertus, sa charité et l'indépendance de son caractère.

— Dans l'arrondissement de *Corbeil*, je dois mentionner, avant tout, l'importante monographie relative au chef-lieu lui-même, mais je confesse n'être point en état d'apprécier si des documents inédits ou des aperçus nouveaux s'y rencontrent au point de vue historique. Je puis dire seulement qu'elle m'a paru intéressante et ornée de reproductions très curieuses d'anciennes estampes. Vers la fin m'était réservée une surprise agréable : c'est le portrait de notre excellent et si distingué collègue, M. DUFOUR, accompagné de quelques lignes qui rendent un hommage largement mérité au dévouement avec lequel, depuis plus de vingt ans, sans aucune rémunération, il multiplie ses intelligents efforts au profit de toutes les œuvres de science et de bienfaisance de la ville de Corbeil. Je crois être l'interprète, non seulement de ses compatriotes, mais de tous ceux qui le connaissent ou ont eu occasion d'apprécier ses travaux et son activité infatigable, en joignant mon hommage très sincère à celui que l'on est heureux de rencontrer dans la monographie de Corbeil.

Dans le même arrondissement, une commune, que je connais bien, appelait mon attention : c'est *Brunoy*. Il se trouve que la monographie faite par l'instituteur, M. BOUCHER, qui a obtenu d'ailleurs une médaille de vermeil, est, sans contredit, l'une des plus importantes et des meilleures du département. Elle comprend 252 pages d'écriture assez fine et contient, sur tous les points, les détails les plus précis et les plus complets. Pour la partie historique, elle a l'avantage, malheureusement trop rare, d'indiquer expressément les sources auxquelles l'auteur a puisé des documents souvent inédits, notamment aux Archives nationales, aux Archives de Seine-et-Oise, dans les registres paroissiaux et dans les archives communales.

L'histoire très curieuse de la seigneurie de Brunoy depuis les temps les plus reculés, érigée en marquisat au XVIII^e siècle avec les Montmartel, puis en duché avec le comte de Provence, n'a jamais été écrite avec autant de soin et d'exactitude. De nombreuses légendes, accréditées antérieurement, sont démontrées inexactes, des erreurs grossières sont relevées, et rien n'est avancé sans preuves à l'appui. C'est ainsi, par exemple, que l'on a souvent raconté que le comte de Provence, désirant acquérir le domaine de Brunoy, avait profité de l'état d'ébriété du marquis, après un de ces repas succulents qui lui étaient habituels, pour lui faire signer, par surprise, un acte de vente. M. Boucher démontre l'inanité de cette imputation, en prouvant que la vente, longuement négociée d'ailleurs durant plusieurs mois, a été réalisée par contrat passé devant deux notaires de Paris, le 6 octobre 1774, moyennant le prix respectable de 850,000 livres.

Autre rectification assez surprenante ; il existe, sur la jolie rivière

d'Yerre, qui traverse la commune, un vieux pont fort pittoresque, nommé pont de Soulines. Un historien de Brunoy en attribue la construction à Claude Perrault, mort en 1638. Or, M. Boucher a retrouvé, à l'Administration des Ponts et Chaussées, le projet authentique du susdit pont par Perronet, en 1784.

Avec grande raison, à mon avis, l'auteur n'a pas voulu rééditer le récit trop connu des folies du premier marquis de Brunoy, et s'est contenté, en y faisant allusion, de renvoyer le lecteur à l'ouvrage anonyme qui en donne les copieux détails. En revanche, il a vérifié sur les registres paroissiaux la preuve de l'étrange manie du dernier marquis de se plaire à figurer aux cérémonies funèbres, et à dresser lui-même, de sa main, les actes d'inhumation. La nomenclature en est curieuse.

Enfin, la destruction rapide du château sous la Révolution, la dispersion des meubles et objets d'art qui le garnissaient, les déprédations commises dans les jardins, la vente publique des terres par petits lots, la disparition presque totale des moindres vestiges de ce splendide domaine, sont racontées avec une précision et une abondance de documents qui m'ont enchanté. Il serait vraiment à désirer qu'une notice historique aussi parfaite fût imprimée et mise en vente. Je suis convaincu qu'elle trouverait de nombreux acheteurs.

Beaucoup d'autres monographies de l'arrondissement de Corbeil mériteraient d'être analysées. J'ai remarqué surtout celles de *Ballancourt*, de *Sucy*, de *Boissy-Saint-Léger*, de *Varenes*. Je crois devoir mentionner spécialement celle de *Villiers-sur-Marne*, à cause de la notice qu'elle contient sur l'Hôpital des tuberculeux connu sous le nom d'Œuvre d'Ormesson. La description de cette maison si bienfaisante, les soins donnés aux malades, les résultats obtenus dans cette lutte contre le terrible fléau de la tuberculose, occupent plusieurs pages qui me paraissent dignes d'être signalées.

— L'arrondissement d'*Etampes* a donné lieu aussi à d'excellentes études, notamment à *Itteville*, *Méréville* et *Chamarande*. Je les recommande vivement à nos collègues de la contrée.

Deux petits villages que j'ai fréquentés autrefois m'intéressaient particulièrement, *Lardy* et *Janville*. La monographie de ce dernier surtout, qui ne forme une commune que depuis dix ans environ, m'a plu beaucoup par l'utilité et la simplicité de ses observations. L'instituteur, M. Cesse, y décrit fort bien un beau dolmen situé près de *Pocancy*, et une roche creusée et striée qui paraît avoir servi de polissoir, située dans le bois de la Boulie. Il rend compte très simplement de l'état de son école et des efforts qu'il fait pour attirer, pendant les longues soirées d'hiver, les gens du pays à des conférences plus saines

que les causeries du cabaret. Il réussit, dit-il, à avoir, deux fois par semaine, nombreuse assemblée, et ajoute modestement : « Je ne doute pas que la lanterne attire autant que la parole, mais peu importent les moyens, quand les résultats sont bons. »

— Je connais mal l'arrondissement de *Mantes*. Aussi, les descriptions que j'ai lues, les charmantes photographies qui y sont jointes m'ont donné l'impression d'un voyage d'exploration trop rapide qui laisse le regret de ne pouvoir mieux admirer ce qu'on n'a fait qu'entrevoir.

La monographie de *Magny-en-Vexin*, par M. TOLU, remplie d'érudition, de savantes recherches, aurait besoin d'être étudiée de près.

Celle d'*Arthies*, si délicatement illustrée; celle d'*Omerville*, avec l'histoire du vieux manoir qu'aurait habité Ninon de Lenclos, qui a dû s'asseoir sous le manteau de la splendide cheminée sculptée dont on voit la photographie; celle de *Saint-Clair-sur-Epte*, avec la description des deux vieilles ruines de la forteresse française et de la forteresse anglaise, surveillant toutes deux le passage de l'Epte qui les sépare, et semblant se défier encore du regard, — que de souvenirs intéressants ! quels exquis paysages ! Je ne puis apprécier si les notices sont exactes et complètes, mais ce dont je suis certain, c'est qu'elles donnent le vif désir de visiter cette délicieuse contrée.

Que dirai-je de *Vétheuil*? — Un de nos excellents collègues, M. GATIN, qui connaît mieux que personne ce pittoresque village, aurait seul compétence pour juger de la valeur de la monographie. Quant à moi, j'y ai trouvé le plaisir de me rappeler l'heure agréable passée à la lecture de l'ouvrage de notre collègue.

Une modeste commune de 350 habitants, disséminés en plusieurs petits hameaux, *Perdreauville*, dans le canton de *Bonnières*, a fixé mon attention. Ce serait là, dans le château de *Beuron*, d'après l'instituteur, M. STANISLAS, et contrairement à ce qu'on pense généralement, que serait né Sully en 1559. Le fait est vivement contesté, et l'on soutient qu'il serait né à Rosny, en décembre 1560. Je laisse à de plus compétents que moi le soin d'en décider. A côté de *Beuron*, sur la même commune, dans un site admirable, est l'ancien manoir d'*Aprémont*, qui, par ses deux tourelles, a conservé un peu l'aspect féodal. C'est, paraît-il, dans cette sévère et calme retraite que l'éminent historien de Richelieu, M. HANOTAUX, a écrit les belles pages qui lui ont ouvert les portes de l'Académie française. Une bonne partie de la notice est consacrée à l'histoire des deux antiques demeures de *Beuron* et d'*Aprémont*.

L'instituteur de *Perdreauville* a eu ensuite l'idée, qui n'était pas pour déplaire à un académicien, d'observer les déformations de la

langue française résultant, dans cette contrée, de la prononciation. Puis il a présenté un curieux tableau des usages, des jeux, des superstitions du pays. Enfin, il n'a pas craint de colorer ses statistiques d'une légère teinte de poésie, en les terminant ainsi : « Au printemps, quel charmant séjour ! Tout s'anime : la forêt change, ses gorges si sombres verdissent comme par enchantement ; la plaine, elle aussi, se réveille ; elle quitte sa teinte brune ; aux premiers rayons du soleil, elle passe au vert tendre, qu'elle quittera en juillet pour revêtir l'or des moissons. Les pommiers et les poiriers se couvrent de fleurs ; les chemins herbus, les prés se parent de jolies pâquerettes, de violettes, de primevères.... Que ce pays est beau alors !..... »

On est porté à penser que, dans l'école de Perdreauville, l'enseignement primaire doit comprendre un peu de poésie.

— L'arrondissement de *Pontoise* m'était, sur quelques points du moins, plus connu que celui de Mantes. J'ai pu mieux apprécier notamment la valeur de la monographie d'*Ecouen*, qui contient de nombreux documents utiles ; de celle d'*Enghien*, merveilleusement illustrée et encadrée de jolis dessins à la plume ; — de celles de *Montmorency*, de *Pontoise* et d'*Asnières-sur-Oise*, cette dernière comprenant le château et l'abbaye de *Royaumont*.

Les cinq monographies que je viens de citer, complètes et très bien faites, ont obtenu des médailles de vermeil. Il en est d'autres, moins brillamment récompensées, qui méritent néanmoins de vous être signalées.

Celle d'*Auvers-sur-Oise*, par M. CAZIER, m'a paru remarquable. Cette commune importante longe la rive droite de l'Oise sur une longueur de 8 kilomètres, et offre des points de vue pittoresques qui en ont fait le rendez-vous de nombreux peintres paysagistes. DAUBIGNY y avait élu domicile et y a longtemps habité. M. Cazier, lui aussi, est un paysagiste, car il a envoyé une série de croquis à la plume très habilement enlevés, et signés de lui, qui prouvent un talent d'artiste.

La description du château de *Lhery* est intéressante, aussi bien que celle du château des *Colombières*, construit sous Louis XIII et appartenant actuellement à M. DEPOIN.

Au sujet de la population, l'auteur de la notice fait cette curieuse observation, que, sur 2,259 habitants, 1,095 seulement (moins de moitié) sont nés dans la commune, et que, depuis trois siècles, les naissances vont en diminuant, alors que la population augmente constamment.

En 1570, date du premier recensement connu, il y avait à Auvers 833 habitants, et l'on avait constaté 70 naissances ; en 1896, il y avait 2,259 habitants (presque trois fois plus !), et les registres de l'état civil

n'indiquent que 52 naissances, et moins encore pour les années précédentes! C'est donc l'immigration seule qui produit l'accroissement considérable de la population.

Un tout petit village situé dans une étroite vallée du canton de *Marines, Guiry*, qui n'a que 103 habitants, est le sujet d'une étude qui m'a paru séduisante. Dans ce coin écarté se trouve un beau château bâti par Mansart en 1680, entouré de hautes futaies de tilleuls et d'ormes séculaires. Les propriétaires actuels seraient, d'après l'instituteur, les descendants directs des seigneurs de Guiry, dont la généalogie remonterait à Renaut le Sicambre, au temps de Chilpéric. C'est Guy le Sicambre, mort en 677, qui aurait pris le premier le surnom de Guiry, parce que, dit une légende, il aurait rencontré un lutin ou feu follet qui se serait mis à rire devant lui. En face de ce château du xvii^e siècle, évoquant ces étranges et lointains souvenirs, s'élèvent les ruines de la vieille forteresse du Cabin. Enfin, plusieurs tombeaux francs ou gaulois, contenant des armes et des poteries, ont été découverts dans les environs, attestant la haute antiquité du village.

Après avoir lu cette attachante monographie dont je ne puis que vous indiquer quelques traits, on a le désir d'aller visiter la commune de Guiry.

Deux autres villages encore plus modestes me paraissent mériter une mention.

A *Epinay-Champlâtreux*, qui n'a que 93 habitants, il n'y a pas d'école; c'est l'instituteur de *Villiers-le-Sec* qui a fait la monographie, dont le principal intérêt est dans l'histoire de Champlâtreux avec les souvenirs de Mathieu Molé et de Louis XIV.

Enfin, la commune de *Villaines*, qui a 92 habitants seulement, dont 28 électeurs, et une école mixte fréquentée par 8 élèves, tant garçons que filles, de 6 à 13 ans, a envoyé une monographie qui, à mon avis, n'est pas sans valeur. C'est un excellent rapport sur les cultures, les récoltes, les modes de travail, les ressources agricoles du pays. L'auteur est solidement documenté sur ces matières, et si le bagage historique est un peu léger, du moins les agriculteurs peuvent trouver là d'utiles renseignements.

— L'arrondissement de *Rambouillet* est tout d'abord brillamment représenté par la monographie de *Montfort-l'Amaury*, qui arrête les regards par de superbes illustrations de toute sorte, aquarelles, en-têtes coloriés, armoiries, majuscules dignes des anciens manuscrits du moyen âge. Le texte, très soigné, répond d'ailleurs à la décoration, et M. RIGAUT, malheureusement décédé aujourd'hui, avait bien mérité la médaille de vermeil qui lui a été décernée.

Il semble que, dans le canton de Montfort, les instituteurs aient

voulu, non sans raison, envoyer des œuvres artistiques appelées à figurer dans un musée, car on trouve, successivement, la notice sur *Auteuil* qui est un modèle de calligraphie, celle de *Bazoches*, qui vient ensuite, encadrée par de charmantes aquarelles de fleurs et de paysages, et d'autres encore élégamment illustrées.

La monographie de *Méré*, dans le même canton, me paraît précieuse pour la notice très développée que l'auteur, M. CRÉTÉ, y a consacrée à François Quesnay, né dans cette commune le 3 juin 1694. La haute intelligence, le caractère indépendant de ce médecin philosophe, économiste, réformateur, qui ne cachait guère ses théories singulièrement hardies et cependant jouissait de la faveur du Roi et de M^{me} de Pompadour, en font un personnage toujours curieux à étudier. M. Créte nous fournit sur la famille, l'enfance, la première éducation, la situation de fortune de Quesnay à Méré, des documents authentiques, comme son acte d'apprentissage chez un graveur en 1711, les contrats de vente de ses propriétés en 1731, et d'autres encore qui peuvent prendre place à la suite des ouvrages si complets déjà publiés sur le même sujet, notamment par notre collègue M. LORIN.

Dans le canton de *Houdan*, la commune de *Gambais* excitait ma curiosité par ce que m'en avait dit un autre de nos amis de Rambouillet. Je n'ai pas éprouvé de déception. La monographie écrite par M. CAVENEL, instituteur, fournit d'abord des renseignements intéressants sur l'élevage et le commerce des fameuses poules dites de *Houdan*, qui viennent en grande partie de Gambais. Il paraît que la vente s'en élève à 50,000 environ par an, qui sont envoyées au marché de Houdan.

Puis, vient une bonne esquisse historique décrivant les tombes gauloises et les traces de culte druidique trouvées aux environs du village. Le château de Gambais, surnommé Château-Trompette, les fiefs de Neuville, de Raconis et de Perdreauxville, dépendant de la commune, font la matière de plusieurs chapitres. Enfin, l'histoire du château de Neuville, au xiv^e siècle, au xvii^e, sous la Révolution et jusqu'à nos jours, contient d'excellents renseignements.

Les limites assignées à ce rapport ne me permettent malheureusement pas d'analyser les monographies de *Chevreuse*, de *Magny-les-Hameaux*, de *Marcoussis* et tant d'autres, et d'en dire tout le bien que j'en pense. Je m'arrête donc. Mais ce que je tiens à répéter en terminant, c'est qu'il n'y a pas une seule de ces notices communales qui, par un côté ou par un autre, n'offre de l'intérêt et ne fournisse des documents souvent inédits, qu'on aurait grand'peine à trouver ailleurs. J'appelle donc très vivement l'attention de nos collègues, ainsi que de tous les chercheurs et curieux, sur les ressources précieuses qu'ils

peuvent trouver dans cette importante collection, déposée à la Préfecture de Versailles. Je crois enfin pouvoir me permettre d'adresser publiquement, au nom de toutes les Sociétés savantes du département, des félicitations et des remerciements sincères, d'abord à M. l'Inspecteur d'Académie, qui a été le promoteur, l'inspirateur de cette œuvre remarquable, puis aux instituteurs qui l'ont accomplie.

Le Lait.

Conférence de M. R. LEZÉ, professeur à l'École nationale d'Agriculture de Grignon.

Le lait prend une place de plus en plus importante dans l'alimentation; c'est non seulement la nourriture tout indiquée des enfants et des personnes débiles, mais celle à laquelle on a recours dans une foule de maladies ou même à la suite de petites indispositions ou de fatigues de l'estomac.

C'est que bien peu d'aliments sont plus agréables au goût, plus faciles d'assimilation. Le lait est, pour ainsi dire, l'aliment par excellence, l'aliment idéal : On ne saurait par une synthèse, supposée possible, constituer, de toutes pièces, un aliment meilleur ou mieux équilibré dans ses éléments constituants.

Le lait renferme tout ce qu'il faut pour l'alimentation : des matières azotées, des graisses, un sucre, des phosphates, etc., et tous ces éléments sont si harmonieusement pondérés, si bien présentés, dans l'eau qui les baigne ou qui les dissout, que nous ne saurions rien imaginer de mieux que ce que la nature nous présente.

Et quel délicieux régal qu'un verre de lait, fraîchement trait, bu à la campagne, dans cet air pur et vif qui repose et qui fortifie, dans la tranquillité si douce des champs!

A la ville, il faut bien reconnaître que l'on déchanté quelque peu en dégustant le lait que le commerce se charge de nous fournir.

Ici, souvent, hélas! ce n'est plus qu'une boisson assez fade que nous goûtons, un liquide d'apparence verdâtre et d'aspect souffreteux, et qui ne nous rappelle que de bien loin le délicieux breuvage dont nous parlions tout à l'heure.

Que s'est-il donc passé entre la ferme et la boutique du marchand?

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Quels trafics sont donc intervenus?

Ce sont ces diverses questions que nous nous proposons d'examiner.

De la ferme au consommateur, le lait passe par bien des intermédiaires, et il s'écoule du temps entre la traite et la consommation. Il est facile de prévoir que, dans tous ces trajets, le liquide si altérable dont nous parlons va être exposé à bien des dangers.

Peut-être, pendant le voyage de la ferme à la boutique, certains intermédiaires peu scrupuleux vont-ils, à la poursuite de quelques profits, dénaturer le lait si pur qui leur a été confié. Peut-être quelques-uns vont-ils être tentés de récolter un peu de la bonne crème que l'on aperçoit à la surface du liquide, d'autres vont allonger la sauce et augmenter, par une addition d'eau, la quantité, au grand détriment de la qualité.

Mais il y a encore d'autres dangers plus redoutables : les microbes, les bacilles, ces petits êtres aux dimensions si faibles, que de quelques-uns il faudrait un millier, se suivant les uns les autres à la file, pour occuper la longueur d'un millimètre.

Ces êtres si petits sont, par contre, en quantités parfois prodigieusement énormes, par millions, par milliards ou plus encore ; ce sont des destructeurs, et, dans le cas qui nous occupe, des êtres extrêmement nuisibles, car ils désorganisent et transforment le lait, que nous avons reçu si doux et si salubre, en un liquide souvent aigre, à odeur mauvaise et dont la consommation peut, dans nombre de circonstances, constituer un réel danger.

Nous en arrivons donc, en serrant la question de plus près, à examiner comment se fait la traite du lait dans les conditions habituelles et comment le lait obtenu est expédié et transporté, avant de parvenir au consommateur.

I. — LA TRAITE.

Qui de nous n'a pas assisté à cette opération de la traite des vaches et n'a pas remarqué combien elle était loin de correspondre aux idées poétiques des *Eglogues* ; qui de nous n'a pas regretté d'avoir la désillusion de rêves de belles étables, fleurant bon, et de beau lait, riche et pur, coulant, écumant et doux, dans des vases d'une propreté immaculée ?

Ce que l'on voit d'ordinaire, presque partout, n'est pas très beau : un valet sale, aux vêtements souillés, promène de vache en vache un trépied immonde, relève à coups de pieds brutaux les bêtes somnolentes et tire le lait dans des vases qu'il ne faut pas trop regarder.

Les pauvres bêtes, harcelées de mouches, balayent de leurs queues les pots de lait et la figure du bouvier qui se fâche ; des débris de fumier

ou de bouse de vaches tombent partout, le lait est souillé, sali, et on ne voit personne se préoccuper de ce triste état de choses auquel chacun s'habitue, le regardant comme naturel, comme inévitable.

Il faudrait bien se persuader, cependant, que c'est de cette manipulation sale que date à peu près tout le mal ; le lait extrait proprement d'une vache saine et bien soignée est à peu près indemne de tous germes ; au contraire, une simple expérience d'ensemencement de poils de vache, de bouse ou de débris de fumiers, dans un milieu de gélatine préparée et stérile, fait voir que toutes ces matières contiennent des germes de maladies : ce sont elles qui les apportent au lait, ce sont elles qui sont la source des maladies et des dangers de ce liquide, si inoffensif et si sain de sa nature.

De sorte que l'on peut dire, en conclusion de toutes ces considérations, que le lait bien pur se conserverait sans peine longtemps et que, s'il se détériore, c'est qu'il a subi le contact de matériaux empoisonnés, de vases mal lavés ou de ces immondes débris organiques que l'incurie a laissé s'accumuler dans un liquide pur à son origine.

Et il ne faut pas s'imaginer que, dans les laits de commerce, ces débris de toutes sortes, ces impuretés ne soient que peu de chose, que des exceptions : on trouve souvent, par analyse, que la proportion de ces dangereuses matières étrangères dans des laits moyens, acceptables, considérés comme bons, s'élève à plus de 1 p. 100 ; quand on boit un litre de lait, on ingère une dizaine de grammes de ces tristes et dangereux détritits, des plus répugnantes provenances.

C'est là un premier danger pour le consommateur, car ce lait souillé peut apporter avec lui des germes redoutables et communiquer à ceux qui le consomment tel quel les plus graves maladies, parmi lesquelles, certainement, la fièvre typhoïde est la plus fréquente.

Il serait bien facile de se mettre à l'abri de tous ces dangers : il suffirait d'effectuer la traite des animaux avec plus de soins, avec plus de souci de la propreté.

Au lieu de la faire dans l'étable, dans ce milieu inévitablement sale malgré toutes les précautions, il faudrait l'exécuter dans un local spécial, propre, bien tenu, dans lequel les vaches prises l'une après l'autre s'habituerait vite à venir, car elles sauraient qu'on ne les y appellerait que pour les soulager.

Dans ce local, un ouvrier, homme ou femme, proprement tenu, assis sur un escabeau propre, recevrait le lait qu'il viendrait de traire dans des vases bien nettoyés et gardés ensuite loin du fumier ou de toute contamination.

Serait-ce donc là un surcroît terrible de besogne, une dépense de main-d'œuvre supplémentaire tellement énorme qu'elle ferait reculer ?

Ces suppositions font sourire ; on ne s'apercevrait pas, dans une ferme, de ce changement dans l'organisation du travail, et le seul écho qui s'en trouverait serait peut-être dans quelques francs de plus que l'on aurait à compter dans la bourse, comme récompense de la plus-value en qualité. S'en plaindrait-on ?

Mais, supposons que ces vieux errements soient tellement difficiles à déraciner que l'on ne sorte de la ferme que du lait quelque peu sali et en voie de désorganisation, sous l'influence des germes apportés par les matières étrangères.

Ici, l'attention s'éveille : il est évident que le consommateur ne consentira pas à acheter du lait sale et malade, du lait sur le point de tourner ; il faut donc que le marchand commence à se préoccuper de sa marchandise, s'il veut en retirer profit ; il faut qu'il songe à éliminer ou à neutraliser ces germes morbides, s'il ne veut pas courir d'incessants risques de *laissés pour compte*.

Plusieurs moyens se présentent pour résoudre le problème en question.

Le premier, le plus simple et le plus naturel, consiste à éliminer par une filtration les corps solides qu'on y a si maladroitement laissé pénétrer.

C'est si simple de filtrer le lait, quelles que soient les circonstances, c'est si peu coûteux, c'est si vite fait ; des filtres à lait, il en existe des quantités de modèles, pas chers, pratiques. On devrait s'empresse de les adopter, les propriétaires devraient en rendre l'usage obligatoire dans leurs fermes.

Il est vraiment regrettable de constater que cette idée reste lettre morte et que chez nous, en France, où cependant on a grand souci d'une hygiène intelligente, d'une agréable propreté dans l'apprêt des aliments, on n'en soit pas arrivé à exiger la filtration du lait.

On y viendra, la chose est certaine, mais, conclusion bizarre, on préfère, jusqu'à présent, plutôt essayer de guérir la maladie que de la prévenir.

On a du lait malade, on le sait, on s'y résigne, et toute l'attention se porte alors sur les moyens de conjurer la maladie, ou tout au moins d'en atténuer les effets ; c'est-à-dire qu'on se résigne à admettre les microbes dangereux comme inévitables et qu'on s'efforce alors ou de les détruire, ou de les rendre inoffensifs.

II. — LE TRANSPORT DU LAIT.

Nous en arrivons aux procédés de conservation du lait.

Il est possible d'anéantir les micro-organismes dangereux par l'emploi de substances antiseptiques, et ces substances sont, aujourd'hui, fort nombreuses dans l'arsenal de la chimie ; ce sont certains composés de bore, l'acide salicylique, le formol, etc., etc. — Nous ne voulons ni les énumérer toutes, ni en discuter les vertus, car nous les condamnons toutes indistinctement et sans rémission ; nous n'en admettons aucune, estimant que le lait doit être livré et vendu au consommateur tel que la nature l'a fourni.

On ne doit rien ajouter au lait ; on ne doit rien lui retrancher.

L'emploi des antiseptiques étant écarté, il nous reste le choix d'employer, pour la conservation du lait, deux procédés :

1° Ou bien détruire complètement les microbes : c'est l'objet de la stérilisation qui résout parfaitement le problème ;

2° Ou bien ne toucher ces microbes que partiellement, les endormir par le froid ou détruire les germes adultes par la pasteurisation.

Il est à remarquer qu'il existe une différence profonde entre ces deux procédés.

Du lait bien stérilisé se conserve indéfiniment, s'il reste à l'abri de toute contamination nouvelle, tandis que du lait pasteurisé ne se conserve que tant que les spores respectées par la chaleur n'ont pas retrouvé de conditions favorables à leur développement, ou bien pour le lait froid, tant que la température reste basse. Ce sont des laits qui ne sont que prolongés, et les procédés de conservation par la pasteurisation ou le froid sont des procédés *commerciaux*, avantageux pour le producteur qui s'assure ainsi contre la *tourne* ou détérioration de sa marchandise ; mais ces laits sont presque aussi dangereux que le lait d'origine, si celui-ci contenait des germes pathogènes.

Avec le lait stérilisé, on est rassuré sur les dangers de transmission des maladies ; on sait qu'ils n'existent plus, qu'aucune crainte de contamination ne subsiste ; c'est beaucoup, et, de fait, des statistiques soigneusement établies sont venues prouver que la mortalité des enfants diminuait d'une façon constante et sensible quand on donnait à ces fragiles petits êtres du lait stérilisé à fond, au lieu de lait quelconque.

Si rien ne prévaut contre les faits, il faut noter cependant que ce lait stérilisé n'est pas unanimement reconnu comme le meilleur.

Qu'il soit exempt de germes, d'accord, mais d'aucuns et des habiles prétendent que ce lait est d'une digestion moins facile que le lait cru. Est-ce vrai? Est-ce inexact? Le doute est permis au milieu d'affirmations contradictoires.

Des analyses très simples, très rapidement faites, très probantes, démontrent que la stérilisation détruit certains ferments naturels du lait; le lait stérilisé est donc différent du lait non chauffé, mais est-il moins bon? Il est prouvé que des estomacs même débiles s'en accommodent sans inconvénient, c'est-à-dire que l'inconvénient est douteux et qu'il apparaît petit, indécis, en face d'avantages incontestables, et tous les petits reproches que l'on essaye d'adresser à ce lait, devenu inoffensif, pâlissent auprès des qualités acquises.

Le lait stérilisé a, dit-on, le goût de cuit; c'est vrai, mais qu'importe, si les enfants l'acceptent avec ce petit goût particulier, qui est fort loin d'être désagréable.

Donc, en somme, classons le lait stérilisé au premier rang; n'acceptons que comme pis aller les laits pasteurisés ou refroidis.

Mais une question reste à discuter : on présente au public du lait en boîtes ou en bouteilles; dans les crémeries, on mesure avec des vases jaugés du lait venu de loin, et on est amené à se demander quel est le meilleur mode d'emballage pour le lait, comment et dans quels vases il convient de le transporter.

Lorsque le lait est à la température ordinaire de l'air, 15 ou 20 degrés par exemple, il n'y a aucun inconvénient à le transporter ou à le faire séjourner dans des vases de tôle étamée. Les bidons des laitiers, ces bidons que l'on voit séjourner à la porte des crémeries, ne communiquent aucun mauvais goût au lait, surtout s'ils sont bien étamés de frais et que la tôle sous-jacente, le fer, ne soit pas en contact avec le liquide; mais il faut se garder de chauffer le lait dans ces vases métalliques et surtout ensuite de l'y laisser refroidir, car il contracte alors facilement un goût et une odeur désagréables.

L'emballage idéal est le vase de verre; il serait à désirer que l'usage en devint plus général; ces vases sont faciles à nettoyer et à entretenir propres; la moindre tache s'aperçoit, et le lait sali par des matières impures, le lait souillé dans l'étable ne sauraient y être admis.

Il y a donc, dans l'emploi du vase de verre, une garantie des soins apportés dans les manipulations. Le lait y apparaît sous cet aspect jaunâtre et doux qu'on aime à lui connaître, et enfin, avec une bouteille remplie, on est certain d'avoir son compte.

Reste, malheureusement, la fragilité, qui se traduit pour le commer-

çant par un assez fort déchet dans la marchandise; c'est un inconvénient sérieux, que des soins et des précautions viennent contribuer à atténuer.

On ne saurait trop recommander l'usage de ces vases de verre : l'hygiène gagnerait à leur emploi, sans aucun doute, et certes le consommateur consentirait, au besoin, à payer un peu plus cher du lait qui lui apparaîtrait appétissant et propre, visible dans son enveloppe, tandis que le lait des bidons reste toujours à soupçonner. Il est possible qu'il soit bon, mais on doit craindre aussi qu'il soit malpropre et que l'intérieur des vases n'ait pas été fort bien nettoyé à fond.

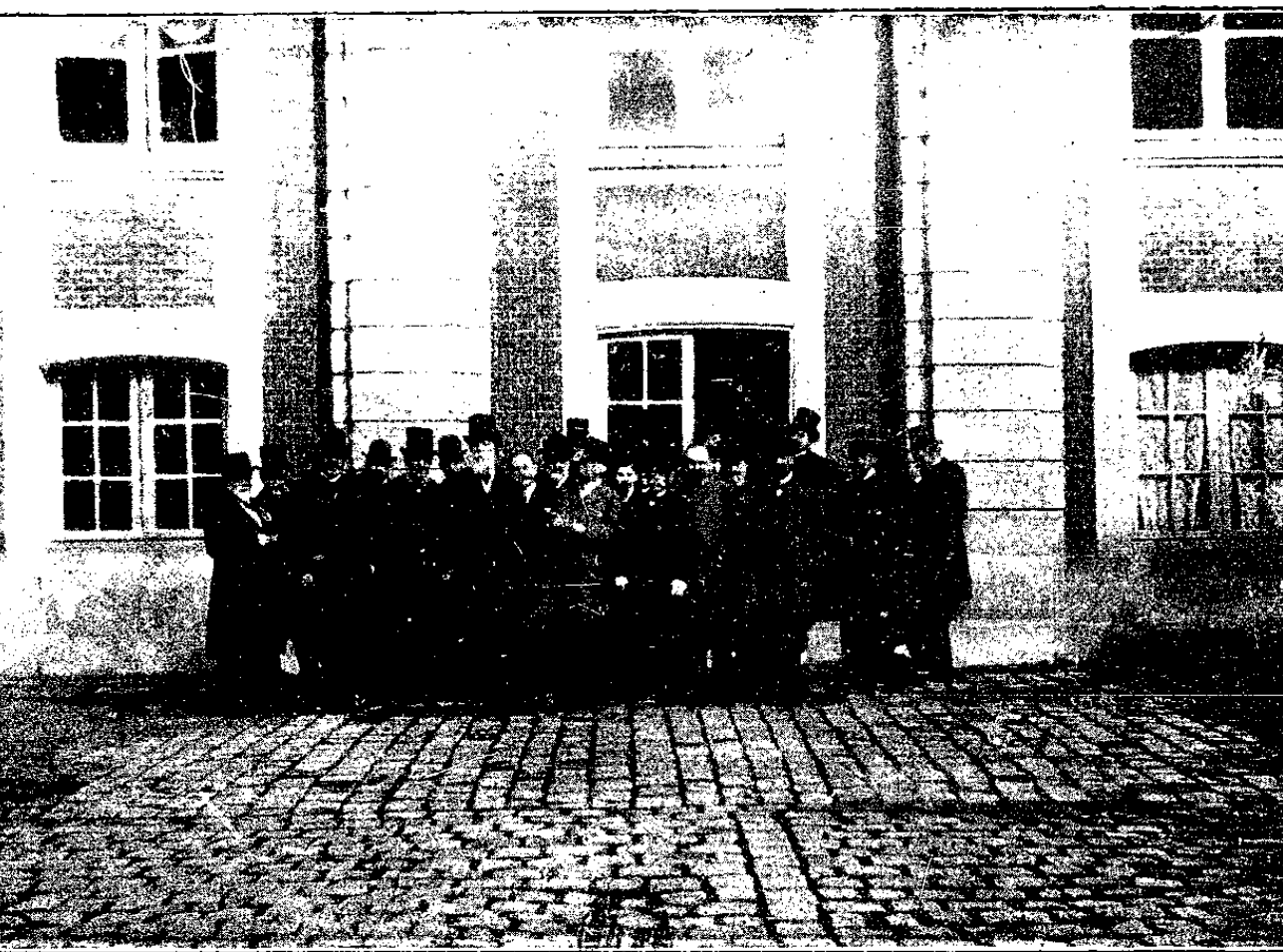
En résumé, nous pouvons dire que du lait bien soigné dans le cours de toutes les manipulations dont nous avons parlé aurait grandes chances pour arriver en meilleur état que d'habitude au consommateur, que le lait sain, pur et bien présenté peut seul satisfaire, et le résultat est facile à atteindre; c'est une affaire de soins et de propreté, de précautions qui ne sont ni coûteuses, ni compliquées.

Il est incontestable que l'on aurait réalisé de sérieux progrès si l'on parvenait à faire entrer dans les habitudes des cultivateurs et des commerçants ces soins, qui auraient des conséquences si précieuses pour l'hygiène, qui se traduiraient peut-être par des centaines d'existences sauvées, car beaucoup de maladies des enfants n'ont pas d'autre cause que l'absorption de laits contaminés.

On devrait donc, dans le public, se préoccuper sans cesse de ces questions, encourager les bons fermiers soigneux, poursuivre sans pitié les fraudeurs, refuser les laits malpropres ou mal présentés; en y gagnerait pour soi-même, et le pays tout entier y gagnerait aussi.

Le but est connu, il est à notre portée, facile à atteindre; nous pouvons tous contribuer par nos conseils, par notre parole, à la réalisation de ces progrès si souhaitables et si désirés.





Quelques membres du Congrès à la Bibliothèque de la Ville (d'après une photographie de M. Mousso)

TABLE DES MATIÈRES

Journée du 14 Juin 1902.

	Pages.
Constitution du Bureau de la Conférence.....	1
Discours de M. le président Paisant.....	2
Notice sur la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, par M. Dutilleux.....	4
Notice sur la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Versailles, par M. Taphanel.....	6
Notice sur l'Association artistique et littéraire de Versailles, par M. Gatin... ..	10
Notice sur la Société des Amis des Arts de Seine-et-Oise, par M. Larrue....	14
Notice sur la Société des Sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, par M. le D ^r Mauger.....	15
Notice sur la Société de Médecine de Versailles, par M. le D ^r Mauger.....	17
Notice sur la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, par M. Maxime Barbier.	17
Notice sur la Société versaillaise de Photographie, par M. Maurice Bucquet.	18
Notice sur la Société historique et archéologique de Corbeil, Etampes et du Hurepoix, par M. Dufour.....	19.
Notice sur la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, par M. J. Depoin.....	22
Notice sur la Société archéologique de Rambouillet, par M. Lorin.....	25
Constitution des trois Comités : Histoire et Archéologie; — Beaux-Arts; Photographie; — Sciences; Agriculture, etc.....	29
Noms des membres répartis dans les trois Comités.....	30
Procès-verbaux rédigés par MM. les Secrétaires des Comités.....	33
Procès-verbal du Comité d'Histoire et d'Archéologie.....	33
Communication de M. Tourneux sur la mort de M ^{me} de Pompadour.....	33
Rapport de M. Dutilleux sur les Inscriptions de la France.....	33 et 71
Communication de M. G. Lefèvre-Pontalis relative à la reprise de Meulan sur les Anglais, en 1424.....	34
Rapport de M. J. Depoin sur les Cartulaires intéressant le département de Seine-et-Oise.....	35 et 83

	Pages.
Communication de M. Babeau sur les visites faites à Versailles par les magistrats municipaux de la ville de Paris.....	35
Rapport de M. E. Mareuse sur les principaux travaux cartographiques concernant Seine-et-Oise.....	35 et 105
Communication de M. Ed. Fourdrignier sur l'exposition des objets découverts dans la Susiane par M. Jacques de Morgan.....	35
Rapport de M. Coñard sur les sources de l'histoire du département dans les Archives.....	35 et 74
Rapport de M. Fromageot sur les monographies communales envoyées à l'Exposition universelle de 1900 par les instituteurs du département....	36 et 120
Communication de M. Dujardin au sujet de l'étymologie du nom de la ville d'Etampes.....	36
Communication de M. Grave sur Tallemant des Réaux dans Seine-et-Oise.	36
Vœux présentés par le premier Comité.....	37
Procès-verbal du deuxième Comité: Beaux-Arts; Photographie.....	39
Communication de M. Mangeant relative à la continuation de l'Inventaire des richesses d'art dans le département.....	39
Vœu relatif au même objet.....	43
Communication de M. Auscher sur les musées municipaux existant ou à organiser.....	43
Note de M. Husson, sur le même sujet.....	49
Vœu concernant les musées communaux.....	50
Communication de M. Allorge sur les collections de vues de monuments et de sites du département.....	51
Communication de M. Gatin sur les collections particulières réunies en Seine-et-Oise.....	51
Vœux concernant les deux objets qui précèdent.....	54
Communication de M. Mariette sur la conservation du domaine historique et artistique de la France.....	55
Procès-verbal du troisième Comité: Sciences; Agriculture.....	55
Communication de M. Lezé sur la production et le transport du lait... 55 et	130
Communication de M. Debains sur les analyses et la falsification du lait.....	56
Observations de M. le Dr Broussin sur la question du lait au point de vue pathologique.....	56
Observations de M. Linas sur les communications précédentes.....	57
Vœux relatifs aux différentes questions que soulèvent la production, le commerce et l'usage du lait.....	59
Dîner intime et soirée du 14 juin. — Intermède musical. — Projections photographiques, etc.....	59

Journée du 15 Juin 1902.

	Pages.
Audition musicale à la Chapelle du Château, sous la direction de M. Renaud.	61
Visite des salles du Musée national nouvellement installées par M. de Nolhac.	61
Réunion générale des membres de la Conférence, sous la présidence de MM. Picot et Paisant.....	64
Discours de M. le président Paisant.....	62
Discours de M. Georges Picot, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.....	65
Lecture des procès-verbaux des séances de la veille, par les Secrétaires des trois Comités.....	68
Vote des vœux émis dans chacun des Comités.....	68
Banquet à l'hôtel des Réservoirs.....	69
Toasts prononcés par les deux Présidents et diverses personnes assistant au banquet.....	69
Visite à la Bibliothèque de la Ville et au Musée communal, sous la direction de MM. Taphanel et Léonardon.....	70
Remerciements à M. Paisant et à ses collaborateurs.....	70

Annexe. — Lectures. Rapports. Communications.

Continuation de l'ouvrage de MM. de Guilhermy et de Lasteyrie sur les Inscriptions de la France. Rapport par M. Dutilleux.....	71
Les sources et instruments de travail applicables aux études historiques. Communication de M. Couard.....	74
Cartulaires et Inventaires civils ou ecclésiastiques du département de Seine-et-Oise. Communication faite par M. J. Depoin.....	83
Bibliographie des cartes et documents cartographiques concernant le département. Communication de M. Ed. Mareuse.....	105
Note de M. Dutilleux sur le même sujet.....	118
Les monographies communales rédigées par les instituteurs du département. Rapport par M. Fromageot.....	120
Le lait; production, traite, transport. Communication faite par M. Lezé.....	130



Achevé d'imprimer le 14 Juin 1903.
